



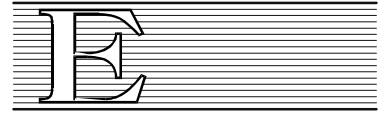
NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième Conférence régionale africaine sur les femmes sur
l'examen à mi-parcours des plateformes d'action
de Dakar et de Beijing

22 – 26 Novembre 1999
Addis Abeba (Ethiopie)



Distr.: LIMITEE

E/ECA/ACW/RC.VI/99/12
Février 2000

Original: ANGLAIS/FRANCAIS

RAPPORT

Table des matières

A.	Participation et organisation des travaux..
B.	Discours d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour).
C.	Election du Bureau de la Conférence (point 2 de l'ordre du jour).
D.	Adoption de l'ordre du jour.
E.	Compte rendu des travaux.
	Rapport d'activités sur la mise en œuvre des plateformes de Dakar et de Beijing.
	- <i>Rapport des gouvernements africains.</i>
	- <i>Rapport des organisations non gouvernementales (ONG).</i>
	- <i>Rapport de l'Organisation de l'unité africaine.</i>
	- <i>Rapport de la Banque africaine de développement (BAD).</i>
	- <i>Rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).</i>
	- <i>Rapports des organismes des Nations Unies.</i>
F.	Présentation du processus d'évaluation (point 4 de l'ordre du jour).
	Evaluations thématiques de la mise en oeuvre des plateformes d'action de Dakar et de Beijing (point 5 de l'ordre du jour).
G.	Forum spécial sur la paix et le développement (point 6 de l'ordre du jour).
	Principaux résultats
I.	Conclusion des ateliers (Point 7 de l'ordre du jour).
J.	Le plan d'action africain (période 2000 - 2004) (point 8 de l'ordre du jour).
K.	Modalités de participation de l'Afrique à l'examen mondial à mi-parcours de la mise en œuvre des plateformes d'action (Beijing + 5) (point 9 de l'ordre du jour).
L.	Déclaration de la Conférence (point 10 de l'ordre du jour).
M.	Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour).
N.	Cérémonie de clôture (point 12 de l'ordre du jour).

A. Participation et organisation des travaux

1. *La sixième Conférence régionale africaine sur les femmes* s'est tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis-Abeba (Ethiopie) pour un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing. La Conférence a été officiellement ouverte par Son Excellence le Dr Negasso Gidada, Président de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. La cérémonie d'ouverture, présidée par Mme Aminata Mbengue Ndiaye, Présidente de la cinquième Conférence régionale, a été marquée par les allocutions des personnalités ci-après : M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Mme Angela King, Conseiller spécial chargée des questions de parité entre les hommes et les femmes et de la promotion de la femme, l'Ambassadeur Habib Dantum, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Ambassadrice Gertrude Mongella, Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

2. Les gouvernements et les ONG des Etats membres de la Commission ci-après étaient représentés : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

3. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) étaient également représentées.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), ONU-SIDA, Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Commission économique pour l'Europe (CEE), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

5. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA), East African Cooperation (EAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Institut panafricain pour le développement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (IPD-AEA) et Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI).

6. Les Etats Membres de l'ONU et les organismes bilatéraux ci-après ont été représentés par des observateurs : Autriche, Belgique, Canada, Finlande, France, Allemagne, Italie, Irlande, Japon, Grèce, Suède, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Palestine, Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), l'Agence italienne de coopération pour le développement, l'USAID, l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), le British Council et l'Agence allemande pour la coopération technique (GTZ).

7. Les organisations non gouvernementales internationales ci-après ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs : Femmes Africa Solidarité, Public Services International, Conférence des organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Confédération internationale des syndicats libres, Commission de la condition de la femme, Bureau régional africain, Good Shepherd Sisters, Third World Movement Against the Exploitation of Women (mouvement du tiers-monde contre l'exploitation des femmes), Centre pour les femmes, Global Leadership,

International Women's Rights Action Watch (IWRAP), Gender and Development Training Centre, Women's Environment and Development Organization (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement - WEDO), International Alert, Fédération internationale des femmes entrepreneurs (IFWE), One World Action, Daughters of Many Help of Christians, Soroptimist International, Centre for Development and Population activities (CEDPA), ENDA-SYNFEV, Centre for the Strategic Initiative of Women, Coalition contre le trafic des femmes - Afrique, Women connect, Pacific Institute for Women's Health, Marche Mondiale des femmes, Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), Association for Progressive Communication of Women Affairs et Partnership Africa Canada.

8. Les organisations non gouvernementales régionales ci-après étaient également représentées à la Conférence : Inter-African Committee on Traditional Practices Affecting Women and Children (IAC), Pan-African Women Organization (PAWO), African Information Society-Gender Working Group (AIS-GWG), Women in Law and Development in Africa (WILDAF), Forum for African Women Educationalists (FAWE), Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AAWORD), Union africaine des femmes parlementaires, Fédération africaine des femmes entrepreneurs (AFWE), Council for Economic Empowerment of Women in Africa (CEEWA) et Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI).

B. Allocutions d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

9. Dans sa déclaration liminaire, Son Excellence Mme Aminata Mbengue Ndiayem, Présidente de la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes a souhaité la bienvenue aux participants à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes et leur a transmis les vœux de succès du Président du Sénégal. Elle a ensuite exposé les principaux objectifs de la Conférence, à savoir : entreprendre l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la plate-forme d'action régionale et du programme d'action mondial, apporter sa contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU - Beijing + 5 et définir une position commune africaine pour les cinq années à venir. Evoquant les différents mécanismes de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, elle a souligné la nécessité de définir de nouvelles priorités pour faire face au problème croissant de la pauvreté. Elle a noté que le 20ème siècle pose de nombreux défis au nombre desquels figurent la mondialisation de l'économie, les progrès dans les domaines de la science, de la technologie et de l'information, la multiplication des conflits et la dégradation de l'environnement. Par conséquent, malgré toutes les réalisations enregistrées ces cinq dernières années depuis Beijing, de nombreux défis restent encore à relever.

10. Mme Ndiaye a remercié le Président de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués à Addis-Abeba. Elle a également exprimé sa gratitude aux personnalités ci-après pour leur soutien : Mme Compaore, Première dame du Burkina Faso et Mme Stella Obasanjo, Première dame du Nigeria ; Mme Angela King, Conseiller spécial sur les questions de parité et de promotion de la femme ; M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA pour son soutien et son engagement à la cause de la femme africaine en particulier et aux questions de parité entre les hommes et les femmes en général ; Mme Joséphine Ouedraogo et son équipe ; Mme G. Mongella, pour l'intérêt qu'elle n'a cessé de montrer pour les femmes africaines ; Son Excellence, le Secrétaire général de l'OUA, pour l'intérêt qu'il accorde à la promotion de la femme, intérêt qui s'est traduit par la création, en collaboration avec la CEA, du Comité Femmes africaines pour la paix et le développement. Mme Ndiaye a conclu son intervention en annonçant la nomination récente de Mme Rose Odera du Kenya au poste de Présidente de la PRECOM pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU prévue en l'an 2000.

11. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence le Dr Negasso Gidada, Président de la République fédérale d'Ethiopie a souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba et à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes. Il a fait observer que la promotion de la femme requiert l'engagement de tous les gouvernements. A cet égard, il a réitéré l'engagement de son gouvernement à promouvoir la pleine participation de la femme au développement. Il a déclaré que l'Ethiopie possède les structures et les institutions appropriées permettant de garantir l'intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes dans les politiques

et programmes nationaux. Il a souligné le rôle vital des femmes dans le développement socio-économique de l'Afrique et a exhorté les gouvernements à élaborer des politiques visant à répondre à leurs besoins.

12. Le Président a souligné que la Constitution éthiopienne vise l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que le pays mène une politique nationale en faveur des femmes avec pour objectif d'institutionnaliser l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, il existe des structures appropriées dans les ministères concernés qui veillent à ce que les questions de parité soient prises en compte dans tous les programmes de développement. Le Président a toutefois noté que malgré ces réalisations, l'Éthiopie, à l'image de bon nombre d'autres pays africains, manque de paix et de stabilité à cause des conflits internes et inter-Etats qui continuent de ruiner les énergies et les ressources de ses populations. Les pays africains doivent donc conjuguer leurs efforts pour combattre les ennemis de la paix, faute de quoi, la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes restera un objectif illusoire.

13. En conclusion, le Président Negasso Gidada a précisé qu'il existe deux domaines dans lesquelles les femmes ont des rôles importants à jouer, à savoir empêcher l'éclatement de conflits armés et contribuer aux efforts de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA en Afrique. Leur rôle dans ces domaines est capital dans la mesure où les femmes et les enfants constituent le groupe le plus affecté par les conflits armés et la propagation du VIH/SIDA. Il a réitéré l'engagement de l'Éthiopie à œuvrer de concert avec d'autres États africains pour faire de la parité et de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité.

14. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K.Y. Amoako a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les personnes ayant contribué à la préparation de la Conférence, en particulier le personnel du Centre africain pour la femme de la CEA dirigé par Mme J. Ouedraogo. Il a remercié Son Excellence, le Dr Negasso Gidada, Président de la République fédérale d'Éthiopie, pour ses remarques perspicaces et le Gouvernement éthiopien pour l'appui qu'il ne cesse d'apporter aux activités de la Commission économique pour l'Afrique. Il a également remercié les Gouvernements du Canada et de France pour leur concours financier à l'organisation de la Conférence.

15. De l'avis du Secrétaire exécutif, Beijing était certes un moment spécial pour la femme africaine et pour les hommes qui souhaitent la voir s'émanciper, mais de grands défis restent encore à relever si l'on veut réaliser la parité entre les sexes et élargir la gamme de choix qui s'offrent aux femmes. Parmi ces défis, figure en bonne place la nécessité de faire face au fléau du VIH/SIDA qui affecte les femmes de diverses manières. Le Secrétaire exécutif a relevé qu'en Afrique, les femmes n'ont toujours pas le droit à l'héritage foncier, pas plus qu'elles n'ont les mêmes chances d'accès à l'éducation et à la formation. Cette situation a provoqué des

disparités énormes en matière de scolarisation, d'alphabétisation et de taux d'abandon scolaire en raison principalement des mariages précoces, des grossesses des adolescentes, de l'environnement scolaire inadéquat, de l'insuffisance des infrastructures, de l'attitude négative vis à vis de l'éducation des filles et des ressources financières limitées.

16. Il a lancé un appel pour des efforts accrus tendant à permettre aux femmes d'occuper des postes de responsabilité et de prise de décisions, à mettre en place des mécanismes institutionnels pour suivre la mise en œuvre des plateformes au niveau national et à faire participer les femmes à la prévention et à la résolution des conflits. Il a exhorté les gouvernements à créer des mécanismes permettant de rassembler des données désagrégées par sexe dans le cadre de la comptabilité nationale.

17. En conclusion, M. Amoako a préconisé quatre types d'intervention : premièrement, des efforts renouvelés en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques répondant aux besoins spécifiques et respectifs des femmes et des hommes ; deuxièmement, des efforts visant à suivre les progrès accomplis ; troisièmement, des approches établissant un lien entre la performance et la responsabilité ; quatrièmement, des actions visant l'intensification du travail en réseau et de la coordination en Afrique. Il a préconisé une participation accrue des ONG et des médias à la promotion de la parité entre les hommes et les femmes et la participation des milieux universitaires, du secteur privé et de la jeunesse aux discussions à venir.

18. Dans son intervention, Mme Angela King, Conseiller spécial sur les questions de parité et de promotion de la femme a, pour sa part, déclaré qu'elle est honorée d'avoir été invitée à cette Conférence destinée à examiner la mise en œuvre des plate-formes d'action de Beijing et de Dakar au niveau régional. Elle a rendu hommage à Son Excellence le Président de la République fédérale d'Ethiopie pour l'intérêt et l'appui qu'il a accordés à la Conférence. Elle a également remercié le Secrétaire exécutif, M. Amoako, pour son engagement sans faille à la responsabilisation de la femme dans la région et Mme Ouedraogo et ses collaborateurs pour l'excellente qualité de l'organisation de cette Conférence.

19. Evoquant la Conférence, Mme King a fait observer que celle-ci jetterait un regard objectif sur les réalisations enregistrées depuis l'adoption des plate-formes de Beijing et de Dakar et examinerait les actions à entreprendre dans l'avenir, l'impulsion donnée par la tenue de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale destinée à examiner et à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plateformes contribuera à en dresser le bilan. A cet égard, les premiers indicateurs des examens et analyses menés dans 124 pays montrent que les femmes ont obtenu des acquis remarquables en matière de santé, d'éducation et de reconnaissance de leurs droits. Cependant, malgré ces progrès, beaucoup reste à faire dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, de l'analphabétisme, du chômage, des droits à l'héritage, de la violence à l'égard des femmes, de la santé de la reproduction, de la pandémie du VIH/SIDA et de la prise de décisions.

20. Mme King a mis en évidence le rôle joué par la Division de la promotion de la femme, la CEA, les Etats membres, l'OUA et les ONG pour que les questions de parité entre les hommes et les femmes continuent de figurer en bonne place parmi les priorités des programmes de développement en Afrique. De concert avec UNIFEM, la Division met en œuvre certaines recommandations de la Commission sur la condition de la femme dans les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing. En outre, la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la première Conférence ministérielle de l'OUA sur les droits de l'homme en Afrique a précisément exhorté les Etats membres à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et les pratiques culturelles néfastes aux femmes et aux enfants. De même, la Déclaration de Ouagadougou a condamné la mutilation génitale féminine et formulé des recommandations concrètes au plan juridique et en matière de sensibilisation tout en préconisant les actions à mener au niveau de la communauté en vue de l'élimination de ces phénomènes. De l'avis de Mme King, les ONG ont joué un rôle essentiel en donnant une nouvelle impulsion aux débats sur les douze domaines critiques et en veillant au suivi des engagements pris par les gouvernements et les Etats par rapport à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

21. Evoquant l'avenir, Mme King a noté qu'au moment où la Conférence passe en revue les réalisations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, il importe d'être pleinement conscient des nouveaux défis qui se posent pour la réalisation d'objectifs communs compte tenu du contexte mondial actuel caractérisé par une évolution de la politique macro-économique vers la privatisation, la libéralisation, la déréglementation et la contraction des dépenses publiques. Le défi, a-t-elle souligné, consiste à s'assurer que les programmes sociaux sont traduits dans les faits en investissements concrets permettant de promouvoir les capacités économiques et de production des femmes. Etant donné que la paix et la sécurité humaines sont essentielles à la réalisation du double objectif de croissance économique et de développement des capacités humaines, Mme King a déclaré que les femmes devraient être des acteurs essentiels aux côtés des hommes dans tous les efforts déployés en faveur des questions humanitaires et de maintien de la paix dans la région.

22. En conclusion, Mme King a rappelé aux participants leur rôle unique dans la définition des défis, des opportunités et des solutions pour la construction d'une société inclusive fondée sur la justice sociale et l'égalité entre les femmes, les hommes et les jeunes de la région. Elle a promis le soutien du Comité inter-institutions sur les femmes et les questions d'égalité entre les sexes et celui de la Division de la promotion de la femme aux efforts déployés par les participants et a souligné qu'elle attend avec impatience leurs conseils, leurs orientations et le plan d'action régional que la Conférence adopterait.

23. Dans son intervention, le Secrétaire général adjoint de l'OUA, l'Ambassadeur Habib Dentum, a souhaité la bienvenue à tous les délégués au nom du Secrétaire général de l'OUA, le Dr Salim Ahmed Salim, et a déclaré qu'il est heureux de participer à cette Conférence dans la mesure où elle se penchera sur l'avenir des femmes africaines dans les domaines politique et social au 21ème siècle. Il a remercié l'équipe de la CEA et le Centre africain pour la femme pour les efforts déployés dans le cadre de l'organisation de cette conférence. L'Ambassadeur Dentum a noté que la Conférence s'inscrivait dans le cadre des activités préparatoires de la rencontre Beijing + 5 en ce qu'elle offrait une occasion unique pour examiner le passé de manière critique afin de mieux envisager l'avenir. En outre, elle fournit l'occasion de créer un cadre pour un programme d'action réaliste et concret permettant de garantir une participation plus effective des femmes aux progrès politique, social et économique du continent.

24. Il a ensuite souligné la contribution de l'OUA dans la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. A cet égard, l'Ambassadeur Dentum a affirmé que dès sa création, l'OUA a reconnu la nécessité d'une pleine participation des femmes au développement. Il a ensuite cité d'autres initiatives importantes de l'Organisation, notamment les stratégies prospectives d'Arusha et de Nairobi. Ces initiatives auraient pu produire des résultats concrets si une bonne partie du continent ne s'était pas embourbé dans presque trois décennies de conflits armés qui ont considérablement affecté les femmes et les enfants. Face à cette situation, l'Ambassadeur a déclaré que la Commission économique pour l'Afrique et l'OUA reconnaissent le rôle important que les femmes peuvent jouer dans la prévention des conflits, d'où la création par ces deux institutions, du Comité Femmes africaines pour la paix et le développement. Ce Comité vise à donner aux femmes l'opportunité de contribuer à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits. L'Ambassadeur a indiqué que sans la paix, la sécurité et la stabilité, il ne saurait y avoir de développement social et économique durable en Afrique, d'où la nécessité pour le Comité Femmes africaines pour la paix et le développement et pour toutes les autres organisations de jouer un rôle actif dans la construction d'un continent d'où les conflits auront disparu.

25. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a rappelé aux participants que pour construire un continent africain fort susceptible de relever efficacement les défis qui l'interpellent à l'aube du 21ème siècle et dans le contexte de la mondialisation, il faudra que les hommes et les femmes conjuguent leurs efforts.

26. La Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes et présidente de " Advocacy for Women in Africa " - Plaidoyer pour les femmes en Afrique (AWA) -, Mme Gertrude Mongella, a déclaré que la Conférence offre une occasion unique d'examiner les progrès accomplis depuis Beijing dans les douze domaines critiques pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a noté que le partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile s'est renforcé depuis Beijing. Elle a exhorté les femmes à travailler en collaboration avec les hommes en vue de réaliser l'égalité entre les sexes en partant de l'idée que la dynamique changeante des rôles dévolus respectivement aux hommes et aux femmes et les rapports qu'ils entretiennent, ont un impact significatif sur les performances en matière de développement. Elle a souligné l'importance du rôle de la femme dans le rétablissement de la paix et la résolution des conflits et a relevé que des réalisations importantes ont été enregistrées dans un certain nombre de domaines, notamment : la contribution des femmes aux affaires et à la politique grâce à la collaboration en réseau et aux pressions, ce qui a permis de maintenir l'accent sur les questions concernant les femmes, la création de mécanismes de suivi des droits humains de la femme, le lancement d'initiatives sous-régionales comme la Déclaration de la SADC sur les femmes et le développement signé par les Chefs d'Etat et de gouvernement, l'accroissement de la capacité et l'élargissement du champ d'action des ONG africaines.

C. Election du Bureau de la Conférence (point 2 de l'ordre du jour)

27. Après des consultations entre les Ambassadeurs africains accrédités à Addis-Abeba sur la composition du nouveau bureau, il a été convenu que le bureau de la Conférence serait composé ainsi qu'il suit :

Président	Congo
Premier Vice-Président	Algérie

Deuxième Vice-Président
Troisième Vice-Président
Rapporteur

Malawi
Ouganda
Guinée

D. Adoption de l'ordre du jour

28. Les participants à la Conférence ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du bureau de la Conférence
3. Rapport d'activités de Dakar + 5
4. Présentation du processus d'évaluation
5. Evaluation des ateliers, un atelier pour chacun des douze domaines critiques de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing
6. Forum spécial sur la paix
7. Présentation des résultats des douze ateliers
8. Adoption du Plan d'action régional pour les cinq années à venir
9. Adoption des modalités de participation de l'Afrique à l'examen à mi-parcours (Beijing + 5) au niveau mondial
10. Adoption de la Déclaration de la Conférence
11. Questions diverses
12. Clôture de la Conférence

E. Compte rendu des travaux

Rapports d'activités sur la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Dakar et du programme d'action de Beijing (point 3 de l'ordre du jour)

Rapport des gouvernements africains

29. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été mandatée, à travers le Centre africain pour la femme, pour suivre et appuyer la mise en œuvre des plateformes d'action de Dakar et de Beijing et faire rapport au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport des gouvernements africains est donc une synthèse des différents rapports nationaux, préparée par le Centre africain pour la femme et soumis comme un des documents de travail de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes. Cette synthèse s'inspire des rapports nationaux envoyés par les Etats membres.

30. Le résumé de la synthèse a été présenté par Son Excellence Mme Neziha Zarrouk, Ministre de la femme et de la famille. Trente-quatre des quarante-trois rapports nationaux reçus par le CAF avant le 31 octobre 1999 s'inspirent des plans d'action nationaux. Les trente rapports montrent par ailleurs que vingt pays ont confié la responsabilité de la mise en œuvre des politiques pertinentes et du plan d'action à un Ministère chargé de la condition féminine, cinq pays ont confié cette responsabilité au Ministère des affaires sociales et féminines, ou de la santé, etc. ou à une " Division " technique tandis que trois pays ont assigné cette tâche à un bureau chargé des affaires féminines. Quatre pays ont créé une structure qu'ils ont appelée "Comité ", " Commission ", ou " Conseil ". Les autres rapports envoyés par les pays sont fondés sur les programmes nationaux tirés du document sur les *orientations nationales pour la promotion de la femme*. Ces programmes nationaux portaient sur la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de la femme.

31. Le pourcentage des budgets nationaux alloué au financement des activités de promotion de la femme reste très faible et les financements extérieurs constituent la composante la plus importante des ressources affectées à ce secteur. Cela explique en partie les choix de chaque Etat en ce qui concerne la définition des priorités. A cet égard, trente-trois pays ont retenu la lutte contre la pauvreté et la promotion de la santé comme domaines prioritaires, tandis que trente-

deux pays ont opté pour l'éducation, vingt-sept pour la promotion des droits fondamentaux de la femme et seize pour la responsabilisation économique de la femme. Toutefois, il apparaît clairement que les quatre principaux domaines critiques demeurent la pauvreté, la santé, l'éducation et la promotion des droits humains de la femme.

32. Plusieurs pays ont adopté des politiques, des programmes et des plans de lutte contre la pauvreté avec des initiatives concrètes visant la réduction de la pauvreté chez les femmes à travers le renforcement de leurs capacités et la révision des lois et des pratiques administratives discriminatoires à leur égard. Les activités les plus remarquables à cet effet portent sur la promotion de l'accès des femmes aux crédits. Dans le domaine de la santé, les actions entreprises visent les résultats suivants : réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, réduction des cas de mutilation génitale féminine (MGF) et d'autres pratiques néfastes à la santé des femmes et des filles, fourniture de services en matière de santé sexuelle et génésique, appui aux efforts de planification familiale, formation des agents sanitaires. Dans le secteur de l'éducation, il y a eu des progrès significatifs, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles et des femmes et la mise en place de programmes d'alphabétisation en faveur des femmes. Dans le domaine des droits humains, les gouvernements ont commencé à réviser leur cadre juridique et à opérer des réformes constitutionnelles et législatives.

33. Une période de cinq ans est relativement courte pour la réalisation de changements durables. C'est pourquoi les réalisations indiquées dans les rapports nationaux constituent des avancées importantes dans les efforts visant à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans un certain nombre de pays, des contraintes particulières ont entravé ces efforts. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières affectées aux mécanismes nationaux chargés des questions concernant la femme ; des croyances et pratiques négatives à l'égard des femmes ; du manque de personnel qualifié en matière d'analyse des questions de parité ; de la faible participation de certains acteurs nationaux ; des conflits et troubles sociaux ; du peu d'intérêt accordé aux mécanismes chargés de la promotion de la femme ; des difficultés liées à la coordination des activités de divers secteurs ; de l'existence d'une multitude de plans d'action sectoriels et de l'absence d'harmonisation de ces plans par rapport au plan d'action national ; de l'inexistence de données désagrégées par sexe ; de l'impact destructeur des politiques d'ajustement structurel sur les groupes sociaux les plus vulnérables, en particulier les femmes ; de la non-application de la législation et des réglementations ; de l'inexistence ou de la faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation ; de la forte dépendance vis à vis des financements extérieurs pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

34. La culture populaire demeure stéréotypée malgré le léger progrès enregistré dans la sensibilisation de la population à ce phénomène négatif à travers les médias. Les ONG ont également été présentes dans les activités de sensibilisation et de défense d'intérêts particuliers, l'objectif étant d'éradiquer les pratiques culturelles qui entravent la promotion de la femme et de la petite fille. Pour garantir une mise en œuvre plus efficace des plans d'action nationaux, il est nécessaire de définir clairement le mandat et le cadre des mécanismes structurels chargés de promouvoir la cause des femmes. Il est également essentiel de fournir les ressources humaines et financières nécessaires et de créer un système durable de financement des projets et des programmes. En outre, la problématique hommes-femmes devrait être intégrée dans la planification des politiques, projets et programmes nationaux et dans la répartition du budget. Les gouvernements devraient également veiller à l'application des lois, au suivi et à l'évaluation des projets et programmes contenus dans les plans nationaux d'action. Par ailleurs, les gouvernements devraient reconnaître la nécessité d'améliorer la communication entre les différents partenaires et, ce faisant, d'harmoniser leurs activités. Enfin, tous les pays africains devraient ratifier les instruments juridiques internationaux concernant les femmes et les intégrer dans leur législation nationale. Ils devraient en outre appliquer le système de quota tel que recommandé par l'Organisation des Nations Unies afin de parvenir à une représentation accrue des femmes aux postes de prise de décisions.

Rapport des organisations non gouvernementales (ONG)

35. Le rapport présenté par la représentante des ONG, Mme Gladys M. Mutukwa, Présidente de la WILDAF, est le résultat des consultations menées par un groupe de travail comprenant huit ONG régionales africaines issues de quarante pays africains. Mme Mutukwa a déploré le fait que nombre d'ONG n'ont pu participer à la Conférence pour des raisons budgétaires. Cependant,

étant donné que les ONG participaient à la Conférence pour la première fois comme partenaires à part entière, elle a exhorté toutes les représentantes à participer activement à toutes les réunions. Le rapport des ONG a mis en évidence les tendances qui se sont dessinées au cours des cinq années écoulées depuis Dakar et Beijing, les obstacles rencontrés et les principales recommandations pour l'avenir. Il a examiné ces questions en les rapportant aux douze domaines critiques. Il est noté dans le rapport que le commerce mondial et les réformes économiques ne servent pas les intérêts des populations. Cette situation entraîne l'appauvrissement et la marginalisation accrues des femmes. Il a exprimé la préoccupation suscitée par la pandémie du VIH/SIDA qui continue d'affecter les femmes à une vitesse alarmante. Les évaluations de l'impact écologique de l'industrialisation rapide négligent les effets particuliers de ce phénomène sur le bien-être biologique, social et culturel des femmes. En outre, le détournement et la mauvaise gestion des fonds renforcent la marginalisation de l'Afrique en général et des femmes en particulier.

36. Malgré ces lacunes, les ONG ont relevé que les progrès accomplis constituent une lueur d'espoir pour la promotion de la femme. Certes, l'image de la femme dans la culture populaire demeure stéréotypée, mais quelques progrès visant à remédier à ce phénomène ont été observés dans les médias. Les ONG ont souligné l'urgente nécessité de renforcer les capacités nationales en vue d'accélérer la mise en œuvre des plate-formes d'action de Beijing et de Dakar grâce à des dispositions constitutionnelles, législatives et financières appropriées.

Rapport de l'Organisation de l'unité africaine

37. Etant donné que les plateformes d'action ont pour ambition d'éradiquer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie, l'OUA a réaffirmé qu'elle est consciente du rôle essentiel et de la contribution importante des femmes à la stabilité, au progrès et au développement de l'Afrique. L'Organisation a en outre fait observer que la participation totale et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est une condition préalable à une paix et à une stabilité durables. L'OUA s'est servie des réalisations enregistrées dans certaines domaines spécifiques des plate-formes d'action pour évaluer sa contribution aux efforts visant à améliorer la condition de la femme. Sur le plan économique, les efforts de l'Organisation ont conduit à la signature du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. L'article 75 dudit traité prévoit un rôle plus actif des femmes dans les activités du continent. Certaines déclarations de l'Organisation comme la Déclaration sur la pandémie du SIDA en Afrique, reflètent les préoccupations liées aux progrès enregistrés dans le domaine de la santé. S'agissant de l'éducation, l'OUA a organisé la conférence sur la responsabilisation des femmes à travers l'alphabétisation fonctionnelle. La stratégie de l'Organisation de l'unité africaine pour l'avenir comprend la recherche d'une meilleure coordination entre les divers acteurs et partenaires à travers la concertation, de sorte que leurs rôles respectifs puissent être clairement définis.

Rapport de la Banque africaine de développement (BAD)

38. Les activités de la Banque africaine de développement en faveur de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing portent sur les domaines suivants : accroissement des ressources consacrées à l'élimination de la pauvreté absolue ; appui à d'autres institutions financières qui assistent les investisseurs et producteurs femmes à revenu faible, propriétaires de petites et micro-entreprises ; accroissement des financements destinés à répondre aux besoins des filles et des femmes en matière d'éducation et de formation ; révision des politiques, des procédures et de la composition du personnel afin que les investissements et programmes puissent bénéficier aux femmes.

39. La politique et les directives du Fonds de développement africain en matière de prêt exigent de la banque qu'elle adopte une perspective " genre" dans l'ensemble de ses politiques et programmes en vue de favoriser le rôle essentiel des femmes dans l'activité économique. En outre, la banque a adopté le principe de l'application d'une politique par pays et la procédure d'évaluation institutionnelle (CPIA), deux mécanismes à travers lesquels la responsabilisation de la femme devient un des critères d'évaluation que les Etats membres doivent remplir pour être éligibles à des ressources financières particulières. Depuis lors, la BAD a financé plusieurs projets bénéficiant directement aux femmes dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation et de la formation. A cet égard, il a été noté que l'objectif de *l'initiative de micro-*

financement du Fonds de développement africain pour l'Afrique (également connu sous le nom AMINA programme) est de fournir une gamme appropriée de services financiers aux micro-entrepreneurs. Ce programme a apporté son concours à plus de 36 ONG, prestataires des services d'épargne et de crédits. La plupart des ONG consacrent 40 à 100% de leur portefeuille de prêts aux femmes en zones rurale et urbaine, l'objectif étant clairement d'améliorer leurs conditions de vie et de renforcer leur pouvoir économique.

40. Au niveau institutionnel, il a été indiqué que la Banque avait une *politique soucieuse de parité dans la mise en valeur des ressources humaines*, l'objectif étant d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité élevés dans ses structures. Pour atteindre cet objectif, la banque a institutionnalisé des critères transparents pour le recrutement du personnel, les nominations et la promotion des femmes aux postes stratégiques de prise de décisions.

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)

41. En adoptant la plate-forme d'action, les Etats membres ont également entériné la recommandation de formuler un plan systématique de mise en œuvre doté d'un calendrier, d'un ensemble de responsabilités bien définies et d'un budget approprié. Compte tenu de ces exigences, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a entrepris les activités de suivi nécessaires dans le processus de mise en œuvre en organisant des réunions sous-régionales. Ces réunions ont permis d'apporter l'assistance technique à un large éventail de participants, notamment les ministres et représentants des gouvernements, les ONG nationales de coordination et les députés et représentants des institutions de l'ONU. L'un des documents importants utilisés lors de ces réunions étaient les *grandes lignes suggérées par la CEA pour un plan d'action national*.

42. Dans le cadre de la commémoration de son 40ème anniversaire, la CEA a organisé une conférence internationale en avril 1998 sur le thème "*Femmes africaines et développement économique : investir dans l'avenir*". Plusieurs engagements ont été pris lors de cette réunion, notamment : la création du *Comité Femmes africaines pour la paix et le développement et du Fonds pour la promotion de la femme africaine*. En outre, les représentants de certaines institutions et organisations ayant assisté à la conférence ont convenu d'élargir leurs partenariats avec les gouvernements afin de réaliser les objectifs suivants : examen des dépenses publiques sur la base de la problématique hommes-femmes ; mise en place de systèmes de comptabilité nationale attribuant une valeur au travail des femmes et, de téléc centres pour les femmes en milieu rural.

43. Dans la vision de la CEA, les perspectives de développement de l'Afrique et la promotion de la femme sont indissociables. C'est ainsi qu'au sein de la Commission, le processus de réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes a commencé avec la promotion de la parité entre les sexes au niveau des structures de prise de décisions lorsque 40 % des postes de responsabilité ont été pourvus par des femmes entre 1997 et 1998. Au niveau des programmes, la problématique hommes-femmes est perçue comme une question touchant à tous les domaines et devant être intégrée dans toutes les activités essentielles de la Commission.

Rapports des organismes des Nations Unies

44. Le Conseiller spécial sur les questions de parité et de promotion de la femme a présidé la séance consacrée aux rapports des organismes des Nations Unies. Les représentants des organisations ci-après ont présenté les principaux centres d'intérêt de leurs institutions et les efforts déployés en vue de contribuer à la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing : PNUD, UNIFEM, FNUAP, HCR et PAM ; OIT, UNICEF et FAO ; OIM, OMS, Banque mondiale et CNUEH (habitat). Leurs domaines d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing sont vastes. Cependant, ces organismes ont pu présenter globalement les réalisations enregistrées à ce jour, indiquer les contraintes et les défis auxquels ils font face ainsi que les orientations stratégiques pour l'avenir.

45. Le PNUD a notamment mis l'accent sur la promotion d'un équilibre entre les hommes et les femmes et la définition de directives sur l'intégration des questions de parité dans les programmes tandis que UNIFEM a surtout ciblé l'amélioration de la sécurité économique des femmes, l'instauration de la bonne gouvernance, la construction de la paix et la résolution des conflits. Les politiques du FNUAP ont été révisées pour inclure les questions de parité dans les

programmes nationaux. Cette approche a permis au FNUAP d'axer son action sur les domaines suivants : fourniture d'assistance en matière de collecte de données ventilées par sexe, collaboration avec les ONG pour faire face aux problèmes des pratiques traditionnelles néfastes qui affectent les femmes et les filles, assistance aux gouvernements pour leur permettre d'inclure la perspective genre dans l'élaboration des politiques démographiques. Le mandat du HCR couvre la protection et la promotion des droits des réfugiés ainsi que la promotion de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes, 80 % de l'assistance alimentaire du PAM sont consacrés aux femmes dans le cadre de la mission de cette Organisation qui est d'utiliser l'aide alimentaire pour promouvoir le développement.

46. L'OIT reconnaît que la mondialisation de l'économie et les programmes d'ajustement structurel ont eu des effets sur la participation des femmes à la main-d'œuvre. Face à cette situation, les principales préoccupations de l'Organisation sont : préparer les femmes à l'emploi dans le secteur structuré ; lancer des programmes pour faire face à l'impact de la mondialisation et des réformes économiques sur les travailleuses ; mettre au point une approche multidimensionnelle qui accorde une place à l'éducation et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les stratégies mises en œuvre par l'UNICEF sont orientées vers les domaines suivants : l'éducation des filles, la santé des filles et des femmes, le renforcement des capacités. Le mandat de la FAO est d'appuyer le développement durable dans le secteur agricole. L'Organisation offre un programme spécial sur la sécurité alimentaire qui cible les femmes en milieu rural. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, son objectif est notamment d'améliorer les services de vulgarisation agricole à travers l'augmentation du nombre de femmes bénéficiaires desdits services et du nombre de travailleurs chargés de la vulgarisation.

47. Le mandat et le programme de l'OIM consistent à promouvoir les droits humains des immigrés, à soutenir les immigrés, les personnes déplacées, les victimes des catastrophes et à œuvrer pour que leurs droits en tant que personne soient reconnus. L'Organisation est également dotée d'un programme de rapatriement des africains qualifiés (hommes et femmes) dans leur pays d'origine. Pour l'OMS, les domaines prioritaires sont notamment la santé maternelle et mentale, les pratiques traditionnelles néfastes et le VIH/SIDA. La responsabilisation économique des femmes est au centre des préoccupations de la Banque mondiale. D'où l'accent mis par la Banque sur la politique d'investissement dans des activités économiques intéressant les femmes. Le principal domaine d'intérêt du CNUEH est la fourniture de l'assistance dans le domaine du développement urbain et de la gestion afin que les gains de la croissance économique soient répartis équitablement. Cette assistance est la suivante : appui de politique générale aux gouvernements nationaux et aux autorités locales, habitat et services.

48. Parmi les principales actions des organismes des Nations Unies figure notamment le soutien apporté aux activités menées dans les domaines ci-après : intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes dans les programmes et renforcement des capacités des mécanismes chargés de ces questions, renforcement du pouvoir économique des femmes dans les communautés de base, élaboration de rapports nationaux sur le développement humain (PNUD), alphabétisation fonctionnelle et acquisition de connaissances en calcul, mécanisme de protection des femmes et des enfants contre la violence (HCR), diffusion de documents sur la Plate-forme d'action, fourniture de conseils techniques aux gouvernements, création de réseaux régionaux comme WAMNET, formation d'alliances et de coalitions de femmes dirigeantes et de femmes parlementaires (UNIFEM), accès à l'information en matière de santé de la reproduction et accès aux services de planification familiale (FNUAP), et stratégies de défense des intérêts particuliers (UNICEF).

49. Compte tenu des difficultés qui entravent la mise en œuvre des plate-formes, les participants ont recommandé les stratégies suivantes : premièrement, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les gouvernements/ONG, la société civile et les organismes des Nations Unies ; deuxièmement, le PNUD devrait poursuivre son programme de réduction de la pauvreté tandis que la banque mondiale devrait assister les femmes dans le domaine des micro-crédits ; troisièmement, il faudrait que les fonds générés par l'annulation de la dette soient canalisés vers UNIFEM pour financer les programmes d'intégration des questions de parité dans les politiques.

F. Présentation du processus d'évaluation (point 4 de l'ordre du jour)

50. La sixième Conférence régionale africaine sur les femmes est une réunion intergouvernementale statutaire dont l'objectif principal est d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'action adoptée à Dakar en 1994 et du programme d'action défini à Beijing en 1995 pour la promotion de la femme. En raison des contraintes de temps, la présentation du processus d'évaluation n'a pas été faite en plénière. Toutefois, le processus s'est poursuivi tout au long des exercices d'évaluation pendant les quatre jours de la Conférence.

G. Evaluations thématiques de la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing (point 5 de l'ordre du jour)

51. Les représentants de la CEA, les mécanismes nationaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les universités et les organismes des Nations Unies ont pris part à ces évaluations thématiques. Les résumés des rapports d'évaluation préliminaires ont été utilisés pour faciliter les discussions lors des douze journées plénières consacrées aux activités parallèles menées en atelier. Les ateliers ont examiné les domaines critiques de la plate-forme d'action africaine.

52. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les mécanismes institutionnels fonctionnels, les programmes pertinents adaptés au contexte, l'affectation réaliste de ressources, les cadres politiques clairs et la mise au point de mécanismes d'audit et de suivi sont essentiels si l'on veut mettre en œuvre des actions stratégiques. Les participants ont exprimé leurs préoccupations face aux effets néfastes de la pandémie du VIH/SIDA, des conflits civils et de la mondialisation, toutes choses qui limitent la capacité des pays à traduire dans les faits les intentions et déclarations contenues dans les plate-formes de Dakar et de Beijing. Ils ont souligné l'importance d'une intégration effective des questions de parité dans les programmes en tant que stratégie institutionnelle fondée sur une double approche, dont le premier volet devrait être axé sur des interventions spécifiques et ciblées visant à renforcer le pouvoir des femmes dans des domaines critiques particuliers, tandis que le second devrait permettre de mener une analyse politique institutionnelle systématique à partir d'une perspective " genre".

53. Environ 44 % de la population africaine, dont l'immense majorité est constituée de femmes, vivent en dessous du seuil de pauvreté de 39 dollars (par habitant) et par mois. Le fardeau disproportionné de la pauvreté qui pèse sur les femmes dans le continent n'a cessé de s'alourdir depuis 1995 tant en termes absolus que relatifs. Dans l'élaboration des politiques et programmes macro et micro-économiques et des stratégies de développement, on a rarement tenu compte de l'impact qu'ils pouvaient avoir sur les femmes et les petites filles, notamment celles qui vivent dans la pauvreté. Même dans les pays où les indicateurs nationaux montrent des améliorations, bon nombre de femmes en zone urbaine, et la majorité des femmes en milieu rural, continuent de vivre dans des conditions caractérisées par le sous développement économique et la marginalisation sociale. Lors de l'atelier sur *les femmes, la pauvreté et la responsabilisation économique*, les participants se sont accordés à reconnaître que les femmes ont un rôle capital à jouer dans l'économie et dans la lutte contre la pauvreté. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des actions visant à réduire la pauvreté à travers l'élaboration de politiques et de programmes macro et micro-économiques destinées à aider les femmes. En outre, des lois et des pratiques administratives favorisant l'exercice des droits des femmes et leur accès aux ressources, sur un pied d'égalité avec les hommes, devraient être mises en œuvre. L'atelier a souligné la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles pour permettre l'application effective des méthodes de réduction de la pauvreté fondées sur la parité entre les hommes et les femmes.

54. L'Afrique détient le taux d'analphabétisation le plus faible au monde, soit 50 %, et ce taux demeure encore plus élevé chez les femmes. La participation des femmes et des filles à la science et à la technologie et leur visibilité dans ces domaines seraient également marginales. Les participants à l'atelier sur *les femmes, l'éducation, la formation et l'accès à la science et à la technologie* ont noté que les constitutions nationales reconnaissent l'éducation comme un droit humain et comme un facteur essentiel à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Les pays mettent de plus en plus l'accent sur les politiques et programmes qui

privilégient l'enseignement de la science et de la technologie dans les écoles, notamment en faveur des filles. Toutefois, la discrimination à l'égard des filles en ce qui concerne l'accès à l'éducation persiste. Cette situation est due aux attitudes traditionnelles négatives, à l'enseignement et au matériel didactique sexistes et à l'insuffisance des compétences et des ressources humaines, financières et physiques. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir une politique active et visible d'intégration de la perspective " genre " dans tous les plans et programmes. A cet effet, il importe de mener une analyse de l'impact que les facteurs suivants ont respectivement sur les femmes et sur les hommes : acquisition de compétences techniques, programme scolaire, accès et rétention, mass-média et affectation des ressources.

55. Les contextes socio-économique et culturel dans lesquels les gouvernements africains, les organisations nationales, sous-régionales et internationales élaborent leurs stratégies de mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing posent un certain nombre de défis. Les participants à l'atelier sur *les femmes, la famille et la socialisation* ont souligné le rôle central de la famille dans la promotion des objectifs d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes. En tant qu'unité de base de la société, la famille est un agent essentiel de la socialisation et de l'émergence des rapports de force entre les hommes et les femmes. L'atelier a souligné la nécessité de renforcer la stabilité de la famille en tant qu'institution. Les participants ont également mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la sensibilisation au sujet des valeurs intériorisées de la domination masculine qui aggravent la subordination des femmes, aussi bien dans le domaine public que privé. La priorité devrait donc être donnée aux programmes qui accordent la même importance aux femmes et aux hommes. Il s'agit notamment de la mise en place de cadres juridiques et de codes de la famille, de la couverture médiatique et de la recherche participative.

56. Les gouvernements africains ont déjà ratifié les instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant et en ont adopté les protocoles pertinents. Les participants à l'atelier sur *les droits légaux et humains de la femme* ont relevé des réalisations significatives comme la promulgation de constitutions et de lois progressistes et l'amélioration des cadres politiques dans un certain nombre de pays. Les initiatives sous-régionales montrent également qu'ils existent effectivement des cadres politiques et législatifs efficaces pour la mise en œuvre des plate-formes d'action. Toutefois, face à une discrimination qui continue *de jure et de facto* contre les femmes subsistant ce phénomène est dû à une combinaison de facteurs, notamment la coexistence de deux ou trois systèmes juridiques et la faible volonté politique par rapport à la mise en œuvre des plate-formes. Il a été constaté qu'un certain nombre de pays n'ont pas encore soumis de rapports aux organismes de suivi. La protection effective et durable des droits humains de la femme nécessite des ressources adéquates et une synergie des actions d'appui. Les participants ont recommandé une mise en œuvre renforcée des législations et des cadres politiques qui tiennent compte des questions de parité. Ils ont également demandé que soient levées les réserves émises sur les instruments relatifs aux droits de l'homme.

57. La production et la diffusion de données et d'informations ventilées par sexe en vue de la planification et de l'évaluation sont essentielles à la mise en œuvre effective des politiques et programmes en faveur des questions de parité. Les participants à l'atelier sur *les données désagrégées par sexe* ont noté que les statistiques sur les questions de parité vont au-delà d'une simple catégorisation hommes-femmes. L'accent devrait être sur les questions qui intéressent particulièrement les femmes et les hommes, les filles et les garçons et qui touchent à leurs rôles respectifs dans la société. Les participants se sont accordés sur le fait que les statistiques concernant les individus devaient être compilées, analysées et présentées par sexe et par âge et reflétées les problèmes et les questions touchant respectivement les femmes et les hommes dans la société. A cet égard, il faut une méthode de progression systématique allant de la statistique de base vers un niveau général de comptabilité nationale. Il importe également de créer des cadres législatifs et politiques permettant de tirer parti des capacités des organismes chargés des statistiques nationales, des centres d'étude pour les femmes, des instituts de recherche et des organisations internationales. Les actions devraient viser le développement et permettre de tester les indicateurs appropriés et les méthodologies de recherche avec pour objectif de renforcer l'analyse et le suivi des questions de parité et d'évaluer la mise en œuvre des objectifs du

programme d'action. La fourniture des ressources humaines et financières suffisantes en est également un préalable important.

58. La participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique et à la prise de décisions joue un rôle important dans le processus général de promotion de la femme. L'atelier sur *l'accès des femmes aux responsabilités politiques* a convenu que l'égalité dans le processus de prise de décision politique joue une fonction de levier sans laquelle les décideurs gouvernementaux risquent de ne pas entreprendre l'intégration effective des questions de parité dans les politiques. Les participants ont relevé que les rapports de force qui empêchent les femmes de jouer un rôle pleinement actif en politique agissent à plusieurs niveaux de la société, aussi bien individuel que public. Il a été souligné que les stratégies visant à accroître la participation des femmes en politique comme les systèmes de quota, les mesures volontaristes en faveur des femmes et les réformes constitutionnelles et juridiques aboutissent aux résultats escomptés si elles sont accompagnées de mesures contraignantes et de mécanismes de renforcement des capacités du gouvernement et de tous les partis politiques. La question fondamentale qu'il convient d'examiner à cet égard est la gestion efficace des programmes en vue de garantir l'accès, la participation et la transformation des cadres opérationnels et juridiques.

59. Cinq ans après Beijing, les femmes africaines ont un besoin spécifique dans le domaine des stratégies de santé. Les participants à l'atelier sur *les femmes, la santé, la reproduction, la planification familiale et la population* ont noté un certain nombre de défaillances dans les politiques et programmes nationaux de santé et les mécanismes institutionnels des pays. Un consensus s'est dégagé sur le fait que le taux accéléré de mortalité infantile et l'impact de la pandémie du VIH/SIDA continuent de priver la femme africaine d'une bonne santé physique et mentale. A cet égard, les participants ont souligné la nécessité d'adopter des politiques et pratiques non discriminatoires et de mettre en place des programmes multi-sectoriels pour garantir le droit des femmes à accéder aux niveaux de santé les plus élevés tout au long de leur vie au même titre que les hommes.

60. Les années de conflits prolongés entre Etats en Afrique ont eu un effet destructeur sur les populations et les infrastructures socio-économiques du continent. Le cycle de la violence a entraîné des fractures sociales, politiques et psychologiques profondes. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de la résurgence des conflits, des préjudices ethniques et religieux et du sentiment croissant d'insécurité aux niveaux des ménages et de la communauté. Sur environ vingt millions de réfugiés recensés dans le monde, 35 % se trouvent en Afrique, dont au moins 80 % de femmes et d'enfants. L'atelier sur *les femmes et la paix* a noté que cette tendance compromet des décennies de progrès économique, aggrave la pauvreté, en particulier chez les femmes, et entrave le développement durable. Les femmes africaines ont cependant commencé à jouer un rôle important dans les initiatives et structures en faveur de la paix. Le Comité des femmes africaines pour la paix, composé exclusivement de femmes, en est un exemple éloquent. Les participants se sont accordés à reconnaître que pour que les femmes africaines jouent un rôle égal à celui des hommes en matière de sécurité et de maintien de la paix, il faudra les responsabiliser sur les plans politique et économique. Les femmes doivent également être suffisamment représentées à tous les niveaux de prise de décisions.

61. Les femmes africaines ont joué un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles à travers la mise au point de modes de production durables et soucieux de l'environnement. Cette situation a été relevée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au cours des diverses conférences de suivi. L'atelier sur *les femmes et l'environnement* a noté que les femmes africaines dépendent essentiellement de l'environnement et des ressources naturelles pour leur subsistance. Comme la dégradation de l'environnement continue d'être un problème majeur en Afrique, les femmes continuent également de souffrir, en particulier en ce qui concerne la production agricole et la gestion du foyer. Les participants ont convenu qu'il est nécessaire de s'assurer que les expériences et les compétences techniques que possèdent les femmes dans les domaines de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles sont mises à contribution dans l'élaboration des politiques sur les programmes de protection et de réhabilitation de l'environnement. Les femmes doivent également participer au processus de prise de décisions à tous les niveaux.

62. La Plate-forme de Dakar et le Programme d'action de Beijing assignent une lourde responsabilité aux gouvernements en ce qui concerne les activités de mise en œuvre, de coordination et de suivi. L'atelier sur *les mécanismes institutionnels* a défini le mécanisme national comme une structure unique ou un ensemble de structures mises en place par un pays pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Les participants ont noté que la plupart des mécanismes nationaux qui ont été institutionnalisés après Beijing ont eu des impacts divers. Les participants ont convenu que l'efficacité des mécanismes nationaux a été compromise par un certain nombre de facteurs, notamment leur emplacement géographique et leur statut, les changements de priorités opérés par les gouvernements du fait de la crise économique et l'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques. L'absence de mécanismes de suivi ayant des objectifs clairs et des mandats bien définis dans le temps pour garantir la mise en œuvre a également été un des obstacles. Les mécanismes nationaux doivent donc examiner tous les politiques et programmes nécessaires en vue d'une intégration effective des questions de parité et d'égalité dans les programmes en tant que stratégie institutionnelle.

63. En Afrique, les secteurs de *la communication, de l'information et des arts* offrent des réseaux potentiels qui peuvent être mis à contribution pour la promotion des femmes. Les participants à l'atelier ont convenu que ces réseaux devraient être utilisés pour influencer l'action publique et les attitudes et comportements des individus, notamment les jeunes adultes et les enfants. Les participants ont recensé les principales contraintes que sont la rareté des ressources, les taux d'analphabétisme élevés et la faible proportion des femmes propriétaires des médias et des systèmes de communication. Ils ont exprimé leurs préoccupations face à la projection persistante d'images négatives et dégradantes de la femme dans les médias, encore que quelques améliorations aient été enregistrées dans ce domaine. Les participants ont invité les principaux acteurs à consolider aussi bien les organismes publics que privés. Cette action devrait être menée de manière intégrée à travers l'adoption des mesures ci-après : mobilisation des ressources, élaboration de cadres législatifs et politiques appropriés et promotion des programmes et activités qui accordent une place de choix aux questions de parité entre les hommes et les femmes. La formation et le renforcement des capacités, la participation du secteur privé et l'établissement de réseaux sont des stratégies importantes pour la responsabilisation des femmes grâce au système de communication.

64. Les actions menées dans un certain nombre de pays depuis 1995 montrent une plus grande compréhension des besoins particuliers de la petite fille en Afrique. Cependant, les participants à l'atelier sur *la petite fille* se sont déclarés préoccupés par le fait que les indicateurs disponibles continuent de mettre en évidence la discrimination de la petite fille depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Les participants ont soutenu que les attitudes et pratiques néfastes qui font courir des risques à la petite fille doivent changer d'urgence. Il s'agit notamment du harcèlement et de l'exploitation sexuels et d'autres politiques liées à la santé et au bien-être de la petite fille, en particulier la menace du VIH/SIDA. Les participants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les cadres politiques et législatifs répondent convenablement aux préoccupations de la petite fille dans différentes circonstances. Des programmes et des activités appropriés devraient être mis en place et exécutés effectivement grâce au partenariat. Il a été convenu qu'une attention particulière soit accordée aux besoins de la petite fille handicapée en raison de son double handicap.

H. Forum spécial sur la paix et le développement (point 6 de l'ordre du jour)

65. Le Forum spécial sur la paix et le développement a été organisé sous les auspices du Comité " Femmes africaines pour la paix et le développement ", l'une des organisations qui jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la paix dans la région. L'objectif du Forum était d'offrir aux femmes africaines une plateforme pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations au sujet de la guerre et de la paix.

66. Le Forum était présidé par Son Excellence, Dr Speciosa Wandira Kazibwe, Vice-Présidente de la République d'Ouganda et Présidente du Comité " Femmes africaines pour la paix et le développement ". Mme Specioza a d'abord invité les participants à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de la guerre avant de passer la parole à M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA pour son allocution de bienvenue.

67. Dans son allocution d'ouverture, M. K.Y. Amoako a relevé que le Forum est une occasion spéciale à la fois pour un souvenir douloureux et pour une célébration : souvenir douloureux parce que bon nombre de participantes à ce forum ont vécu l'expérience du fléau de la guerre et de la violence ou ont entendu parler des expériences de leurs sœurs et frères originaires des pays perturbés par les conflits ; célébration parce qu'on rend hommage à la force, au courage et à la vision des femmes africaines qui continuent de se battre pour la paix. Il a noté que ces dernières années, les femmes ont commencé à transformer leurs expériences en une nouvelle forme de militantisme et de plaidoyer pour la paix et que leurs énergies et leur zèle ne peuvent qu'entraîner le progrès au nouveau millénaire. M. K.Y. Amoako a ensuite noté que le Comité " Femmes africaines pour la paix et le développement " n'a été lancé que l'année dernière et qu'il est heureux de constater que ce dernier a déjà commencé sa mission avec détermination et engagement et que les femmes voient déjà en lui un outil par lequel elles peuvent influencer les décisions à un haut niveau et une structure nécessaire au renforcement du militantisme des femmes en faveur de la paix. Il a également loué la Fédération des réseaux des femmes africaines pour la paix pour l'action collective qu'elle a menée. Il a conclu son intervention en remerciant les participants pour le sérieux avec lequel ils ont entrepris l'examen de Beijing+5.

68. Son Excellence la Vice-Présidente de la République d'Ouganda a ensuite pris la parole pour prononcer son discours préliminaire. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués à Addis-Abeba. Elle s'est également félicitée de la présence de Mme Stella Obasanjo, Première dame du Nigeria, et remercié Mme Angela King, Conseillère spéciale sur les questions de parité et sur la promotion de la femme, présence qui atteste de l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache à la paix. Pour leur soutien agissant au Comité des femmes africaines pour la paix et le développement et à tous les autres programmes visant à promouvoir la cause des femmes, elle a rendu hommage au Secrétaire exécutif de la CEA, M. K.Y. Amoako pour son soutien et son attachement à la cause des femmes africaines, à M. Salim A. Salim, Secrétaire général de l'OUA pour l'intérêt qu'il attache à la promotion de la femme africaine, intérêt qui s'est traduit par la création, en collaboration avec la CEA, du Comité " Femmes africaines pour la paix et le développement ", à Mme Joséphine Ouedraogo, Directeur du Centre africain pour la femme et à M. Sam Ibok, Directeur du Département politique et Chef du Centre de gestion des conflits de l'OUA.

69. Mme Specioza Wandira a déclaré que le Comité est fier d'offrir un cadre permettant aux femmes d'exprimer leurs préoccupations, de renforcer leur rôle, leur mandat et leur pouvoir dans le cadre de la promotion de la paix et du développement en Afrique. Elle a estimé que le 21ème siècle doit être pour les Africains un siècle spécial, le siècle de l'Afrique, comme le 19ème fut celui de l'Europe et le 20ème celui de l'Amérique. D'où la nécessité d'une planification rigoureuse du processus d'émancipation sociale, politique et économique, une planification qui ne devrait pas se contenter de faire des Africains des imitateurs aveugles, mais bien une planification précédée d'une analyse minutieuse du passé du continent, et se fondant sur une définition claire de la vision des Africains pour l'avenir et des stratégies appropriées pour remédier à la situation spécifique de l'Afrique. Mme Specioza a constaté, pour s'en féliciter, que la voix des " damnés de la terre " est entendue dans la plupart des régions du continent et que les hommes commencent également à réagir positivement et à soutenir la cause des femmes ; le défi qui interpelle les Africains est l'adoption de stratégies qui permettraient de remédier à la situation actuelle. Elle a ensuite exhorté les gouvernements africains à soutenir, d'une même voix, la candidature de Mme Miriam K. Were au poste de Directeur exécutif du FNUAP, faisant valoir que les femmes ont besoin d'un certain nombre de postes importants de prise de décisions pour être en mesure d'influencer la situation. Mme Specioza a conclu son intervention en exprimant au nom du Président ougandais, Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, ainsi qu'au nom du peuple ougandais et en son nom personnel, sa gratitude à tous les participants pour leur contribution au succès de la sixième Conférence et du Forum sur la paix.

70. Trois femmes originaires de la Somalie, de Sierra Leone et du Burundi ont respectivement pris la parole pour partager leurs expériences personnelles de la guerre. Elles ont fait une description saisissante de la manière dont la guerre a différemment affecté les femmes et les hommes.

71. Ensuite, une représentante du FERFAP, Dr Miriam Maïga a donné lecture des résolutions votées par les femmes dans le cadre des tentes de la paix.

72. La représentante d'UNIFEM a remis le flambeau de la paix à S.E. Dr Specioza Wandira Kazibwe qui l'a remis à son tour à S.E. Mme Stella Obasanjo, Première dame du Nigeria. Mme Obasanjo a ensuite prononcé son allocution.

73. Dans son intervention, S.E. Mme Stella Obasanjo a exprimé, en son nom personnel, sa gratitude à S.E. Dr Specioza Wandira Kazibwe et a félicité le Comité " Femmes africaines pour la paix et le développement " pour l'organisation de ce forum ; elle a ensuite rendu hommage à la Commission économique pour l'Afrique pour les efforts déployés dans la recherche de la paix dans notre continent. Elle a déclaré que l'absence de conflit est un minimum irréductible pour la promotion du développement dans toutes les régions du monde et que la nécessité de la paix, en tant que condition sine qua non au développement, a été renforcée par la rude concurrence que se livrent l'Afrique et les autres nouveaux marchés pour les capitaux étrangers. Elle a ensuite affirmé que la plupart des conflits sont déclenchés par des querelles entre dirigeants politiques, en général des hommes, et que la majorité des personnes qui portent des armes sont aussi des hommes. Elle a relevé qu'il est désormais établi que les femmes et les enfants sont, en fin de compte, les victimes de certaines des pires atrocités de la guerre et que ceux d'entre eux qui ne perdent pas leur vie, perdent leur dignité et sont marquées émotionnellement et physiquement tout au long de leur vie. Les belligérants violent souvent les femmes et les petites filles avec une impunité bestiale ; par ailleurs, chaque conflit prolongé a son lot des récits terrifiants des femmes forcées de devenir des esclaves sexuelles ou de servir dérisoirement de " femmes de confort " .

74. Elle a rendu hommage aux nombreux hommes et femmes qui s'efforcent, jour et nuit, à leurs risques et périls, d'obtenir que les femmes ne soient plus violées en situation de guerre, tout en relevant que beaucoup reste à faire. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les organisations internationales et la communauté internationale doivent donc redoubler d'efforts pour mettre un terme au fléau de la guerre. Elle a ensuite invité les femmes africaines à jouer un rôle plus actif pour sauver le continent de la malédiction des conflits perpétuels et a exhorté en particulier les femmes dont les conjoints occupent des postes politiques importants et influents à approfondir la réflexion sur la manière dont on pourrait éviter les guerres insensées qui entraînent la misère chez bon nombre de femmes. Elle a en outre déclaré qu'elle a bon espoir que les femmes africaines s'acquitteraient de cet important devoir moral qui consiste à toujours encourager les hommes à préférer la démocratie à la dictature, le dialogue à l'affrontement et à la violence, et la justice à l'injustice.

75. Le représentant de l'OUA, M. Djinnit Said a pris la parole au nom du Secrétaire général de l'OUA, le Dr Salim Ahmed Salim. Il a transmis aux participants les salutations et le soutien du Dr Salim Ahmed Salim, expliquant que ce dernier n'a pas pu assister au forum pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il a déclaré que la prévention, la gestion et le règlement des conflits occupent désormais le rang de priorité le plus élevé parmi les activités de l'OUA et sont au centre de tous les efforts que déploient les dirigeants et les peuples africains, y compris les femmes, comme on a pu clairement le constater lors de la Conférence et du Forum. Il a souligné que malgré le traumatisme causé par les guerres et les déplacements, les femmes ont été un facteur de stabilisation au sein de leur famille et de leur communauté et elles ont nettement contribué à la préservation de la dignité humaine et de l'ordre social en situation de chaos et de troubles sociaux ; il a ajouté que les expériences des femmes africaines évoquées plus haut constituent un témoignage éloquent des souffrances qu'elles ont endurées en zones de conflit, et cela devrait renforcer la détermination et l'engagement des Africains à faire face à ce fléau de manière décisive.

76. Il a exprimé le soutien de l'OUA aux efforts déployés par les femmes en vue de la paix et du développement et a rappelé que bien avant la Plate-forme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing, l'OUA, la CEA et le gouvernement ougandais avaient organisé une conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement à Kampala (Ouganda) en novembre 1993. Il a rappelé aux participants que les mécanismes recommandés par ladite conférence ont été examinés lors des rencontres qui ont suivi, puis entérinés par la 66ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA et la 33ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Harare (Zimbabwe) en 1997. Ce mécanisme est le Comité Femmes africaines pour la paix et le développement (FAPD) créé en avril 1998 et lancé officiellement en novembre 1998. Il a souligné l'appui de l'OUA aux objectifs et activités du Comité et sa

détermination à établir un véritable partenariat avec les femmes et avec d'autres organisations concernées à travers la mise en œuvre de programmes et de projets pratiques.

77. En conclusion, il a rendu hommage aux femmes africaines pour le rôle historique et fondamental qu'elles ont joué dans le processus d'émancipation des peuples d'Afrique et pour le fait que, comme l'a dit un célèbre poète français : "la femme est l'avenir de l'homme".

Principaux résultats :

I. Conclusion des ateliers (point 7 de l'ordre du jour)

78. Les 12 ateliers sur les domaines critiques énumérés dans le Programme d'action de Beijing se sont bien déroulés et les débats ont été bien suivis. Les conclusions des ateliers sont récapitulées à l'Annexe III.

J. Le Plan d'action africain - période 2000 - 2004 (point 8 de l'ordre du jour)

79. Un Comité de rédaction composé des représentants des délégations nationales et des organismes des Nations Unies a examiné le projet de plan d'action africain qui leur a été envoyé par le secrétariat avant la Conférence. L'examen de ce projet s'est déroulé sous la présidence de S.E. Mme Rabea Mechernene, Ministre algérienne de la solidarité nationale et de la famille et Première Vice-Présidente de la sixième Conférence régionale sur les femmes. Cet exercice a duré, au total, un jour et demi pendant la tenue de la Conférence. Un travail difficile et fouillé a permis de passer en revue, d'amender et d'améliorer le projet de document qui a été par la suite adopté par la Conférence.

80. L'objectif du plan d'action africain est de servir de cadre à la mise en œuvre accélérée de la plate-forme de Dakar et du programme d'action de Beijing. De manière générale, il contient des principes directeurs à mettre en œuvre dans le cadre des mécanismes de coordination des activités de suivi et d'évaluation. Il indique également les moyens de mobiliser les ressources et souligne la nécessité de faire face à la pandémie du VIH/SIDA. Le plan insiste par ailleurs sur la nécessité pour les femmes de jouer un rôle égal à celui des hommes dans la réalisation et le maintien de la paix. En outre, il suggère des stratégies visant à réduire les pénibles travaux ménagers des femmes, ce qui leur permettrait de participer plus activement à des initiatives beaucoup plus productives du point de vue économique.

81. De façon plus précise, le plan d'action met l'accent sur la nécessité pour les mécanismes nationaux de consultation et de coordination de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. A l'échelle nationale, cela doit se faire au niveau le plus élevé de l'Etat avec la participation d'autres partenaires comme la société civile. Selon le plan, les indicateurs de succès en ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité des mécanismes de coordination, devraient être présentés sous forme de termes numériques mesurables.

82. Dans le domaine du suivi et de l'évaluation, le plan reconnaît la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation en vue de mesurer avec précision les progrès accomplis. A cet égard, le plan d'action insiste sur le fait qu'il est nécessaire de créer des équipes techniques chargées d'entreprendre les activités de suivi et d'évaluation dans les douze domaines critiques. Cette mission nécessitera une certaine formation en analyse des politiques et en techniques d'évaluation des réalisations en ce qui concerne les questions de parité.

83. Un développement global ne peut être réalisé que si les femmes ont un meilleur statut social, économique et politique. Pour qu'il en soit ainsi, il faut un environnement favorable leur permettant de participer à la prise de décisions. Compte tenu de cette réalité, le plan recommande le recours aux mesures volontaristes en faveur des femmes pour réduire le fossé qui existe entre les hommes et les femmes dans les structures de prise de décisions. Ainsi par exemple, des mesures peuvent être prises pour que les délégations nationales soient composées d'au moins 33 % de femmes professionnelles des domaines concernés. De même, les délégations qui

assistent aux réunions sur la parité et les questions concernant les femmes devraient être composées de 33 % d'hommes.

84. Le manque de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des plate-formes en explique le faible taux d'exécution. Des solutions s'imposent à deux niveaux. Premièrement, il y a la pénurie absolue des ressources humaines, financières et techniques dont les pays ont besoin pour la mise en œuvre. Deuxièmement, il y a l'accès aux ressources disponibles qui se reflète dans la concurrence entre les parties prenantes pour des ressources limitées. Le Plan d'action recommande l'affectation d'un minimum de 1 % du budget aux activités ayant trait à la promotion de la femme. En outre, le Plan propose que les fonds provenant de l'annulation de la dette soient réorientés au profit des activités d'intégration des questions de parité dans les programmes.

85. Comme l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut être réalisée tant qu'on ne reconnaît pas la nécessité d'intégrer la perspective " genre " dans les politiques, la planification et l'évaluation des projets, des mesures concrètes devraient être prises pour atteindre cet objectif, notamment par des actions de sensibilisation et de formation. La collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe sont également des moyens importants pour accélérer l'intégration de la perspective genre dans l'élaboration, la planification et la programmation des politiques.

86. Le Plan stipule par ailleurs que dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, l'accent devrait être davantage mis sur la prévention. A cet égard, les stratégies de prévention doivent s'attaquer aux structures qui mettent les femmes dans une situation sociale défavorable et doter les femmes de moyens d'action. Le plan d'action africain a pour ambition de réduire le taux d'infection du VIH/SIDA de 50 % d'ici à l'an 2000. Il faudra des efforts considérables pour démystifier ce phénomène. Par conséquent, il est nécessaire d'organiser des campagnes d'information et d'éducation à tous les niveaux. C'est un fait que les approches communautaires ont, à ce jour, joué un rôle majeur dans la création d'un environnement favorable aux personnes affectées, mais il incombe au gouvernement de mettre en place des mécanismes institutionnels pour faire face à la pandémie. A cet égard, pour remédier à ce problème, le plan préconise une approche multisectorielle interorganisations grâce à l'établissement de partenariats.

87. Le Plan d'action reconnaît l'existence du problème multidimensionnel de la pauvreté et souligne la nécessité de créer des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour les produits de la région. Comme les femmes constituent le groupe le plus touché, l'objectif du plan est de les aider à être plus actives dans les petites et moyennes entreprises. Pour réaliser cet objectif, il importe de renforcer les capacités des femmes et d'adopter des politiques et des lois qui leur créent des

opportunités. Le texte intégral du Plan d'action africain, tel qu'adopté par la Conférence, se trouve

à l'annexe II b.

K. Modalités de participation de l'Afrique à l'examen mondial à mi-parcours
de la mise en œuvre des plate-formes d'action - Beijing + 5
(point 9 de l'ordre du jour)

88. Un comité de rédaction composé des représentants des délégations nationales, des ONG sous-régionales et régionales et des organismes des Nations Unies a examiné un projet de document préparé par le secrétariat de la CEA. Le comité était présidé par S.E. Mme Janat Mukwaya, Ministre ougandaise des questions de parité, du travail et du développement social et avait pour facilitatrices, Mme Angela King et Mme Rosaline Odera, Présidente du comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale Beijing + 5.

89. Les modalités définissent les rôles des Etats membres, des ONG, du Comité "Femmes et développement " et de la CEA. A cet égard, les Etats membres devraient s'efforcer d'inclure dans leurs délégations, les Ministres des finances et de la planification, ainsi que des représentants de la jeunesse et des handicapés. Les ONG ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social devraient choisir un ou une représentant(e) qui sera leur porte-parole en plénière. La sélection de ce(tte) représentant(e) devrait répondre à des critères pertinents. Au cas où la Conférence mondiale recommanderait l'intervention de moins de cinq porte-paroles des ONG, des consultations seront menées pour que l'Afrique soit représentée.

90. Le Comité Femmes et développement aura les responsabilités ci-après : coordination et harmonisation de la position des Etats africains ; action visant à assurer une large participation active des Etats africains à la réunion du comité préparatoire prévue en mars et à la session extraordinaire de juin 2000. Le rôle de la CEA sera de fournir à temps les documents essentiels aux différents acteurs concernés à New York, notamment *le plan d'action africain et le projet de déclaration*. La CEA sera également chargée de faciliter la participation de l'Afrique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2000 (voir Annexe V pour le texte intégral sur les modalités de participation de l'Afrique à la session extraordinaire Beijing + 5).

L. Déclaration de la Conférence (point 10 de l'ordre du jour)

91. Un comité de rédaction comprenant les représentants des délégations nationales, des ONG sous-régionales et régionales et des organismes des Nations Unies a examiné un projet de document préparé par le secrétariat sur la Déclaration de la Conférence. Le groupe était dirigé par Mme Mary Shawa, Secrétaire général adjoint du Ministère de la femme, de la jeunesse et des services communautaires du Malawi.

92. Dans la déclaration qu'ils ont adoptée au terme de leurs travaux, les participants ont réaffirmé leur attachement à la Plate-forme de Dakar et au Programme d'action de Beijing et à l'égalité des droits et à la dignité intrinsèque des hommes et des femmes. Ils ont reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plate-formes à travers notamment les actions ci-après : ratification de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par quarante-sept pays africains ; participation accrue des femmes aux affaires politiques et à la prise de décisions ; accélération du processus de réformes foncières grâce à des procédures législatives permettant aux femmes d'exploiter, de posséder et d'hériter la terre ; existence d'un militantisme et d'une sensibilisation accrus et dynamiques en faveur de la paix, qui placent la femme au centre des processus de paix ; sensibilisation à l'échelle mondiale aux faits que les droits de la femme sont des droits humains et que la violence à l'égard des femmes est la forme la plus répandue de violation des droits fondamentaux de la personne.

93. Les participants ont toutefois exprimé leurs préoccupations face aux contraintes qui continuent d'entraver les processus de mise en œuvre, notamment : la prévalence des guerres et des conflits violents ; la sous-représentation systématique des femmes aux postes de prise de décisions et de direction ; la qualité peu satisfaisante des services de santé en matière de reproduction ; les inégalités persistantes fondées sur le sexe dans le domaine de l'éducation, de la science et de la technologie ; le manque d'intérêt et l'inexistence de ressources devant être canalisées pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des handicapés.

94. Compte tenu de ces lacunes, les participants ont exhorté toutes les parties prenantes à accélérer la transition en passant de la parole aux actes et à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières appropriées pour permettre aux femmes de jouir de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales (voir en annexe pour le texte intégral de la *Déclaration*).

M. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

95. Un certain nombre de questions ont été soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour. La Fédération africaine des femmes entrepreneurs a noté que bien que le fardeau de la dette et la

mondialisation soient les principaux facteurs d'appauvrissement de l'Afrique, la plate-forme d'action ne fait aucune allusion particulière à la dette, à la réduction de la pauvreté ou aux modalités qui permettraient aux femmes africaines de tirer avantage de la mondialisation. Des réserves ont également été exprimées au sujet de la restructuration du PNUD qui a eu des effets sur le fonctionnement des bureaux régionaux. Les participants ont exprimé leur préoccupation devant cette restructuration qui pourrait avoir un impact négatif sur l'intégration des questions de parité dans les programmes. Les femmes originaires des pays africains d'expression portugaise ont également adressé une lettre ouverte à la Conférence dans laquelle elles demandent que l'on mette un terme à la discrimination linguistique dont elles sont victimes dans la mesure où la langue portugaise n'est pas utilisée lors des grandes conférences.

96. La question de la paix a été soulevée et la Conférence a conclu ses délibérations en réitérant son attachement aux *Déclarations de Zanzibar* et à l'*Agenda pour la paix* et en entérinant l'*Appel d'Alger de l'Organisation des femmes africaines* et les *Déclarations faites au titre de la Tente de la Paix* lors de la sixième Conférence sur les femmes. Ces déclarations ont déploré la persistance des conflits violents et de l'instabilité politique ainsi que l'absence de processus de démocratisation. Elles ont relevé que l'effet combiné de ces maux est la marginalisation de l'Afrique, ce qui l'empêche de participer aux négociations de paix. Les deux déclarations préconisent notamment : l'annulation de la dette, la promotion des droits humains et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la démilitarisation et le désarmement, la participation des femmes aux processus politique, économique et de prise de décisions (voir l'Annexe VII pour le texte intégral des *Déclarations*).

97. Les ONG ont invité les gouvernements africains à instituer des structures constitutionnelles et juridiques participatives en vue de proscrire et d'éliminer toutes les formes d'oppression patriarcale et de discrimination à l'égard des femmes. Dans leur déclaration, les ONG ont souhaité que l'allègement de la dette serve de mécanisme de réduction de la pauvreté en vue de réaliser la justice sociale et l'équité entre les hommes et les femmes. En outre, la déclaration recommande la mise en œuvre de la *Déclaration de Zanzibar pour une culture de la paix*.

98. Les femmes parlementaires africaines ont demandé la création d'un forum dont les objectifs seraient : de renforcer la voix des femmes parlementaires africaines, de consolider les efforts et les ressources des parlementaires, d'amender et de voter des lois pertinentes en faveur des femmes et pour leur bien-être.

99. Dans une déclaration sur *les femmes handicapées*, les participants ont souligné la marginalisation des personnes handicapées en général et des femmes handicapées en particulier. La déclaration invite tous les pays africains à ratifier les règles édictées par l'Organisation des Nations Unies pour *l'égalisation des chances pour les personnes handicapées*.

100. La Déclaration sur la jeunesse préconise la participation active des jeunes à toutes les rencontres. Dans leur déclaration, les jeunes ont demandé que le thème " *la place, le rôle et la contribution des jeunes dans la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing* " soit inscrit à l'ordre du jour de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes ainsi qu'à celui de la réunion du comité préparant l'examen de Beijing + 5.

101. Les pays de l'océan Indien présents à la Conférence ont souligné les résultats peu satisfaisants enregistrés dans la mise en œuvre des plate-formes d'action et ont reconnu l'urgente nécessité d'accélérer ce processus et la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence dans toutes les régions du continent. A cet égard, les pays ci-après de l'océan Indien - Comores, Maurice, Seychelles et Madagascar ont

demandé à être regroupés dans une sous-région à part entière dénommée " les îles de l'Océan Indien ". A défaut, ils ont suggéré que les Comores et les Seychelles soient intégrés dans la sous-région " Afrique de l'Est ", et que Maurice et Madagascar fassent partie de la sous-région " Afrique australe ".

102. Les participants ont également été informés de la " marche mondiale " du millénaire qui est une occasion pour les femmes africaines d'affirmer leur solidarité avec les autres femmes du

monde à travers leur participation à cette manifestation. Elles pourraient ainsi mener des démarches efficaces dans deux domaines critiques particulièrement délicats, à savoir la violence à l'égard des femmes et la féminisation de la pauvreté. Les Ministres chargés des questions de parité et des affaires féminines ont donc été invités à appuyer les femmes dans leurs pays respectifs à travers l'organisation d'une marche nationale tandis que le Centre africain pour la femme a été appelé à aider la Commission économique pour l'Afrique à organiser une marche au niveau régional.

N. Cérémonie de clôture (point 12 de l'ordre du jour)

103. La cérémonie de clôture de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes a eu lieu le 26 novembre 1999 à 16 heures précises. S.E. Mme Agnes Alafi, Ministre chargée de la famille et des affaires sociales de la République du Tchad, a adressé une motion de remerciement au Gouvernement éthiopien, aux organisateurs de la Conférence et aux participants. Mme Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a reconnu l'importance de la sixième Conférence régionale pour l'évaluation des réalisations et des obstacles et pour la mise en œuvre accélérée de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. Elle a formulé l'espoir que le troisième millénaire soit marqué par l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les opportunités de développement.

104. Le Secrétaire exécutif adjoint a relevé les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Il s'agit notamment : d'un renouvellement de l'engagement à mettre en œuvre des politiques répondant aux intérêts stratégiques des femmes ; l'appropriation collective des mécanismes et politiques pertinents ; des pressions sur les gouvernements et les institutions afin qu'ils établissent des liens appropriés entre les objectifs, la réalisation des objectifs et l'obligation de rendre compte aux populations ; l'établissement et la consolidation des alliances ; l'établissement de partenariats et de réseaux en vue d'une participation accrue de la société civile, des milieux d'affaires, des médias, de la jeunesse, des groupements de femmes et des universités à ce processus.

105. Elle a déclaré que la sixième Conférence régionale a permis de renforcer les mécanismes institutionnels et de stimuler la réflexion collective sur tous les domaines critiques de la Plate-forme et du Programme d'action, ce qui a facilité l'actualisation et la redéfinition des priorités. Elle a déclaré que la Conférence a permis de définir plus clairement des liens fondamentaux entre les actions, notamment la possibilité de constituer une épargne à partir des opérations d'allégement et d'annulation de la dette en faveur des programmes relatifs aux questions de parité.

106. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que la Conférence a mis en évidence les défis liés à l'amélioration de la qualité de la vie des femmes, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la formation, de la protection des droits et de la participation aux structures de prise de décisions, y compris les processus de paix et les négociations. Elle a également appuyé l'idée d'une assistance spéciale destinée à la protection de la petite fille.

107. Elle a mis en relief la nécessité d'une action urgente visant à réduire les taux étonnamment élevés de mortalité maternelle et infantile et d'analphabétisme chez les femmes et les filles et a souligné le manque d'accès de celles-ci à l'eau potable. Elle a en outre insisté sur l'importance du partenariat avec la société civile pour l'amélioration de la qualité de la vie des femmes. Elle a invité les chercheurs et les institutions de recherche à produire et à utiliser des données désagrégées par sexe.

108. Evoquant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des plate-formes, elle a invité les Etats à renforcer leur participation et leur engagement à ce processus et a indiqué que l'Organisation des Nations Unies appuie l'utilisation de l'analyse différentielle et le recours aux mesures volontaristes en faveur des femmes et des petites filles pour permettre à la société de réaliser l'équilibre et l'égalité entre les hommes et les femmes.

109. Elle a remercié toutes les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'OUA pour leur collaboration et leur contribution. Des remerciements particuliers ont été adressés aux gouvernements du Canada, de France et de Suède pour leur concours financier à l'organisation de la Conférence ainsi qu'au

Comité Femmes et développement (ex. ARCC) dont les membres n'ont ménagé aucun effort pour la tenue de cette conférence.

110. En conclusion, elle a invité les Chefs d'Etat africains des pays membres de l'OUA et de la CEA à renouveler leurs efforts pour la mise en œuvre des plate-formes d'action et a remercié le Gouvernement éthiopien d'avoir si gracieusement accepté d'abriter la Conférence, en particulier S.E. Tadelech Haile Michael, Ministre chargée des questions féminines au Bureau du Premier Ministre. Elle a félicité le personnel et les consultants du Centre africain pour la femme et son Directeur, Mme Joséphine Ouedraogo, pour l'excellente qualité du travail accompli et a loué les participants pour leur dynamisme et leur engagement.

111. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA a loué le "sérieux" des participants et s'est félicité des objectifs et du caractère opportun de la Conférence ainsi que de l'esprit de partenariat et de solidarité qui a prévalu au cours des travaux. Il a réaffirmé l'engagement de l'OUA à assurer la responsabilisation économique et l'émancipation politique des femmes et pour un rôle accru de celles-ci dans les processus de gestion de la paix, y compris dans le cadre des programmes de l'OUA pour la reconstruction, le relèvement et l'intégration au lendemain des conflits. Il a également souligné que l'OUA continuera de soutenir sans relâche les activités du Comité Femmes africaines pour la paix et le développement.

112. Evoquant les possibilités actuelles et à venir pour la réorientation des actions, il a recommandé que les femmes africaines examinent le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine dans le but de s'en servir. Ledit traité reconnaît la nécessité de renforcer le pouvoir économique des femmes et de les inclure dans le processus d'intégration. Il a rappelé aux participants le consensus qui s'est dégagé lors du récent sommet de l'OUA pour accélérer le processus de formation d'une Union africaine. Il en a conclu que de nouvelles stratégies régionales sur les questions de parité sont essentielles pour faire face au nouveau millénaire.

113. Il a noté que malgré les progrès enregistrés dans la promotion des programmes concernant les femmes et en dépit du niveau de sensibilisation atteint en ce qui concerne les questions de parité en Afrique, de nombreux obstacles redoutables restent à surmonter si les femmes africaines veulent être totalement émancipées pour jouer le rôle qui leur revient de droit dans la société. Il a déclaré qu'aucune société ne peut vivre dans une situation de semi-liberté, semi-esclavage, et que la réalité, c'est que la libération des femmes implique également celle des hommes. Il en a conclu que le courage des idées est désormais nécessaire " pour pouvoir passer de la stratégie à l'action".

114. Le Secrétaire général s'est félicité du plan quinquennal d'action régionale et a reconnu qu'il ne servirait pas seulement à préparer l'examen mondial à mi-parcours de juin 2000, mais qu'il permettrait également de consolider les efforts collectifs de suivi des travaux de la Conférence durant le troisième millénaire.

115. Dans son discours de clôture, la Présidente de la Conférence, S.E. Jeanne Dambendzet, Ministre des affaires publiques, de la famille et de la promotion de la femme de la République du Congo - Congo-Brazzaville, s'est vivement félicitée de la contribution de la Conférence et a déclaré que la tâche n'était pas terminée, et qu'elle ne commencerait véritablement que lorsque les participants retourneraient dans leurs pays respectifs pour sensibiliser les gouvernements, la société civile et le public. Elle a relevé, pour s'en féliciter, la maturité des femmes africaines, leurs compétences et leurs capacités croissantes à contribuer aux activités et aux processus de développement.

116. De l'avis de la Présidente, la Conférence est allée au-delà de l'évaluation et a mis l'accent sur la réflexion collective sur les politiques et les actions à venir, les partenaires et les institutions, tout en reconnaissant la nécessité de faire participer davantage les hommes, à partir d'une perspective mettant l'accent sur les questions de parité entre les sexes. Elle a inspiré des actions individuelles et collectives qui devraient désormais être traduites dans les faits au niveau national. Des actions particulières étaient nécessaires pour sensibiliser les collectivités et les dirigeants, et vaincre la résistance à la reconnaissance des droits et de la contribution des

femmes. La Conférence a permis de baliser le terrain pour l'avenir, en confiant un rôle central aux femmes en tant que force novatrice dans le cadre de la réalisation d'un développement durable.

117. La Présidente a préconisé l'intensification des actions en faveur de l'annulation de la dette et l'utilisation de l'épargne dégagée dans des programmes spéciaux en faveur des femmes et des filles. Elle a ajouté que la mobilisation des femmes africaines est capitale pour la démocratisation, d'où la nécessité de conjuguer les efforts pour aider l'Afrique à faire face aux changements découlant de la mondialisation.

118. Avant de déclarer la Conférence close, la Présidente a remercié le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie et tous ceux qui ont contribué au succès de la rencontre. Elle a exprimé sa gratitude aux participants pour leurs importantes contributions et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs où elle espère qu'ils feront une large diffusion des messages et résultats des travaux de la Conférence et s'emploieront à assurer la mise en œuvre résolue de leurs plans d'action nationaux.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I.	Recommandations de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes.
ANNEXE II. a)	Déclaration de la sixième Conférence régionale sur les femmes - examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Dakar et du programme d'action de Beijing
ANNEXE II. b)	Plan d'action africain visant à accélérer la mise en œuvre des plate-formes de Beijing et de Dakar pour la promotion de la femme (période 2000 - 2001)
ANNEXE III.	Résultat des travaux en atelier
ANNEXE IV.	Déclaration/discours/appel adoptés par la sixième Conférence régionale sur les femmes
ANNEXE V.	Modalités de participation de l'Afrique à l'examen mondial à mi-parcours de la mise en œuvre des plate-formes d'action
ANNEXE VI.	Activités parallèles
ANNEXE VII.	Préoccupation des femmes africaines dans le domaine de la paix
ANNEXE VIII	Liste des participants
	A. Liste des délégations nationales
	B. Liste des autres invités

ANNEXE I

RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES

Les participantes à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes ont à l'issue des débats formulé des recommandations parmi lesquelles:

- Renforcer le partenariat entre les gouvernements, les ONG, la société civile et les organismes des Nations Unies ;
- Renforcer les capacités des ONG ;
- Veiller à ce que le FNUAP s'assure que les questions soulevées par les conférences de Beijing et du Caire soient incorporées dans les programmes nationaux de recensement ;
- Veiller à ce que les ministres chargés des questions féminines participent à la Conférence des ministres de la CEA responsables de la planification pour que la problématique hommes/femmes soit intégrée dans les plans nationaux ;
- Recourir aux méthodes traditionnelles de règlement des conflits et associer les femmes au processus;
- Promouvoir la participation des hommes aux différentes réunions statutaires sur les femmes ;
- Promouvoir la participation des femmes aux mécanismes de règlement des conflits ;
- Veiller à ce qu'un nombre égal de femmes et d'hommes participent aux différentes réunions statutaires nationales et internationales ;
- Promouvoir une approche soucieuse de parité et d'équité au sein des différents départements de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ;
- Elaborer des indicateurs spécifiques pour mieux mesurer les progrès accomplis par les gouvernements ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels chargés d'assurer la promotion des femmes et des filles en leur fournissant des ressources humaines, matérielles et financières, et améliorer leur statut ;
- Lancer un appel aux pays du Nord pour qu'ils fabriquent les produits antirétrovirus permettant de traiter l'infection par le VIH/sida à des coûts plus abordables et accessibles pour les populations africaines ;
- Lancer un appel aux femmes du Nord au sujet de la fabrication et la vente d'armes ;
- Faire en sorte que les Etats membres incorporent les données désagrégées par sexe dans les comptes nationaux ;
- Dans l'établissement des budgets nationaux, appliquer une approche tenant compte des besoins des femmes et des activités menées pour leur promotion;
- Créer des banques de données et des institutions en vue d'établir des données désagrégées par sexe ;
- Faire campagne auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin qu'elle accorde un délai de 15 ans aux pays africains pour se conformer aux conditions fixées par l'Organisation. Il convient également d'inclure les femmes dans les délégations nationales qui participent aux négociations et aux débats de l'OMC pour s'assurer qu'une approche prenant en compte les préoccupations des femmes, est appliquée;
- Prendre les actions nécessaires pour que la Banque africaine de développement (BAD) crée une banque de développement pour les femmes ;
- Redynamiser les mécanismes de prévention des conflits en Afrique ;
- Veiller à ce que les pays africains interdisent le commerce des armes légères ;
- Accroître le financement des activités intéressant les femmes ;

- Oeuvrer en faveur de mesures de la conversion de la dette des pays africains pour leur permettre de consacrer plus de ressources aux secteurs sociaux, en particulier à la réduction de la pauvreté;
- Lancer un appel à tous les gouvernements africains pour qu'ils œuvrent en faveur de la paix ;
- Prendre des mesures contre la traite des femmes et des enfants et leur exploitation
- Veiller à ce que, sur l'ensemble du continent, une marche soit organisée contre la pauvreté ;
- Mettre en œuvre l'initiative 20/20 ;
- Réduire les dépenses militaires des Etats ;
- Promouvoir une culture de la paix ;
- Respecter la Charte des Nations Unies sur la souveraineté nationale ;
- Former un mouvement de solidarité des femmes occupant des postes de niveau élevé qui mènerait des activités de sensibilisation dans les pays en guerre et dans les pays fabriquant des armes ;
- Former des agents sanitaires et doter les centres de santé du matériel nécessaire pour faire face aux urgences en obstétrique et réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- Renforcer l'UNIFEM en la dotant de ressources humaines, matérielles et financières ;
- Renforcer le Centre africain pour la femme en le dotant de ressources humaines matérielles et financières, étant donné la qualité et le nombre des activités qu'il mène ;
- Renforcer les capacités des femmes pour leur donner des moyens d'action dans le domaine économique ;
- Mettre en place un système de quota de 50 % pour améliorer la représentation des femmes aux postes de prise de décision ;
- Aider la CEA, l'OUA et l'UNICEF à lutter contre le trafic des drogues sous toutes ses formes et ses dérivés, pour sauver les garçons et les filles ;
- Faire en sorte que le Centre africain pour la femme aide les pays dans leurs efforts visant à créer des mécanismes de collecte de données fiables désagrégées par sexe;
- Encourager les stations de radio privées, indépendantes à diffuser des programmes spéciaux, en particulier à l'intention des femmes ;
- Renforcer les mécanismes de coordination au sein des organismes des Nations Unies, à tous les niveaux dans les pays ;
- Créer des mécanismes institutionnels de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action et de la Plateforme d'action.

Deux pays, à savoir la Mauritanie et le Niger, ont maintenant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

ANNEXE II-a

DECLARATION DE LA SIXIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES

EXAMEN A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ET DE LA PLATEFORME D'ACTION

Nous, participantes à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 22 au 26 novembre 1999, en tant que représentants des gouvernements et de la société civile ;

Réaffirmant les engagements pris à Dakar, à savoir assurer la promotion des femmes, leur accès aux responsabilités, leur pleine participation aux processus de prise de décisions et leur accès aux ressources;

Réaffirmant en outre également que nous reconnaissons explicitement la dignité inhérente aux femmes et l'égalité des droits entre femmes et hommes ;

Reconnaissant que des efforts ont été faits au cours des cinq dernières années pour mettre en œuvre les Plateformes d'action, qui ont notamment débouché sur les réalisations suivantes :

- A ce jour, 47 pays africains ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- La participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision s'est accrue : un pays a dépassé l'objectif de 30% fixé en ce qui concerne la représentation au parlement et plusieurs autres sont sur le point d'atteindre cet objectif.
- Dans plusieurs pays, la réforme foncière a débouché sur une législation qui reconnaît aux femmes le droit de posséder des terres, de les exploiter et d'en hériter. Le nombre de mécanismes créés spécialement pour les femmes par les principaux organismes financiers et bancaires afin de leur faciliter l'accès au prêt et au crédit a augmenté aussi. Les besoins des femmes sont également mieux connus et des efforts sont faits pour fournir les services essentiels qui permettent de répondre à ces besoins.
- Le militantisme résolu des femmes en faveur de la paix, a fait qu'aujourd'hui les femmes participent aux processus de paix en général, et a débouché sur la création du Comité des Femmes africaines pour la paix et le développement. Faisant appel à leurs compétences en matière de gestion communautaire et appliquant l'approche participative en matière de pouvoir, les femmes ont apporté une manière différente de voir sur le plan qualitatif, dans les négociations de paix et pour la consolidation de la paix.
- Un consensus s'est dégagé sur le fait que les droits des femmes font partie des droits fondamentaux et que la violence à l'encontre des femmes constitue l'une des formes les plus répandues de violation des droits fondamentaux.

- Des mesures encourageantes ont été prises par les pays pour promouvoir et protéger les droits des jeunes filles et leur assurer l'éducation, un bon état de santé et une vie de meilleure qualité.
- Les importantes activités menées pour sensibiliser à la question des mutilations génitales féminines ont contribué à faire reculer de cette pratique, ou à la faire remplacer dans quelques communautés rurales du continent par de nouveaux rites de passage .
- A la suite des révisions et réformes constitutionnelles, de nouveaux textes législatifs progressistes, qui répondent spécifiquement aux préoccupations des femmes, ont été adoptés.
- Il y a eu des efforts redoublés visant pour rendre les mécanismes nationaux de promotion des femmes plus efficaces dans le but de faire prendre en compte les besoins des femmes par l'ensemble des institutions, secteurs, politiques et programmes nationaux.
- La nécessité de prendre en considération les besoins et préoccupations des femmes dans tous les programmes et politiques est de plus en plus reconnue par certaines organisations intergouvernementales régionales qui ont mis en place des mécanismes à cet effet.

Nous notons avec une vive préoccupation que, malgré ces résultats encourageants, il subsiste des lacunes et des contraintes à savoir :

- Les nombreuses guerres et les conflits violents, dont sont de plus en plus victimes les populations civiles par le recours à diverses tactiques, notamment l'usage sans discernement d'armes antipersonnel, continuent d'épuiser les ressources du continent et perturbent l'idée négative selon laquelle l'exil prolongé ou le déplacement des populations est un mode de vie acceptable pour nombre d'Africains et servent à légitimer les formes les plus barbares de violence à l'égard des femmes et des enfants.
- La persistance des atteintes aux droits fondamentaux des femmes, des enfants et des hommes, notamment au droit à la vie dans la mesure où les guerres et les actions militaires prennent le pas sur la promotion du développement durable. En outre, les femmes, les hommes et les enfants souffrent beaucoup des embargos et des blocus.
- Les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de prise de décisions et de responsabilité, en dépit des progrès accomplis,
- La pauvreté croissante touche de plus en plus de femmes, en particulier en milieu rural,
- Du fait que les femmes et les filles ne sont pas maîtresses de leur vie et n'ont que peu de choix, les expose en particulier à la pandémie de l'infection par le VIH/sida et a pour effet une dégradation de leur situation économique et sociale ; c'est là d'un obstacle de taille à la promotion des femmes et au développement de l'Afrique,
- Le manque de services de santé de qualité, en particulier dans le domaine de la santé en matière de reproduction est à l'origine des taux élevés de mortalité et de morbidité maternelle,
- Le manque de soins et de ressources permettant de répondre aux besoins particuliers des femmes handicapées et âgées ne fait que les marginaliser davantage.
- Les difficultés pour les femmes et les filles à accéder à l'éducation et à l'information leur enlèvent toute possibilité d'épanouissement, et les maintiendront dans l'ignorance des

progrès scientifiques et technologiques qui caractérisent la fin du XXe siècle. De ce fait, conséquence, un grand nombre de femmes africaines entreront dans le troisième millénaire presque totalement démunies et marginalisées,

- L'insuffisance des ressources et le statut inapproprié des mécanismes nationaux sont des contraintes majeures qui entravent l'action de ces derniers pour renforcer le pouvoir d'action des femmes et d'assurer l'égalité entre les sexes ;
- Le manque au niveau institutionnel de données désagrégées par sexe, qui permettraient d'influer sur la formulation de politiques et de prendre des mesures répondant aux préoccupations des femmes.
- Le quasi-immobilisme de la Société et l'absence de structures permettant de formuler des politiques propres à faire accéder les femmes aux structures de pouvoir.

Nous sommes convaincues que de ce qui suit :

- Le nouveau millénaire offre l'occasion d'opérer des changements majeurs visant à assurer l'égalité entre les sexes : les responsables africains doivent voir là un défi à leur ingéniosité en tant que dirigeants;
- Les femmes sont des partenaires cruciales de développement et il faut utiliser leurs capacités et leurs compétences pour opérer des changements qualitatifs et assurer la Renaissance de l'Afrique ;
- La pleine participation des femmes à la prise de décision entraînera un partage équitable des ressources et un développement humain durable pour la Renaissance de l'Afrique ;
- Les femmes africaines doivent devenir des partenaires dans la gestion et la protection de l'environnement et il faudra, à cet égard, tenir compte de leur bon sens et de leur connaissance du milieu ;
- Pour inverser le mouvement de sous-développement, tous les gouvernements africains doivent mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris, à savoir donner des moyens d'action aux femmes et assurer l'égalité entre les sexes ;

En conséquence, nous exhortons tous ceux qui s'intéressent au développement du continent africain, y compris les organisations internationales, à :

- Traduire promptement les engagements en actions concrètes à l'aube du XXIe siècle ;
- Réaffirmer leur détermination à réitérer les engagements pris antérieurement pour trouver des solutions aux causes profondes de la discrimination à l'égard des femmes, des jeunes filles et de l'inégalité entre les sexes ;
- Mettre en place les ressources nécessaires ainsi que des mécanismes efficaces pour permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux et des libertés premières, leur donner des moyens d'action et assurer l'égalité entre les sexes.
- Redoubler d'efforts pour assurer la paix et la sécurité des personnes en Afrique, et reconnaissant le rôle de catalyseur que jouent les femmes dans les initiatives locales en faveur de la paix, veiller à ce qu'elles participent sur un pied d'égalité aux processus de paix à des niveaux élevés aux plans national et régional et qu'elles puissent influencer sur ces derniers,

- Ratifier, s'ils ne l'ont pas déjà fait, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, lever, d'ici à juin 2000, les réserves sur la Convention et accélérer sa mise en œuvre ;
- Intégrer totalement les dispositions de la Convention dans les législations des pays, afin que les femmes puissent les invoquer pour faire valoir leurs droits auprès des juridictions nationales.

ANNEXE II-b

Plan d'action de l'Afrique pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar et de la Plateforme d'action de Beijing en vue de la promotion de la femme

(Période : 2000-2004)

INTRODUCTION

Le Plan d'action régional a été formulé dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing. L'examen a été effectuée à l'occasion de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue du 22 au 26 novembre 1999 au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (Ethiopie). Il s'est fondé sur les rapports d'activité nationaux élaborés par les gouvernements de la plupart des pays africains et les contributions de tous les acteurs qui ont participé à la mise en œuvre des plans d'action. L'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, des organisations non gouvernementales, la Commission économique pour l'Afrique et les organismes des Nations Unies ont également élaboré des rapports. Ils ont permis de voir que des engagements ont été pris pour assurer la mise en œuvre des Plateformes d'action de Dakar et de Beijing.

Pendant les quatre ou cinq dernières années, la plupart des pays ont consacré des ressources financières et humaines à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et réussi à accroître le taux de scolarisation des filles, à améliorer la couverture sanitaire, à créer des groupements féminins en vue de promouvoir la solidarité et la collaboration, à élargir la portée des campagnes et des programmes de sensibilisation à la question des droits fondamentaux des femmes, à mettre en place des programmes de micro-crédit et à élargir les programmes d'alphabétisation des adultes. Au moins 15 des pays qui ont présenté des rapports ont formulé des politiques nationales détaillées pour la promotion des femmes en vue d'aider les autres secteurs à tenir compte des préoccupations des femmes dans leurs politiques, plans et programmes. Dans la plupart des cas, les plans d'action nationaux ont porté sur des activités qui sortaient du cadre de l'examen à mi-parcours.

Toutefois, les rapports d'évaluation ont présenté de façon explicite les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, et dans certains cas, les moyens de résoudre ces problèmes au cours de la phase suivante ont été proposés. Le Plan d'action régional suivant porte sur les problèmes les plus communément rencontrés; le but étant de fournir un cadre qui permette de régler ces problèmes.

Cadre conceptuel

Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Plateforme d'action de Dakar. Entre temps, beaucoup de faits nouveaux sont survenus et d'engagements pris depuis la Conférence de Beijing, qui offrent un nouveau cadre pour la formulation du Plan d'action régional africain pour les cinq prochaines années. Au nombre des faits nouveaux figurent les nombreuses et pertinentes recommandations issues de la Conférence mondiale sur les établissements humains (Habitat II, Istanbul, 1996) et plus récemment (juin 1999), les conclusions et recommandations de la troisième Réunion du comité de suivi de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire en juin 1999.

Les politiques macro-économiques et la mondialisation ont eu un certain nombre de conséquences négatives, notamment la destruction du tissu social et l'accroissement du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans beaucoup de pays africains, c'est aux femmes qu'il incombe de plus en plus de prendre soin des pauvres, des personnes âgées, des petits enfants orphelins et des personnes malades. Nombre de ménages ont à leur tête des femmes et des enfants (orphelins) pauvres. La famille est, en général, la première source de protection économique et sociale de ceux qui ne peuvent pas se prendre en charge du fait de leur infirmité, de la maladie, de la vieillesse, de l'inflation, de la modicité des salaires, du chômage, ou de leur déplacement à l'intérieur du pays. Malheureusement, l'urbanisation et le mode de vie qu'elle implique ainsi que la pauvreté résultant des mauvaises performances de la plupart des économies africaines, ont affaibli et rendu inefficace le

système de protection sociale traditionnel africain. Aussi, est-ce surtout aux femmes que cette tâche incombe car elles doivent prendre soin des personnes pauvres et sans ressources, en plus de leurs rôles dans les domaines de la production et de la reproduction.

C'est pourquoi il convient d'adopter de nouvelles politiques, à savoir passer seulement prendre en compte un seul facteur mais passer à une approche multisectorielle plus globale du bien-être et de la sécurité des populations. Les gouvernements devraient songer d'abord à adopter des mesures novatrices pour répondre à ce problème. Etant donné l'urgence de cette question, les gouvernements devraient envisager de créer, là où ils n'existent pas, de nouveaux mécanismes et de renforcer ceux qui existent. Certains pays ont déjà fait un pas dans cette direction.

Ces exemples, qu'il est vivement recommandés, de suivre de pair avec les programmes d'allègement de la pauvreté pour alléger les lourdes responsabilités qu'assument les femmes en prenant soin de ceux qui ne sont pas en mesure de se prendre en charge.

C'est dans le cadre de ces importantes transformations structurelles, qui offrent des possibilités et des défis, que le présent plan devrait être interprété.

Objectifs

Le Plan d'action régional a pour objet de féliciter à la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing dans le cadre de plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux. Le Plan est une synthèse des stratégies et des mécanismes proposés pour lever un certain nombre de contraintes qui, de l'avis général, ont sérieusement entravé ces cinq dernières années la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Ces contraintes peuvent être classées en six catégories :

1. Bien que la plupart des pays aient élaboré des plans d'action nationaux complets en vue de la mise en œuvre de la Plateforme d'action et du Programme d'action, seuls quelques-uns ont défini des stratégies concrètes en vue de coordonner les activités que les divers acteurs ont effectivement mises en œuvre dans divers secteurs. Le chevauchement des efforts et le gaspillage de précieuses ressources au détriment des bénéficiaires visés, ont suscité de vives préoccupations dans la plupart des pays. Certes, des initiatives ont été prises pour confier le rôle de coordination à une structure donnée dans quelques pays, mais la plupart de ces structures n'avaient pas le mandat nécessaire ni les moyens ou ressources indispensables pour jouer effectivement ce rôle.
2. Une autre faiblesse des plans d'action nationaux, c'est qu'ils ne mentionnent pas les mécanismes de suivi et d'évaluation du processus de mise en œuvre, qui devraient se fonder sur un ensemble clairement formulé d'indicateurs. En l'absence d'un tel mécanisme, il était impossible d'évaluer correctement les progrès accomplis et, partant d'apporter, là où il le faut, des correctifs au processus.
3. Presque tous les pays ont passé sous silence la question de la responsabilité. Bien qu'il y ait eu un engagement explicite à assurer la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing, tel qu'il ressort des déclarations et des résolutions que les gouvernements ont adoptées, les rapports nationaux n'ont pas mentionné la question de la responsabilité devant les populations qui devraient être les bénéficiaires des programmes d'action. Le silence observé à cet égard est la preuve qu'on se désintéresse de la question et qu'on ne fait que formuler des vœux pieux, attitude qui ne fait que perpétuer le statu quo au détriment de la promotion des femmes, de l'égalité entre les sexes et du développement durable.
4. Dans les plans d'action, l'idée d'intégrer la problématique hommes/femmes dans les politiques, plans et programmes dans tous les secteurs a été acceptée comme étant la stratégie la plus efficace pour assurer la parité. Ainsi, dans cette stratégie, tous les secteurs sont-ils chargés de mettre en œuvre les programmes d'action. Malheureusement, à ce jour, quelques pays seulement ont élaboré des politiques nationales détaillées de promotion des femmes ou défini des politiques sectorielles tenant compte des besoins et préoccupations des femmes. Parallèlement, il est toujours difficile d'avoir un nombre de femmes suffisamment qualifiées aux postes de prise de décisions, ce qui repousse encore à plus tard toute possibilité de demander des comptes. Il importe de s'assurer

que les femmes qui occupent des postes de prise de décisions ont les compétences et les capacités nécessaires pour analyser et évaluer les politiques et les programmes dans une perspective égalitaire.

5. Les pays qui ont mis en œuvre le Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing, dont les objectifs sont l'égalité, le développement et la paix ont eu à faire face à une grave pénurie de ressources du au fait qu'il était difficile d'accéder à ces ressources aux niveaux national, sous-régional et régional. La législation en vigueur, les politiques de libéralisation économique, la privatisation, le remboursement de la dette, les programmes d'ajustement structurel et la détérioration des termes de l'échange ne permettent pas de répondre aux besoins des populations marginalisées et démunies d'Afrique, en particulier les femmes. La grande inégalité économique qui ne fait que s'aggraver a eu comme conséquences l'insécurité, la misère et l'inefficacité et a sapé les bases du système d'entraide familiale, institutionnalisant ainsi la pauvreté. Il ressort des rapports publiés récemment que les 16 % les plus riches du monde consomment 80 % des ressources naturelles de la planète. Or la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples garantit à tous les peuples le droit de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles... dans leur intérêt exclusif et, en aucun cas, un peuple ne saurait être privé de ce droit. (article 21.1).
6. La société africaine est confrontée à un certain nombre de nouveaux problèmes d'importance cruciale se posent dans son ensemble. Les gouvernements et toute la population doivent se pencher sur ces questions pour les résoudre une fois pour toutes. Deux de ces questions, à savoir l'infection par le VIH/sida et le problème des nécessiteux et des personnes sans ressources, constituent des menaces en particulier du fait de leur gravité et de leurs conséquences.

Dans la plupart des pays africains, la pauvreté s'aggrave d'année en année, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté augmentant par millions. Les moyens dont disposait la famille élargie pour prendre en charge ces personnes, ce rôle incombait pour l'essentiel aux femmes, - ont été réduits à néant, comme en témoigne le grand nombre de mendiants de tous âges et d'enfants des rues dans les villes. Il convient de répondre à la question de savoir où se situent les responsabilités en ce qui concerne les victimes de l'infection par le VIH/sida et de la pauvreté et de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent avant de considérer cette situation comme normale, en fin de compte, d'assister à la mort du continent.

Le Plan d'action régional aborde les questions susmentionnées dans le cadre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing et des domaines prioritaires auxquels les différents acteurs devraient s'intéresser particulièrement. Il propose un cadre dans lequel pourraient s'inscrire les stratégies et mécanismes permettant de trouver des solutions à ces questions et de les mettre en œuvre aux plans national, sous-régional, et régional. Ainsi, le but ultime du Plan d'action africain est-il d'accélérer la mise en œuvre de la Plateforme d'action et du Programme d'action au cours des cinq prochaines années, à l'issue desquelles les résultats obtenus pendant la décennie qui a suivi la Conférence de Beijing, seront évalués.

I. MECANISME ET STRATEGIES DE COORDINATION

Justification

Les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre le Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing, et les ONG, les organismes spécialisés des Nations Unies et les autres structures participent à ces activités aux plans local, national, sous-régional, régional et international. Depuis la Conférence de Beijing, nombre de structures ont été mises en place à tous les niveaux pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Les Etats membres se sont efforcés de faire participer leurs institutions à la formulation des politiques, des programmes et des plans en vue de mettre en pratique les recommandations de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing. Il est difficile d'obtenir la participation et la coopération de la multitude d'institutions gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des ONG. Les institutions nationales, sous-régionales et régionales n'ont ni statut ni mandat bien définis, ni de compétences pour l'analyse des questions de parité et d'équité, elles souffrent également de maux tels que l'insuffisance du financement et de l'équipement, la centralisation

des pouvoirs de décision, le manque de moyens de mobilisation, l'approche non professionnelle de la question des femmes et le manque de coordination.

La multiplicité des structures et des acteurs, la diversité des stratégies mises en œuvre, et la mauvaise coordination des activités empêchent la mise en œuvre harmonieuse des plans d'action nationaux et l'évaluation objective de ces derniers. Chaque pays doit élaborer des stratégies et mettre en place un mécanisme de coordination des activités de promotion de la femme, assurer non seulement la mise en œuvre harmonieuse, le suivi et l'évaluation de celles-ci mais également prendre les mesures correctives nécessaires et améliorer la planification. En fait, la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing serait facilitée si tous les acteurs collaboraient des liens étroits et partageaient l'information.

Vision

Chaque Etat membre coordonne régulièrement, par le biais d'un mécanisme approprié implanté à la Présidence ou au niveau des services du Premier Ministre ou à tout autre niveau élevé, les diverses activités à entreprendre pour promouvoir l'égalité des sexes entre les divers acteurs en ce qui concerne les 12 domaines critiques. La coordination permet d'éviter les chevauchements, de gagner du temps, d'économiser les ressources et d'avoir un impact maximal.

Objectifs stratégiques

Au niveau national

1. Créer un comité national consultatif et de coordination au niveau le plus élevé de l'Etat, qui décidera de sa composition. Les ministères et acteurs, y compris la société civile, seraient représentés au sein de ce comité, qui sera chargé de concevoir, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement. Le comité sera habilité à assurer le respect des engagements pris et à s'assurer qu'ils ont été mis en œuvre.
2. Créer et renforcer les capacités du comité national consultatif et de coordination en vue d'intégrer les femmes au processus de développement.
3. Communiquer aux partenaires les documents officiels relatifs aux politiques, aux programmes officiels et à la planification.
4. Créer ou renforcer les capacités des organismes des Nations Unies dans chaque pays pour leur permettre de travailler en collaboration avec le Comité national.

Au niveau sous-régional

5. Au niveau de chaque organisation intergouvernementale sous-régionale, créer ou renforcer un mécanisme de promotion des femmes chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Au niveau régional

6. Renforcer la capacité des structures actuelles de promotion de la femme des OIG régionales pour leur permettre de mieux suivre la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Actions stratégiques

Niveau national

7. Créer un comité national consultatif et de coordination en vue de la promotion de l'égalité entre les sexes.
8. Dispenser une formation sur les questions liées à la parité entre les sexes à tous les partenaires de développement nationaux, bilatéraux et multilatéraux.

9. Sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies, créer un mécanisme consultatif et de coordination pour les organismes des Nations Unies afin de contribuer à la mise en œuvre des Plans d'action. Ce mécanisme fournira un appui technique et financier aux équipes nationales chargées de suivre la mise en œuvre de la Plateforme d'action et du Programme d'action.
10. Faire en sorte que les organismes des Nations Unies prennent la direction de ces activités en coordination avec les organisations nationales, sous-régionales et régionales, les experts en formation à l'analyse des questions de parité et d'équité et des questions connexes.

Niveau sous-régional

- 1) Créer ou renforcer un mécanisme de promotion féminine qui sera chargé de suivre la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing au niveau de chaque OIG régionale.
- 2) Ce mécanisme devrait être placé à un niveau suffisamment élevé pour pouvoir influencer directement sur la prise de décision, et disposer de ressources suffisantes pour ses programmes et activités.
- 3) Les OIG sous-régionales devraient travailler en étroite collaboration avec les centres de développement sous-régionaux pour s'assurer de la complémentarité des activités de planification, mettre en œuvre les programmes et assurer la coordination des activités.

Niveau régional

1. Améliorer la situation et accroître les ressources humaines et financières des services de promotion des femmes à la BAD, à la CEA et à l'OUA pour les aider à coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Plateforme et du Programme d'action.
2. Implanter stratégiquement les mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes au sein de l'OUA, de la BAD et de la CEA à des niveaux aussi proches que possible du niveau de la prise de décision pour leur permettre d'influencer directement sur la formulation des politiques.
3. Créer un mécanisme institutionnel au niveau ministériel dans le cadre du Traité instituant la Communauté économique africaine pour suivre et évaluer les efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.
4. Les Etats membres se chargeront de fournir les ressources nécessaires à l'intégration des femmes au processus de développement.

Acteurs

Les membres des organisations gouvernementales, intergouvernementales et les organismes des Nations Unies, les ONG, la société civile et les responsables du secteur privé, en s'associant effectivement à ces efforts, ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

Indicateurs

11. Création et fonctionnement de comités nationaux consultatifs et de coordination pour la promotion de l'égalité entre les sexes.
12. Nombre de personnes et de structures formées à l'analyse différentielle en fonction du sexe.
13. Nombre de personnes et de structures recevant des documents officiels.
14. Mise en place et bon fonctionnement d'un mécanisme de promotion des femmes dans chaque OIG sous-régionale.

15. Nombre de programmes suivis et évalués par les services de promotion des femmes à la BAD, à la CEA et à l'OUA.

Calendrier

Au cours des quatre prochaines années, chaque pays devrait mettre en place un comité national consultatif et de coordination fonctionnel en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et un mécanisme de consultation et de coordination dans les bureaux nationaux des Nations Unies pour contribuer à la mise en œuvre des plans d'action nationaux

Ressources

En collaboration avec les partenaires de développement, y compris les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération, les Etats membres devraient s'employer à fournir, aux niveaux national, sous-régional et continental, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de projets assurant l'intégration de la femme au processus de développement.

II. STRATEGIES ET MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATEFORME ET DU PROGRAMME D'ACTION

Justification

Aux termes de la Déclaration d'Addis-Abeba sur le Programme d'action africain pour les femmes en juin 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement africains «ont déclaré leur engagement solennel en faveur des principes, objectifs et priorités figurant dans le Programme d'action africain » ; ils ont également réaffirmé que «la mise en œuvre du Programme d'action africain incombe principalement aux gouvernements et aux populations d'Afrique ». Ils ont demandé, à cet égard, à la BAD, à la CEA et à l'OUA de «suivre de près la mise en œuvre du Programme d'action et de présenter régulièrement des rapports à ce sujet au Conseil des ministres et à la Conférence des ministres». De même, les gouvernements participant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995 se sont engagés à «traduire dans les faits le Plan d'action de Beijing, en veillant à ce que le souci d'égalité entre les sexes imprègne toutes les politiques et tous les programmes». Ils ont également reconnu qu'«il est essentiel d'élaborer, de mettre en œuvre et de surveiller des politiques et programmes de développement qui soient égalitaires, efficaces, efficients et synergiques et qui puissent favoriser le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur promotion».

Malheureusement, bien que la plupart des pays aient déjà formulé et commencé la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'action, ils n'ont pas réussi à créer des mécanismes pour suivre l'évolution du processus de mise en œuvre de façon à pouvoir l'évaluer périodiquement. Dans la plupart des plans d'action nationaux des pays ayant présenté un rapport, on ne trouve pas d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés, et quelquefois, les indicateurs n'ont pas été bien définis. C'est pourquoi, il devient impossible d'évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif global que constitue l'intégration des femmes au processus de développement en tant que stratégie permettant d'assurer un développement durable, l'égalité et la paix. Pour trouver une solution globale à ce problème, chaque pays doit définir les moyens de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ces programmes d'action.

Vision

Chaque pays suit tous les ans et évalue tous les cinq ans la mise en œuvre des programmes d'action grâce à un mécanisme clairement défini comportant des indicateurs précis pour chacun des 12 domaines critiques.

Objectifs stratégiques

Au niveau national

16. Créer une équipe technique nationale d'experts dans chaque pays, qui définira clairement des indicateurs pour les 12 domaines critiques dont il suivra régulièrement l'évolution pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre.

Au niveau sous-régional

17. Veiller à ce que les OIG sous-régionales élaborent des outils appropriés qui leur permettront de suivre et d'évaluer les résultats obtenus dans l'intégration des femmes au processus de développement.

Au niveau régional

18. S'assurer que les institutions régionales disposent des instruments de suivi et d'évaluation qu'ils utiliseront régulièrement pour suivre les résultats obtenus dans la mise en œuvre.

Actions stratégiques

Niveau national

19. Identifier, et chaque fois que cela sera possible, nommer le personnel, en particulier, dans tous les 12 secteurs, qui constituera l'équipe technique nationale, formée pour entreprendre les tâches suivantes :
 - Elaborer des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis au cours du processus de mise en œuvre
 - Analyser les politiques et programmes pour s'assurer que les préoccupations et besoins des femmes sont pris en compte
 - Définir les méthodes de suivi et d'évaluation
20. Elaborer des méthodes de suivi et d'évaluation.
21. Suivre chaque année le processus de mise en œuvre et procéder à l'évaluation à mi-parcours, et tous les deux ans suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre.

Niveaux sous-régional et régional

Suivre et évaluer les activités des équipes des OIG et des institutions régionales choisies et formées dans les domaines suivants :

- L'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre.
 - L'analyse des politiques et des programmes pour s'assurer que les préoccupations des femmes sont prises en compte.
 - Les processus de suivi et d'évaluation.
22. Elaborer des méthodes de suivi et d'évaluation.

23. Suivre chaque année le processus de mise en œuvre et évaluer tous les deux ans les progrès accomplis dans l'intégration des femmes au processus de développement.
24. La mise en place du mécanisme de suivi de la mise en œuvre et du Programme d'action devrait être accélérée par la création d'un secrétariat conjoint comprenant l'OUA, la BAD et la CEA. L'OUA assurera la présidence du secrétariat qui élaborera les modalités précises de coordination des trois organisations.

Acteurs

1. Des représentants de chacun des 12 domaines critiques nommés par la plus haute autorité ministérielle constitueront une équipe technique nationale qui sera chargée de suivre et d'évaluer le processus de mise en œuvre. Equipes chargées de l'évaluation et du suivi dans les OIG et les institutions régionales (BAD et OUA).
2. Formateurs en matière d'élaboration d'indicateurs, d'analyse des politiques pour les processus de vérification des activités liées aux femmes, de suivi et d'évaluation. Ils devraient provenir de la CEA et du Centre africain pour la femme, et les processus devraient être menés en collaboration avec l'OUA, la BAD, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions de formation sous-régionales, régionales, bilatérales et multilatérales.

Calendrier

Au cours des quatre prochaines années, chaque pays devrait disposer d'une équipe nationale de suivi bien formée qui assurera les activités de suivi et d'évaluation en vue du rapport national d'évaluation qui sera publié en 2004.

Ressources

Les coûts devraient être répartis entre les Etats, qui devraient fournir les membres de l'équipe, abriter les stages de formation et mener les activités de suivi et d'évaluation. La CEA devrait jouer un rôle important au sein des organismes des Nations Unies, des organismes bilatéraux et multilatéraux et des institutions sous-régionales et régionales de formation, en élaborant et en mettant en œuvre le programme de formation.

III. LES FEMMES ET LA PRISE DE DÉCISIONS

Justification

Il ne saurait y avoir de développement global tant qu'on n'améliorera pas la condition des femmes aux plans social, économique et politique et que ces dernières ne prendront pas une part active à la gestion des affaires publiques. Dans la plupart des pays, les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de l'administration dans les secteurs public et privé. Elles représentent moins de 10% des membres du Parlement. Les attitudes et pratiques discriminatoires à leur égard, les responsabilités familiales, la faiblesse des revenus, le faible niveau d'études, le manque de confiance en soi, la non-maîtrise de leur sexualité et leur rôle dans la reproduction, ainsi que la non-compétitivité des femmes responsables sont autant d'éléments qui se combinent pour empêcher les femmes d'accéder aux postes de responsabilité. C'est pourquoi, il incombe à chaque Etat de prendre les mesures qui s'imposent pour créer un environnement favorable qui permette aux femmes de participer davantage au développement, de renforcer les capacités des femmes occupant des postes de responsabilité et d'assurer la justice sociale.

Vision

Chaque pays dispose d'un cadre institutionnel bien défini, limité dans le temps et efficace pour promouvoir la parité dans les organismes de prise de décisions dans les secteurs public et privé, au Parlement et dans les partis politiques, ainsi que dans les organisations internationales.

Objectifs stratégiques

25. Accroître le nombre de femmes occupant des postes politiques et de prise de décisions.
26. Promouvoir l'adoption de mesures en faveur des femmes pour réduire les disparités entre les sexes au niveau des organes de prise de décisions.
27. Donner aux femmes la possibilité de participer à la prise de décisions.
28. Améliorer les capacités des femmes occupant des postes de responsabilité.
29. Promouvoir les valeurs démocratiques, les notions de liberté, d'égalité entre les sexes et de séparation des pouvoirs.
30. Tenir compte des problèmes de parité dans tous les processus de prise de décisions et à tous les niveaux.

Actions stratégiques

Niveau national

31. Veiller à ce qu'un nombre approprié de femmes occupent des postes de prise de décisions.
32. Veiller à ce que les délégations nationales assistant aux réunions statutaires, nationales et internationales soient composées au moins à 33% au moins de femmes cadres spécialisées dans les domaines appropriés
33. Veiller à ce que les délégations nationales aux réunions statutaires ayant pour objet d'examiner les questions concernant les femmes aux niveaux national et international soient composées à 33% au moins d'hommes occupant des postes techniques et de prise de décision.
34. Assurer une formation aux fonctions de direction.

Niveau sous-régional

35. Donner aux femmes les mêmes possibilités pour diriger les OIG sous-régionales. La recherche effective de candidates devrait faire partie intégrante du processus normal de recrutement
36. Veiller à ce qu'au moins, tout le temps, 50% des chefs de département technique des OIG soient des femmes.

Niveau régional

37. Veiller à ce que, dans le cadre d'un effort concerté, les candidates soient promues à des postes de prise de décisions à l'OUA et qu'on soutienne les candidatures féminines au poste de Secrétaire général de l'OUA.
38. Incorporer dans la politique de recrutement la recherche effective de candidats –hommes et femmes- qualifiés pour occuper les postes de Secrétaire général, de Secrétaire général adjoint et de directeur technique.

Au cas où le Secrétaire général est un homme, veiller à ce que 50 % des secrétaires généraux adjoints soient des femmes ou vice-versa.

39. Dans le Parlement africain qui sera bientôt créé, veiller à ce qu'au moins 33 % des parlementaires soient des femmes.
40. Veiller à ce que 50 % au moins des responsables soient des femmes dans les prochains Fonds monétaire africain, Cour africaine de justice et Banque centrale africaine.

6. L'Organisation de l'unité africaine devrait en particulier :

a) concevoir des mécanismes qui permettent aux femmes de participer au processus électoral du Parlement panafricain, d'être nommées à ces nouvelles structures (Banque centrale africaine, Union monétaire africaine, Cour africaine de justice) et à d'autres postes de responsabilité.

b) Veiller à ce que les femmes participent pleinement sur un pied d'égalité à l'élaboration des textes juridiques constitutifs de l'Union et de toutes les structures connexes.

c) Veiller à ce que les intérêts des femmes soient pris en compte et que leurs vues soient incorporées dans les textes juridiques constitutifs de l'Union et de toutes les structures connexes.

7. L'OUA et la CEA devraient s'employer à faire participer le Comité africain des femmes pour la paix et le développement à la mise en œuvre du Plan d'action de Syrte.

Acteurs

Il incombe aux gouvernements de promouvoir les femmes aux postes de prise de décisions.

Indicateurs

1. Accroissement d'au moins 33 % du nombre de femmes occupant des postes de prise de décisions aux niveaux national, sous-régional et régional.
2. Formulation de politiques en faveur des femmes
3. Elaboration de textes législatifs
4. Conception de programmes tenant compte des préoccupations des femmes
5. Elaboration de politiques de recrutement et mise en place de mécanismes efficaces pour les femmes candidates
6. Mise en place de programmes de formation.

Calendrier

Au cours des quatre prochaines années, les gouvernements devraient prendre les mesures institutionnelles nécessaires pour promouvoir les femmes aux postes de prise de décisions.

Ressources

Les ressources nécessaires à l'établissement et au fonctionnement de ces structures devraient provenir des gouvernements, des ONG, des organisations de la société civile et des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement.

IV. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLATES-FORMES D'ACTION

Justification

Le manque de ressources continue d'entraver la mise en œuvre des plates-formes. C'est ce que presque tous les pays présentant un rapport, ont souligné. Cette même raison avait été avancée pour expliquer les faibles résultats en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies prospectives de Nairobi. Et pourtant, c'est un fait que d'énormes quantités de ressources existent dans les pays et que certains nationaux utilisent une grande partie de ces ressources pour des achats à l'étranger ou les déposent dans des banques étrangères. Inversement, des ressources financières considérables sont injectées dans le continent à diverses fins mais malgré cela on continue à déplorer le manque de ressources. Par conséquent, il importe d'examiner de façon approfondie la question de l'accès aux ressources intérieures et extérieures et de leur contrôle, compte tenu de leur rôle crucial dans la mise en œuvre des Plates-formes d'action (PFA). Le lourd fardeau de la dette, joint aux réformes structurelles opérées dans la plupart des pays africains, a compromis la mise en œuvre de la PFA de Dakar et du Programme d'action mondial (PAM) de Beijing. Dans la plupart des pays africains, les réformes de la fonction publique et les réductions des budgets consacrés au secteur social ont entraîné une diminution

des ressources allouées à la mise en œuvre des PFA. Ces problèmes ont inévitablement eu des effets particulièrement dévastateurs notamment sur les programmes de lutte contre la pauvreté, la plupart des pays étant contraints de s'occuper des problèmes que pose le service de la dette.

Les Etats «s'engageront à éliminer toutes les formes d'exploitation économique étrangère, particulièrement celles pratiquées par les oligopoles internationaux afin de permettre à leurs peuples de bénéficier totalement des avantages tirés de leurs ressources nationales » (article 21.5).

Le problème de l'accès aux ressources et de leur contrôle se pose également pour les ressources provenant de sources extérieures comme les prêts ou les dons. Très souvent, on pense que ces ressources ne sont pas réparties et utilisées de façon transparente et équitable. Qui plus est, les femmes sont celles qui en bénéficient le moins du fait qu'elles n'occupent pas de postes de prise de décision, n'ont qu'un accès limité au crédit et aux ressources productives et n'ont aucune maîtrise sur ces dernières pour des raisons socioculturelles.

Les gouvernements africains ont la responsabilité morale et l'obligation de supprimer les énormes disparités et la misère humaine actuelles exacerbées par la pauvreté du fait que les populations n'ont plus accès à leurs ressources nationales et n'exercent aucun contrôle sur celles-ci. Il incombe aux gouvernements d'assurer la stabilité politique, économique et sociale en facilitant l'exploitation des ressources nationales disponibles afin de bâtir un avenir qui bénéficie aux populations. Ils doivent formuler des politiques qui réconcilient les impératifs des marchés mondiaux et les besoins, le bien être et la cohésion des populations nationales et d'assurer une plus grande participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux.

Vision

Au cours de la période de planification, l'objectif sera de créer une plus grande richesse nationale, tout en préservant les ressources nationales et en assurant une répartition équitable des fruits de la croissance économique et du développement afin de prévenir l'appauvrissement des personnes démunies et particulièrement, les femmes.

Objectifs stratégiques

Au niveau national

1. Dans les processus de budgétisation et de planification macro-économique, tenir compte des besoins et préoccupations des femmes afin que suffisamment de ressources soient allouées pour une mise en œuvre accélérée de la PFA africaine et du PA mondial ;
2. Renforcer la capacité d'absorber et de gérer les ressources allouées à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar.

Au niveau régional

2. Mobiliser des ressources extérieures auprès des partenaires bilatéraux et internationaux pour une bonne mise en œuvre de la PFA, notamment grâce à des mesures d'annulation ou de conversion de la dette;
3. Militer pour le renforcement des organismes de financement telles que l'Unifem dont le mandat est d'appuyer les programmes en faveur des femmes et ceux portant sur les questions de disparité entre l'homme et la femme.

Actions stratégiques

Pour réaliser les objectifs susmentionnés, les gouvernements doivent :

1. S'assurer que la privatisation permet d'augmenter le nombre des partenaires au niveau national et des propriétaires d'entreprises nationales en assurant l'accès des femmes aux responsabilités

et une concurrence loyale dans la création de richesses pour les nations. A cette fin, les gouvernements devraient trouver des moyens de garder les entreprises à privatiser totalement ou partiellement jusqu'à ce que des nationaux qualifiés, y compris des femmes, soient financièrement en mesure de les acheter ou de les gérer rentablement. Les gouvernements devraient s'assurer que les femmes ont accès à la propriété et à la gestion des entreprises à privatiser. Sur ce plan, de très bons résultats ont été obtenus en Malaisie et dans les pays membres de l'Association des pays de l'Asie du Sud-est (ASEAN) où la privatisation s'est faite en faveur des nationaux.

2. Lier les négociations sur les modalités du remboursement de la dette, y compris son annulation, à des ressources pour la mise en œuvre de la Plate-forme et du Programme d'action.
3. Recycler les fonds provenant de l'allégement de la dette et les affecter à des activités ayant pour objet d'assurer l'égalité entre les sexes .
4. Etablir et renforcer les mécanismes de budgétisation et de planification macro-économique tenant compte des besoins et préoccupations des femmes pour assurer le financement des activités entreprises en vue de la mise en œuvre de la PFA et du PAM.
5. Les structures économiques intergouvernementales sous-régionales et régionales, ainsi que les organisations de la société civile devraient affecter au moins 1% de leur budget total annuel aux activités en faveur des femmes là où aucun objectif spécifique n'a été fixé et/ou là où moins de 1% du budget est affecté ces activités. Les organismes des Nations Unies qui se sont assignés des objectifs concernant l'allocation des ressources aux activités pour la promotion des femmes, devraient fixer un échéancier et s'efforcer d'honorer leurs engagements à cet égard

Les acteurs

Les acteurs sont le gouvernement, les comités nationaux, les ONG, la société civile et d'autres institutions collaborant aux plans national et international.

Les indicateurs

Les indicateurs sont entre autres, le montant des ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre de la Plate-forme d'action.

Calendrier

Dans le courant des deux années à venir chaque pays devra avoir augmenté son budget pour les activités en faveur de la promotion de la femme et mis en place ou renforcé ses mécanismes de planification macro-économique. Et au cours des quatre prochaines années, chaque pays devra avoir établi et renforcé d'autres types de mobilisation pour la mobilisation des ressources.

Mécanismes et structures

Le comité national de coordination devrait être chargé de promouvoir et de suivre la mobilisation des ressources auprès des sources mentionnées plus haut. Il devrait également déterminer les ressources financières requises pour la mise en oeuvre des Plates-formes d'action dans les différents secteurs.

V. Stratégies et mécanismes pour l'intégration de la problématique hommes/femmes dans les politiques, la planification et la programmation

Justification

Le genre est un concept social qui renvoie aux normes d'une société donnée. C'est la variable qui sert à différencier, organiser et structurer les rôles et rapports sociaux. En décrivant les rôles et responsabilités au sein de la société, l'analyse différentielle en fonction du sexe est un moyen de prendre

en compte non seulement les rôles économiques et sociaux des femmes et des hommes mais aussi s'agissant des activités de développement de connaître leurs atouts et de déterminer les contraintes auxquelles elles se heurtent. L'approche «genre» permet à une communauté de mener des activités qui, tout en favorisant une égale participation des hommes et des femmes au développement de cette communauté assure un partage équitable des ressources au sein de celle-ci. Si l'on veut que l'Afrique se développe durablement, les hommes et les femmes doivent également participer au développement, or la répartition inégale des ressources et les normes sociales en vigueur font que les femmes ne peuvent ni jouer pleinement leur rôle dans le développement ni en tirer profit pour leur propre bien-être.

En adoptant la Plateforme d'action de Dakar et le programme d'action de Beijing, les Etats membres se sont engagés à ouvrir pour réaliser l'égalité entre les sexes. Ils devraient par conséquent appliquer effectivement l'approche «genre» dans leurs politiques, dans la planification et la programmation nationales ainsi que dans l'évaluation des projets afin de réaliser cet objectif. Force est de constater que cinq ans après l'adoption de la Plateforme régionale, il reste encore beaucoup à faire pour que l'approche genre dans les politiques soit appliquée systématiquement, la planification et la programmation nationales, ainsi que l'évaluation des projets. C'est ce qu'on voit clairement aussi bien dans les structures publiques, la société civile, que dans le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Quelques organisations sous-régionales ont adopté des mesures visant à appliquer systématiquement l'approche genre dans leurs politiques, programmes et activités, tandis que d'autres, sont sur le point de le faire. Ces efforts méritent d'être encouragés et soutenus.

Vision

Les secteurs public et privé ainsi que la société civile qui sont responsables de la mise en œuvre du Plan d'action national au niveau de chaque pays, comprennent et appliquent l'approche genre dans la formulation et l'exécution des programmes.

Objectifs stratégiques

Au niveau national

8. Prendre des mesures pour améliorer les capacités des membres du Comité national consultatif et de coordination pour la promotion de l'égalité entre les sexes de l'équipe technique nationale des membres, de tous les comités ou commissions sectoriels chargés de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux et de tous les partenaires au développement.
9. Intégrer les Plans d'action nationaux dans tous les projets exécutés par les partenaires nationaux et internationaux.
10. Promouvoir un système de collecte de données désagrégées par sexe et créer des banques de données correspondantes dans chaque département ministériel et chaque structure responsable de l'élaboration des statistiques, de la planification et de la programmation au niveau national.

Au niveau sous-régional et régional

11. Promouvoir la prise en compte systématique des besoins et des femmes ainsi que le renforcement des capacités dans les politiques, les programmes et activités des organisations sous-régionales et régionales.

Actions stratégiques

12. Institutionnaliser les systèmes de collecte de données désagrégées par sexe.
13. Mettre en place des banques de données désagrégées par sexe dans les structures pertinentes.
14. Dispenser une formation initiale et régulière sur les questions de disparité entre les sexes aux décideurs politiques, aux législateurs, aux planificateurs et aux ceux responsables de l'exécution des programmes ainsi qu'aux partenaires du développement.

15. Elaborer un guide adapté aux réalités nationales sur l'utilisation systématique de l'approche «genre».

Aux niveaux sous-régional et régional

Mettre en place et renforcer, s'il y a lieu, des mécanismes pour la prise en compte systématique des préoccupations et besoins des femmes, et le renforcement des capacités, dans les politiques, programmes et activités de toutes les organisations sous-régionales et régionales.

Indicateurs

16. Plans d'action nationaux ayant pour objet d'assurer l'égalité entre les sexes.
17. Existence de données désagrégées par sexe.
18. Ressources pour la collecte et l'analyse des données.
19. Nombre de décideurs politiques, de parlementaires, de législateurs et de responsables de programmes formés.
20. Nombre de sessions de formation.

Calendrier

Pendant les quatre prochaines années, chaque Etat devrait systématiquement appliquer l'approche genre dans tous les documents officiels et veiller à ce qu'il en soit ainsi. Le Comité national consultatif et de coordination chargée de promouvoir l'égalité entre les sexes peut très bien se charger de mettre en œuvre les différentes mesures avec l'assistance des partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux du développement, de l'équipe technique nationale ainsi qu'avec celle des comités ou commissions sectorielles responsables de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Ressources

Pour la mise en œuvre de ce programme il faudra une collaboration étroite entre les Etats, les ONG, les organisations de la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement.

VI. Le VIH/SIDA et ses conséquences pour la démarginalisation des femmes

Justification

La pandémie du VIH/SIDA est en train de gommer tous les acquis réalisés ces 30 dernières années en Afrique dans les domaines de la santé publique et du développement économique. Elle tue fauche impitoyablement les jeunes à la fleur de l'âge. Environ 11 millions d'Africains sont morts du SIDA, ce qui fait en moyenne 2 millions par an ou 6 000 personnes par jour et pour un coût de 1000\$ par enterrement. L'infection se propage à un taux alarmant touchant par jour 10 000 adultes âgés de 15 à 49 ans, principalement des femmes et 2000 enfants de moins de 15 ans, surtout des filles. A cet égard, il a été noté que la période d'incubation en Afrique est nettement plus courte que les 20 années estimées ailleurs. Les naissances, l'unique moyen combler les vides laissés par les morts et les mourants, ne sont que de 72 000/ jour et ne cessent de baisser.

La négligence généralisée, le mystère, les mythes, la honte, les préjugés et l'intolérance vis-à-vis de ce problème qui est essentiellement un problème de santé publique contribuent à propager cette maladie mortelle essentiellement contractée par les rapports sexuels, un acte important dans les relations entre hommes/femmes. Et encore une fois, ce sont les femmes qui sont défavorisées à cause de leur dépendance sociale et économique, des différences physiques et physiologiques qui les exposent, plus que leurs partenaires mâles aux infections. Les jeunes filles courent plus de risques du

fait de certaines pratiques traditionnelles, des abus sexuels, des mariages forcés, de la prostitution et des croyances selon lesquelles un homme infecté peut guérir s'il a des relations sexuelles avec une vierge, ce qui expose la fille à des déchirures génitales qui accélèrent les infections. Les femmes handicapées courent également plus de risques d'être infectées par les MST et le VIH/SIDA à cause de leur double marginalisation comme femmes et handicapées. Les vieux parents qui ont très peu de moyens et ne bénéficient pratiquement pas de soutien particulier, sont ceux qui prennent en charge les orphelins. Les soutiens de famille meurent, les familles se désintègrent et la pauvreté et le découragement règnent.

Bien que les taux d'infection varient entre pays africains et sous-régions, la forte mobilité au sein du continent signifie qu'aucun pays ne sera à l'abri du VIH/SIDA. La prévention est la solution pour ralentir la propagation du SIDA en Afrique et pour stopper son impact final – la dévastation des populations africaines. Ici, il convient dans les stratégies de prévention d'examiner les structures qui font que les femmes sont défavorisées dans la société et de leur donner les moyens de protéger et de protéger aussi leurs enfants. Des ressources locales doivent être mobilisées afin de prévenir les infections et administrer les soins de santé, et non pas uniquement pour enterrer les morts.

Vision

L'objectif visé dans le Plan d'action est de réduire le taux d'infection à VIH/SIDA de 50% en 2004 en menant des campagnes de sensibilisation et en réduisant la dévastation socio-économique causée par le VIH/SIDA.

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques seront, entre autres, les suivants: accroître les ressources pour combattre la maladie et ses effets, confier des responsabilités aux femmes dans les domaines économique et social, grâce à des programmes d'information d'éducation et démythifier le VIH/SIDA et dissiper l'effroi qu'il suscite de communication réalistes au sein de la communauté.

Actions stratégiques

Pour démystifier le VIH/SIDA et arrêter la propagation de l'infection, les gouvernements ont la responsabilité d'entreprendre des actions stratégiques qui sont, entre autres :

21. Formuler ou réviser les politiques sur le VIH/SIDA pour endiguer la propagation de l'infection et ensuite pour l'éradiquer en adoptant des mesures non-discriminatoires, en démystifiant la maladie et en protégeant les personnes infectées et non infectées.
22. Mettre en place ou renforcer les comités nationaux VIH/SIDA ou les organes qui en tiennent lieu, qui seront chargés d'élaborer des programmes nationaux de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA.
23. Adopter des lois contre toutes les pratiques discriminatoires ayant des implications sur le VIH/SIDA, promouvoir la réglementation de l'âge de consentement, lutter contre la contamination délibérée des personnes non infectées par les personnes atteintes du SIDA et proscrire celle-ci.
24. Promouvoir les soins de santé communautaires, comme en Zambie où l'on encourage les malades à vivre positivement au sein de la communauté. Cette approche permet de mieux informer, éduquer et, partant d'éliminer les mythes et l'isolement qu'ils entraînent. Elle permet aussi de responsabiliser d'impliquer et de protéger les femmes et de s'occuper des orphelins.
25. Prévenir la transmission par la transfusion de sang contaminé, l'utilisation de seringues, de matériel chirurgical et dentaire contaminés, ainsi que l'allaitement par les mères infectées. A cette fin, les gouvernements, en collaboration étroite avec les ONG, les groupements féminins, le secteur privé et les organismes internationaux, devraient concevoir et mettre en œuvre des programmes et projets pour :
 - Sensibiliser, former et inspecter

- Dépister le VIH et remonter les filières afin de protéger la santé publique, particulièrement en ce qui concerne les groupes à haut risque, qui seront déterminés au niveau national

Dispenser aux jeunes une éducation à la vie familiale et sexuelle sur les dangers du VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles

Mettre en place des associations communautaires sur la base des groupes d'âge et des professions, des regroupements religieux ou autres afin de faciliter l'échange d'informations et l'établissement de réseaux qui encouragent le sentiment de solidarité. Il sera ainsi possible de réduire la transmission et on prendra mieux soin des personnes déjà infectées

- Etablir des foyers et des centres (comme au Zimbabwe) pour recueillir les orphelins, les filles en particulier protéger afin qu'elles ne soient pas déshonorées violent....., néglig..... ou l'abandonnées. Construire ou réaménager des hôpitaux, centres de santé et cliniques confiés à des professionnels et à du personnel qualifié afin de fournir des services de santé, y compris des conseils aux communautés.
26. Permettre aux pays de rechercher et de négocier la fourniture de matériels de dépistage et de médicaments à des prix raisonnables.
 27. Protéger tous les nationaux contre des pratiques immorales telles que les tests sur les personnes sans leur plein consentement. Les femmes ont besoin d'être éduquées, formées et responsabilisées sur les plans social et économique et leurs droits humains doivent être protégés contre toute violation quelle qu'elle soit.
 28. Permettre au comité national sur le VIH/SIDA, aux groupements et aux organisations féminins et à la société civile de s'assurer par le lobbying la volonté et l'engagement politiques des gouvernements.
 29. Appuyer la recherche appliquée menée par des compatriotes en Afrique selon des méthodes traditionnelles ou modernes.
 30. Organiser des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation, y compris la fourniture de conseils aux femmes et aux jeunes sur les questions liées aux médicaments illicites.

Au niveau sous-régional

31. Créer ou renforcer les mécanismes sous-régionaux en vue de négociations collectives pour l'achat en gros et à des prix réduits de médicaments contre le VIH/SIDA.

Les acteurs

Les acteurs sont les individus, infectés et non infectés, la communauté, les gouvernements, les ONG ainsi que les institutions nationales, sous-régionales, régionales et internationales collaboratrices.

Les indicateurs

Certains des indicateurs sont les suivants : le nombre de communautés organisées et actives dans la lutte contre le VIH/SIDA ; le nombre de groupes ou de clubs d'information, d'éducation et de communication ; le nombre de centres de santé, d'hôpitaux, de dispensaires, de foyers et d'hôpitaux répondant aux besoins de soins de santé communautaires et sociaux ; le nombre de personnes sollicitant une assistance dans ces centres ; le nombre de nouvelles infections à VIH/SIDA ; les taux d'infections par les maladies sexuellement transmises ; les taux de mortalité ; les taux de natalité : les taux de fécondité et d'accroissement de la population ; le taux d'utilisation des préservatifs ; et le nombre de cas de viol par des personnes infectées par le VIH/SIDA et des individus condamnés à la suite de tels actes. La mise en œuvre de la Plateforme d'action visant à éradiquer le VIH/SIDA sera suivie et évaluée régulièrement par les équipes nationales multisectorielles qui comprendront, en leur sein des experts en la matière.

Ressources

Les gouvernements ont l'obligation morale d'allouer à titre prioritaire des ressources suffisantes pour la lutte contre la pandémie. Les ressources devant servir à fournir des soins de santé en milieu communautaire devraient être mobilisées sur le plan intérieur également. Toutefois, les tests de dépistage et les médicaments disponibles devraient se négocier avec les partenaires extérieurs sans les conditionnalités qui détournent les nations de leurs priorités ou encouragent la dépendance à l'égard de l'extérieur.

Mécanismes et structures

Les gouvernements mettront en place des comités nationaux sur le VIH/SIDA ou des homologues comprenant des représentants des ministères sectoriels, particulièrement de la santé, des services sociaux, de l'éducation, des finances et des organismes chargés de faire appliquer la loi. Les comités comprendront des représentants des groupements féminins, du secteur privé et de la société civile. Les comités nationaux formeront des comités sous-régionaux et régionaux aux travaux desquels seront associées les organisations sous-régionales et régionales dans le souci de faciliter l'échange d'informations et le suivi des interactions transfrontalières susceptibles d'affecter la lutte contre la propagation de l'épidémie. L'équipe nationale multisectorielle de suivi et d'évaluation assurera le suivi et l'évaluation et rendra compte aux comités nationaux consultatifs et de coordination qui ont le mandat et la capacité d'assurer une coordination effective.

VII. LA CONTRIBUTION DES FEMMES A LA FOURNITURE DES BIENS ET SERVICES ESSENTIELS A LA SOCIETE AFRICAINE

Justification

L'inégalité dans les sociétés africaines où les femmes souffrent le plus est fondamentalement due à leur pauvreté et au fait qu'elles n'ont aucun contrôle sur les ressources. Avec la désorganisation du système traditionnel d'entraide familiale et l'aggravation de la pauvreté, la femme, bien que dépourvue de moyens, est surchargée de travail ayant à s'occuper des pauvres et des personnes nécessiteuses en plus de ses autres responsabilités de productrice et de procréatrice. Le programme d'action reconnaît le caractère multidimensionnel du problème de la pauvreté et ses origines nationales et internationales, la baisse continue de l'emploi à un rythme beaucoup plus rapide pour les femmes que pour les hommes, la croissance économique non durable et l'interdépendance plus étroite des nations du fait de la mondialisation.

Les femmes ont souligné la nécessité pour les pays africains, de créer des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour les produits nationaux, sous-régionaux et régionaux. Elles ont réaffirmé la nécessité d'alléger leurs tâches et leurs charges familiales et de prendre en compte ces activités dans la comptabilité nationale aux niveaux macro et micro économiques. La société africaine devrait les aider pour qu'il en soit ainsi. Les gouvernements africains ont la responsabilité morale d'alléger le fardeau des femmes, de valoriser davantage leurs activités, de reconnaître leur rôle dans le développement national et de mettre en exergue leur contribution. Dans le même ordre d'idée, le PAM réaffirme la nécessité de doter les femmes de moyens leur permettant d'utiliser les ressources nationales et autres de façon durable, en leur fournissant un cadre institutionnel et financier ainsi qu'un appui adéquats à tous les niveaux.

Vision

Les activités manufacturières au niveau national, y compris celles des femmes, ont pour objet la production et la fourniture de biens et services essentiels aux communautés africaines au moyen de petites et moyennes entreprises industrielles qui rémunèrent le travail, permettant ainsi aux femmes d'avoir un revenu. Ce résultat sera atteint si les gouvernements, leurs partenaires et la société civile sont fermement engagés à établir et à bien gérer des entreprises industrielles de base rémunérant les travailleurs. Des programmes industriels nouveaux et élargis seront mis en place et seront opérationnels dans deux ans. Au bout de cinq ans, la pauvreté chez les femmes sera réduite d'au minimum 1%.

Objectifs stratégiques

Les gouvernements des pays devraient avoir les objectifs suivants :

Augmenter le pouvoir d'achat des communautés et celui des femmes en particulier, en créant des emplois ;

Industrialiser les activités des entreprises ;

Réaliser l'autosuffisance en matière de production et de fourniture d'articles utilitaires ;

Affecter suffisamment de ressources financières et humaines pour la création de petites et moyennes entreprises locales ;

Alléger le fardeau du travail domestique des femmes ;

Encourager le secteur privé à créer des petites et moyennes entreprises industrielles dans un environnement propice et protecteur.

Actions stratégiques

Au niveau national

Mettre en place des petites et moyennes entreprises qui fourniront un emploi salarié aux femmes. Les gouvernements, en collaboration avec les partenaires du développement devraient :

Formuler des politiques permettant aux femmes de participer davantage au développement national, d'accéder aux ressources nationales et de les exploiter ;

Abroger toutes les lois et amender les réglementations prohibant l'accès et l'utilisation par les femmes des ressources nationales pour le développement national ;

Renforcer les capacités pour la mise en place et la gestion des petites et moyennes entreprises, en assurant la formation dans les domaines de la technologie, de la gestion, de la commercialisation et de l'établissement de réseaux ;

Permettre l'accès aux capitaux pour l'établissement et la gestion des industries qui allègent la charge de travail des femmes et permettent de produire technologiquement les articles nécessaires dont on a besoin dans les communautés africaines. Les gouvernements devraient créer des fonds et mettre en place des plans de garantie du crédit pour favoriser ces activités ;

Encourager le franchisage en vue du développement des entreprises.

Aux niveaux sous-régional et régional

Faciliter la création de petites et moyennes entreprises en vue de la production et de la fourniture d'articles utilitaires dans le pays, dans la sous-région et dans la région ;

Promouvoir le commerce intra-africain aux niveaux sous-régional et régional au sein de la Communauté économique africaine en fournissant des directives en ce qui concerne l'implantation des différents types d'entreprises et en évitant les doubles emplois et la sursaturation de sections de marchés.

Mécanismes/structure

Le comité national consultatif et de coordination devrait s'assurer que l'organisme national et le Ministère de l'industrie facilitent la formulation des politiques, la conception des programmes et projets et le développement de petites et moyennes industries locales qui valorisent la participation des femmes au développement national.

Les acteurs

Les principaux acteurs sont :

Le gouvernement ;

Le secteur privé, les ONG et les OIG comme partenaires du gouvernement ;

La société civile ;

Le Comité national consultatif et de coordination ;

L'organisation nationale des femmes ;
Les femmes en tant que groupes ou individuellement ;
Les partenaires internationaux.

Suivi et évaluation

Les indicateurs seront, entre autres :

Le nombre et la répartition des entreprises industrielles créées aux niveaux national et régional pendant la période de planification ; des données désagrégées par sexe sur le nombre de personnes employées dans les nouvelles entreprises ; les données détaillées par sexe sur le nombre de personnes occupant des postes où sont prises les décisions concernant les activités industrielles ; le revenu par habitant et par sexe ; le produit national brut annuel.

Les ressources

Les ressources allouées par les gouvernements proviendront du budget national. Ils peuvent solliciter l'assistance de partenaires qui, eux aussi, reconnaissent la nécessité pour les femmes d'accéder aux responsabilités dans le domaine économique. Dans ce cadre là, des contributions séparées de l'ONUDI et du BIT sont attendues. Le secteur privé sera encouragé à instituer le franchisage pour les petites et moyennes entreprises qui emploieront des femmes dans diverses régions du pays. Les femmes seront également encouragées à recourir à l'épargne et aux facilités de crédit disponibles à leur niveau et dans les institutions financières pour développer leurs activités d'entreprise. D'autres sources de financement pourraient être les banques nationales pour les femmes, là où elles existent, et les fonds spécialisés mis en place pour réduire la pauvreté chez les femmes.

Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
MST	Maladie sexuellement transmissible
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAS	Programme d'ajustement structurel
PFA	Plate-forme d'action
PNUD	Programme de Nations Unies pour le développement (UNDP)
VIH/SIDA	Virus immunodéficientaire humain/Syndrome immunodéficientaire acquis

ANNEXE III

Atelier 1 : Les femmes, la pauvreté et le pouvoir économique

Facilitateurs : Marguerite Monnet
Beth Mugo

Présentatrice : Perpetua Katepa Kalala

Résumé des rapports d'évaluation

En présentant le rapport sur *les femmes, la pauvreté et la responsabilisation sur le plan économique*, la consultante a souligné que la pauvreté est répandue sur le continent dont près de 44% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 39\$ par habitant par mois. On note cependant des différences selon les régions : en Afrique subsaharienne, 51% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, à savoir 34\$ par habitant par mois, tandis qu'en Afrique du Nord, 22% de la population vivent en dessous du seuil sous-régional de pauvreté. Le nombre des femmes pauvres est disproportionné par rapport à celui des hommes. Elle a aussi rappelé les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing pour réduire la pauvreté chez les femmes et renforcer leur pouvoir économique.

Objectifs

Ces objectifs comprenaient les suivants :

Objectifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

- Elaborer des politiques macro-économiques et stratégies de développement qui répondent aux besoins des femmes vivant dans la pauvreté ;
- Adopter une législation et des pratiques administratives visant à assurer des droits égaux et un accès égal aux ressources ;
- Promouvoir l'accès des femmes aux mécanismes et institutions d'épargne et de crédit ;
- Promouvoir des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe y compris l'élaboration de données désagrégées ; travaux de recherche sur la féminisation de la pauvreté.

Objectifs dans le domaine du renforcement du pouvoir économique des femmes

- Droits et indépendance économiques des femmes ;
- Accès égal des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce ;
- Services commerciaux/formation et accès aux marchés ;
- Renforcement de la capacité économique des femmes et de leurs réseaux commerciaux ;
- Elimination de la ségrégation et de toute forme de discrimination dans le domaine professionnel ;
- Permettre aux hommes et aux femmes de concilier les responsabilités familiales et professionnelles.

Progrès et réalisations

Compte tenu des relations qui existent entre ces deux questions primordiales, – la réduction de la pauvreté et l'accession au pouvoir économique – il est important d'évaluer à la fois les progrès accomplis et les réalisations en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Les progrès

et réalisations peuvent à ce jour être évalués à trois niveaux : a) Celui des politiques et cadres institutionnels, b) Celui des activités : Programmes et projets, c) Celui de l'impact.

Cadres institutionnels : Les pays signalent qu'ils ont établi et renforcé les mécanismes institutionnels pour réaliser l'égalité entre les sexes, accru la participation politique des femmes et mis en place des mécanismes institutionnels pour les femmes tels que des ministères, des bureaux et des commissions. Ils ont adopté une législation et des politiques en vue d'améliorer l'accès des femmes aux ressources, et entrepris des travaux de recherche sur des budgets qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes. La SADC a été citée comme exemple d'une institution qui a commencé à mettre en oeuvre un programme régional relatif aux femmes.

Activités : Certains gouvernements ont fourni des crédits, créé des emplois et accru les possibilités pour les femmes de gagner un revenu ; apporté leur soutien aux femmes entrepreneurs pour leur permettre de participer à des foires commerciales et à des voyages d'études; organisé des campagnes contre la pauvreté ; mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités et de perfectionnement des compétences pour mettre les femmes mieux à même de gagner un revenu et d'assurer la sécurité alimentaire.

Impact : Il y a une prise de conscience accrue des questions relatives à la féminisation de la pauvreté, ce qui a débouché sur des programmes de lutte contre la pauvreté s'adressant aux femmes. Cependant l'absence de données ou d'indicateurs de base, en particulier de données désagrégées a fait qu'il a été très difficile de mesurer l'impact. Une évaluation globale des taux de croissance pour la période allant de 1995 à 1998 n'indique pas le taux de réduction de la pauvreté qui permettrait d'atteindre l'objectif fixé au Sommet social de 1995, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à l'an 2015.

Contraintes : Les contraintes à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing ont été mentionnées, elles sont notamment : le manque de ressources, les rôles multiples des femmes qui font qu'elles ne peuvent participer pleinement aux programmes de développement, le fardeau de la dette nationale, les guerres et les troubles civils.

Questions nouvelles : Au cours des cinq années à venir, l'accent devrait être mis sur :

- Des politiques et programmes dénotant une volonté politique plus forte;
- Une prise en compte des femmes dans toutes les politiques et programmes;
- La mise en oeuvre de programmes destinés à assurer la croissance économique,
- Le soutien continu aux femmes pauvres et la participation des femmes à l'économie;
- La participation des femmes pauvres à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes de lutte contre la pauvreté;
- La promotion des échanges inter-pays et la collaboration entre femmes;
- Amélioration de la formation pour les femmes ;
- Etablissement dans les douze prochains mois, à titre prioritaire, de repères et d'indicateurs pour le suivi ;
- Identification et mise en oeuvre de mécanismes effectifs de suivi et de contrôle.

Conclusions des ateliers

1. Concernant les mécanismes institutionnels

Stratégies

Au cours de l'atelier certaines des stratégies élaborées pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, ont été mentionnées, dont les suivantes :

- Création de comités institutionnels sur l'accès des femmes à la terre, en Zambie par exemple ;
- Mise en place de filets de protection sociale et de systèmes de financement ;
- Création d'emplois pour jeunes diplômés en Algérie ;
- Etablissement d'institutions nationales de crédit qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, au Burundi et au Burkina Faso par exemple et à Madagascar par la suite

Contraintes

Il a été constaté qu'au niveau des institutions, un certain nombre de contraintes ont entravé la mise en oeuvre du Plan d'action, parmi lesquelles les suivantes :

- es fonds alloués aux secteurs où se trouvent le plus grand nombre de femmes, comme les secteurs agricole et informel, par exemple, sont insuffisants ;
- Les responsables des programmes ne sont pas suffisamment **informés des questions liées aux différences entre les sexes**.

Recommandations

L'atelier a fait un certain nombre de recommandations pour une meilleure mise en oeuvre du Programme d'action, parmi lesquelles :

- Associer davantage la société civile à l'élaboration de la politique générale ainsi qu'à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes et projets ;
- Transparence en ce qui concerne l'utilisation des ressources et obligation pour les gouvernements de rendre compte à ce sujet ;
- Renforcer les capacités nationales (y compris les organisations de femmes) en vue des négociations internationales, par exemple celles à l'Organisation mondiale du commerce ;
- Harmonisation des positions des pays africains aux négociations internationales (par exemple à l'OMC) ;
- Annuler la dette et affecter les ressources ainsi dégagées à la lutte contre la pauvreté.

2. Concernant les activités

Stratégies

L'atelier a noté que divers pays ont entrepris un certain nombre d'actions parmi lesquelles :

- Encourager les femmes à se lancer dans des activités de transformation alimentaire à des fins commerciales ;
- Fournir des facilités de crédits notamment aux femmes ;
- Créer des emplois ;
- Etablir des banques mutuelles et des fonds de solidarité ;
- Prendre en compte les besoins et préoccupations des femmes dans les budgets nationaux ;
- Adopter des mesures volontaristes systématiques pour faciliter la participation des femmes à la prise de décisions ;
- Renforcer les réseaux régionaux d'experts sur la question de parité et d'équité ;
- Faciliter l'accès des femmes à la formation.

Contraintes

Malgré les efforts susmentionnés, l'atelier a relevé certaines contraintes parmi lesquelles les suivantes :

- Taux d'intérêts élevés sur les micro-crédits ;
- Courte durée des prêts ;
- Systèmes de micro-financement inadéquats ;
- Désorganisation des arrangements financiers au sein du ménage ;
- Absence de mécanismes pour la gestion des prêts ;
- Absence de régime foncier, de système de garantie et de services appropriés pour les pauvres des zones urbaines ;
- Conséquences du VIH/SIDA ;
- Effets des guerres et des conflits.

Recommandations

Concernant les infrastructures et le financement

- Améliorer les infrastructures nationales, telles que les routes, les réseaux d'information, l'approvisionnement en eau, en électricité ;
- Mettre en place des fonds destinés à améliorer les infrastructures générales telles que les centres de santé, les écoles, et les garderies d'enfants ;
- Etablir des programmes pour améliorer les régimes et les systèmes fonciers, élaborer des infrastructures et services appropriés pour les pauvres des zones urbaines, en vue de résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'accès au pouvoir économique ;
- Créer des fonds spécifiques en vue de créer des activités génératrices de revenu pour les femmes ;
- Etablir des systèmes de micro-financement adaptés aux besoins locaux permettant effectivement de lutter contre la pauvreté, et de renforcer les systèmes de crédits populaires tels que les tontines ;
- Créer une Banque africaine pour les femmes ;
- Assurer un meilleur accès des femmes aux banques traditionnelles.

Concernant l'accès à l'information, à la technologie et aux marchés

- Adopter des stratégies pratiques au niveau national visant à promouvoir l'accès des femmes rurales à l'information, à la communication et à l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Subventionner les intrants agricoles y compris les engrais et les outils ;
- Adopter une technologie appropriée pour réduire la charge de travail des femmes ;
- Encourager l'échange de techniques locales entre les différents pays africains ;
- Promouvoir l'accès aux marchés aux niveaux intra-africain et international ;
- Concevoir des mécanismes appropriés permettant aux femmes de mieux gérer leur temps ;
- Réduire les budgets militaires et affecter les ressources ainsi économisées à la lutte contre la pauvreté, à la santé et l'éducation.

Atelier 2 : L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie

Facilitateurs : Thokozile Ruzvidzo
Chaabouni Habiba

Présentatrice : Khardiata Lo Ndiaye

De l'avis des participants à l'atelier, l'éducation est un facteur clé pour l'épanouissement et le bien-être de l'individu. Elle est non seulement un droit fondamental de la femme mais également un formidable outil d'intégration sociale, économique et politique de la femme. L'Afrique cependant a le taux

d'alphabétisation le plus faible au monde : 50 %. En 1990, en Afrique sub-saharienne, le taux d'alphabétisation des adultes était de 61 % pour les hommes et de 41 % pour les femmes.

Les gouvernements africains et la société civile se sont engagés à assurer la parité hommes-femmes dans les politiques et les programmes nationaux portant sur l'éducation primaire universelle, secondaire et supérieure et sur l'alphabétisation des adultes. Ils ont également pris l'engagement d'assurer, d'ici à l'an 2000, l'égalité entre les sexes en ce qui concerne les niveaux de scolarisation, aussi bien dans l'enseignement de type classique que non classique.

Des engagements analogues ont été pris par l'Organisation de l'unité africaine, par la Conférence des ministres africains de l'éducation, par les organismes des Nations Unies, y compris l'UNESCO, une mention particulière étant souvent faite de l'éducation des filles et des femmes en Afrique et de leur formation scientifique, technique et professionnelle.

La Conférence de Beijing ne semble pas inaugurer une période importante en matière d'éducation, elle représente, cependant, une source extraordinaire d'inspiration pour une nouvelle conception de l'éducation des femmes et des filles et un nouveau cadre de référence. L'évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre montre des progrès réels dans ce domaine, bien que les mécanismes de suivi établis aux niveaux national, sous-régional et régional n'aient pas fonctionné de manière optimale. Au cours du processus, on a vu que l'éducation des femmes et des filles, la participation accrue des femmes aux programmes et aux projets de développement et l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation, constituent non seulement quelques-unes des meilleures manières de promouvoir la condition de la femme, mais également un investissement dans l'avenir de l'Afrique.

Evaluation des programmes et des mécanismes mis en place pour l'égalité entre les sexes en matière d'éducation et de formation

Progrès

Un grand nombre de pays ont indiqué avoir accompli des progrès en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de programmes visant à assurer l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation, on peut citer parmi les actions entreprises :

- L'adoption de nouvelles politiques d'éducation et de formation comportant des mesures spécifiques sur l'éducation des filles et sur son caractère prioritaire, au niveau primaire en particulier.
- L'instauration, dans certains pays, de l'éducation universelle, gratuite et, dans certains cas, obligatoire au niveau primaire et à d'autres niveaux.
- Le recrutement délibéré d'enseignantes affectées dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.
- La mise en place de programmes souples dans les zones rurales afin de promouvoir la scolarisation des filles et leur maintien à l'école.
- La création d'écoles rurales plus proches des communautés.
- L'octroi d'incitations et de facilités tels que le pensionnat, le transport, l'uniforme gratuit, les repas nutritionnels, la réduction des frais de scolarisation pour les filles dans des situations particulières et l'octroi de bourses d'études et de bourses spéciales dans le but de maintenir les filles à l'école.
- La révision des programmes scolaires et du matériel pédagogique pour enlever les stéréotypes sexistes et sensibiliser à la nécessité de toujours se soucier de parité et d'équité.
- La décentralisation de la gestion des écoles vers les conseils locaux pour plus d'efficacité et pour mieux prendre en compte les intérêts et les besoins des communautés.

- La création de partenariats plus dynamiques entre les pouvoirs publics, les ONG, les communautés locales (y compris les parents) et les donateurs, a contribué efficacement à une meilleure prise en compte des questions relatives aux femmes.
- Le renforcement des réseaux d'écoles pour les rapprocher des communautés.
- Mesures en faveur des mères adolescentes et des filles enceintes pour qu'elles puissent poursuivre leur éducation.

Contraintes

Il a été noté que des contraintes variables d'un pays à l'autre entravaient la mise en œuvre du programme, elles sont, entre autres les suivantes :

- De nombreux pays ont signalé le décalage entre l'adoption et la mise en œuvre des politiques d'une part et entre les politiques et les besoins de la communauté de l'autre.
- Des contraintes socioculturelles telles que l'éducation prioritaire des garçons, militent contre l'éducation des filles.
- Le manque de ressources humaines et financières, d'infrastructures et d'équipements.
- Le manque, dans certains pays, d'enseignants qualifiés, dans les disciplines scientifiques, notamment.
- Les difficultés à trouver des enseignantes pour les écoles dans les zones rurales en particulier.
- Le taux d'abandon scolaire élevé chez les filles, qu'expliquent les grossesses, les mariages précoces et les tâches ménagères.
- Pour cause de pauvreté, les femmes et les filles ne peuvent participer aux programmes éducatifs et d'alphabétisation.

Recommandations

En plus de l'impératif global et évident qui consiste à allouer davantage de ressources à l'éducation et à instaurer l'éducation gratuite et universelle, les recommandations suivantes ont été faites :

- Réduire la charge de travail des femmes et des filles pour leur permettre de poursuivre leur éducation.
- Assurer une coordination et un partenariat plus poussés entre tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le gouvernement, les collectivités locales, les ONG, les missions religieuses et les donateurs.
- Encourager les collectivités locales à mobiliser des fonds pour l'appui aux écoles.
- Fournir des initiations plus attrayantes aux enseignants.
- Réviser les programmes scolaires et le matériel pédagogique, afin qu'ils ne comportent plus de parti pris sexiste, soient plus pertinents et répondent mieux aux besoins des collectivités.
- Créer des bourses spéciales et des bourses d'étude destinées en particulier aux filles.

- Lever les restrictions à la réadmission des mères adolescentes et des filles enceintes dans les établissements d'enseignement.
- Sensibiliser les collectivités à l'importance qu'il y a à éduquer les filles.
- Promouvoir les programmes d'alphabétisation pour les femmes adultes.
- Elargir la gamme des programmes de formation axés sur les activités génératrices de revenus.

Accès, participation et visibilité des femmes dans les domaines de la science et de la technologie

Progrès

Ayant reconnu que les femmes et les filles n'étaient que peu " visibles " dans les disciplines scientifiques, plusieurs pays ont adopté des politiques et programmes qui mettent l'accent sur l'enseignement de la science et de la technique dans les écoles. Dans certains pays, on a constaté que de plus en plus de filles étudient les sciences. Les mesures prises à cet égard sont les suivantes :

- L'orientation des filles vers les disciplines scientifiques.
- La fourniture du logement aux filles poursuivant des études scientifiques, au niveau universitaire en particulier.
- La création d'associations de femmes scientifiques pour apporter un appui aux femmes et favoriser la collaboration entre celles-ci.
- La formation des femmes dans des domaines scientifiques spéciaux telles que l'informatique.

Contraintes

Cependant, les efforts dans ce domaine ont plus ou moins réussi. L'Atelier a noté que des facteurs empêchent de faire participer davantage les femmes dans les domaines de la science et de la technologie :

- Le manque de ressources humaines et financières, d'infrastructures et d'équipements nécessaires.
- L'absence de méthodes d'enseignement soucieuses d'équité, ce qui n'incite guère les filles à s'engager dans des carrières scientifiques.
- Les périodes de formation sont relativement longues pour les filles et aucune garantie d'emploi ne leur est offerte.
- Dans un bon nombre de communautés, la science est encore perçue comme un domaine réservé aux garçons et non aux filles.

Recommandations

Les mesures suivantes pourraient amener les femmes à s'intéresser à la science et à la technique et y faire carrière:

- Revoir les programmes scolaires et le matériel pédagogique à tous les niveaux afin d'en supprimer les stéréotypes qui dissuadent les femmes de choisir des professions techniques et faire en sorte que les programmes préparent aux emplois existants.
- Encourager le secteur industriel et les autres employeurs à employer, en priorité les femmes.
- Suivre les femmes diplômées en science et en technique afin de les aider à avancer dans leur carrière.
- Elaborer des programmes pour orienter et conseiller les filles afin qu'elles puissent très tôt décider de leur carrière.
- Faire une large publicité aux femmes qui ont réussi dans les domaines de la science et de la technique pour inciter d'autres à suivre leur exemple.
- Sensibiliser les filles, les enseignants et les parents aux avantages qu'offrent les carrières techniques.
- Elaborer des indicateurs sur la participation des femmes dans les domaines scientifique et technique et sur les postes de responsabilité qu'elles occupent.

Conclusions de l'atelier

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits de l'enfant considèrent l'éducation de la petite fille comme une question importante. Elle est en effet un moyen fondamental de faire accéder les femmes à des postes de responsabilité à tous les niveaux dans les domaines social, politique et économique. Un point sur «les femmes et l'éducation» doit figurer à l'ordre du jour du Sommet extraordinaire de l'OUA consacré à l'éducation.

Les pays devraient par conséquent :

- Fixer les objectifs en fonction des besoins des filles et des garçons, élaborer des indicateurs différentiels et fournir des statistiques désagrégées par sexe permettant de déterminer dans quelle mesure les politiques et programmes ont permis aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité d'ici l'an 2005.
- Chercher des solutions pour répondre aux besoins de la population en matière d'éducation, lui fournir une éducation de qualité tout en veillant spécialement à doter les jeunes d'une formation qui leur permette d'exercer un emploi.
- Promouvoir l'éducation des femmes en vue de les intégrer davantage dans les secteurs économique et politique.
- Encourager la coopération Sud-Sud et le travail en réseau dans les domaines scientifique et technique doivent être encouragés.
- Faire en sorte que les femmes participent davantage à la prise de décisions dans les ministères de l'éducation.

Atelier 3 : Les femmes, la culture, la famille et la socialisation

Facilitateurs : Miriam K. Were
Fatou Sow

Présentatrice : Khardiata Lo Ndiaye

L'atelier sur *les femmes, la culture, la famille et la socialisation* s'est tenu les 23 et 24 novembre 1999 au CCNU de la CEA pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing en vue de recommander les actions futures. L'atelier était présidé par le Dr. Miriam Were et le Prof. Fatou Sow comme facilitatrices. Madame Wanbui Karanja et M. Pierre Demba étaient rapporteurs. L'atelier a examiné le document intitulé : "le rôle vital des femmes dans la culture, la famille et la socialisation" qui est annexé au présent rapport. La discussion s'est déroulée en deux parties, la première portait sur la famille, la culture et les relations entre les hommes et les femmes tandis que la seconde partie a porté essentiellement sur les questions spécifiques à la famille.

Culture, famille et relations entre les hommes et les femmes

Dans cette première partie, la réunion a examiné le contexte socioculturel et économique dans lequel les femmes africaines jouent leur rôle vital, les engagements des gouvernements africains, des organisations internationales et régionales à mettre en œuvre les stratégies du Programme d'action de Beijing, les progrès accomplis et les contraintes.

La réunion a reconnu que la famille en tant qu'unité de base de la société est le cadre le plus crucial pour la socialisation ; un espace où s'exercent des relations de pouvoir (domination, conflit, négociation etc.) entre hommes et femmes, parents et enfants etc. Il est par conséquent essentiel que la famille encourage la parité entre l'homme et la femme.

Les débats ont également porté sur les divers phénomènes qui influent sur les relations entre hommes et femmes dans les sociétés africaines ainsi que sur les rôles assignés à l'homme et à la femme. La réunion a en outre examiné les valeurs socioculturelles dont certaines sont positives et d'autres négatives qui affectent les structures et les relations familiales.

Parmi les contraintes sur les femmes et la famille figuraient les suivantes : tensions dues à l'urbanisation croissante ; la crise de la modernisation, la culture de consommation, la crise politique et les conflits armés; la pauvreté extrême généralisée; l'hégémonie de la culture mâle et les relations de pouvoir inégales fondées sur le sexe et renforcées par l'idéologie dominante qui, par le biais du langage, des valeurs culturelles, des systèmes juridiques, renforcent la domination de l'homme et débouchent sur la subordination et la soumission des femmes. Par conséquent, quand bien même les femmes jouent un rôle crucial au sein des diverses formes de la famille et de la société africaines, elles sont pour l'essentiel dénuées de pouvoir. Certaines pratiques culturelles ont été considérées comme l'une des causes de la propagation du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles; la polygamie, l'héritage des veuves passant aux parents mâles du mari décédé, la subordination sexuelle etc. Les femmes devraient obtenir l'information en ce qui concerne leurs droits et avoir les moyens de négocier et de communiquer.

La famille et la société

Lors de la discussion des relations entre la société et les institutions de la société et les institutions familiales, cinq domaines majeurs ont été estimés comme devant bénéficier d'une attention spéciale. Ces domaines sont :

1. L'environnement national et la législation;
2. Les relations entre les hommes et les femmes au sein des familles;

3. Le rôle crucial des femmes dans la perpétuation des pratiques d'oppression contre d'autres femmes;
4. La responsabilisation des jeunes pour leur permettre de vivre véritablement, leur préparation au mariage et aux responsabilités de parents;
5. L'éducation et la socialisation des enfants.

Nombre d'intervenants ont fait remarquer que pour trouver effectivement une solution à la question de la subordination des femmes dans la société, il est nécessaire d'examiner les structures et les mécanismes institutionnels qui perpétuent la subordination des femmes comme il ressort des cinq domaines.

Il a été noté que la création d'un environnement national favorable à la promotion des femmes passait par la paix et la stabilité en vue d'un développement durable, l'adoption de lois en ce sens comportant des mesures volontaristes en faveur des femmes dans la mesure où leur situation a des conséquences sur la famille, le lieu de travail, la sphère économique et sociale.

En ce qui concerne les relations entre les sexes au sein de la famille, la réunion a noté la nécessité de partager les responsabilités au sein de la famille sur la base de l'idée selon laquelle les femmes ne doivent pas supporter une charge disproportionnée. Le mouvement rapide d'exode rural, qui continue à transposer les relations existant en milieu rural, a des incidences négatives sur les rapports entre conjoints. En outre, les femmes perdent le peu de pouvoirs qu'elles avaient en milieu rural ainsi que les importants réseaux sociaux d'entraide.

Par ailleurs, la récente crise socio-économique sans précédent qui a frappé de nombreux pays africains a soumis l'institution qu'est la famille à rude épreuve. La réunion a estimé qu'il fallait faire comprendre aux femmes et aux hommes leurs responsabilités et ce qu'ils devraient attendre du mariage.

Plusieurs délégués ont fait observer que, touchés par cette crise et n'étant plus en mesure de contribuer à la subsistance de la famille, les hommes étaient en proie à une crise qu'il fallait résoudre pour assurer la stabilité et l'intégrité de la famille. Dans nombre de cas, les hommes n'ont pas pu aborder ces questions qui avaient des incidences négatives sur la famille, ni assurer leur propre bien-être et il convenait de trouver des solutions à ces problèmes.

Bien que le concept de la famille élargie demeure la norme dans nombre de nos sociétés, celui de la famille nucléaire prenait également de l'importance mais il était l'objet de nombreuses contradictions non résolues qu'il convenait d'examiner.

La question de la sexualité est importante pour la famille car la sexualité n'est pas seulement la reproduction. La sexualité concerne également le plaisir et la communication entre les partenaires. Les relations sexuelles sont souvent des relations de domination fondées sur le sexe et s'expriment souvent sous la forme du viol, de l'inceste, du harcèlement sexuel et d'autres formes de violence à l'encontre des femmes. Les sociétés doivent étudier les moyens de transformer ces relations de domination en relations fondées sur l'égalité et la sollicitude.

En examinant le rôle des femmes dans la pérennisation des pratiques négatives pour les autres femmes, par exemple l'appui apporté aux mutilations génitales féminines, les mauvais traitements infligés aux veuves, etc., il y a lieu de sensibiliser les femmes sur le fait qu'elles ont intériorisé les valeurs de la domination masculine qui les maintiennent dans un état de subordination.

L'éducation des enfants et leur socialisation posent des défis importants, dont : des défis particuliers aux jeunes; une socialisation différenciée qui constitue l'essentiel de l'idéologie qui perpétue l'infériorité des femmes; la division du travail en fonction du sexe et des différences importantes entre les valeurs familiales et celles de des établissements d'enseignement en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes.

Il est estimé que si les familles réussissent à inculquer aux enfants et à les aider à intérioriser les valeurs d'égalité entre hommes et femmes, ce serait un moyen de transformer les sociétés en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les communautés devraient rechercher des modèles d'éducation

des enfants tels que la garde de groupes durant la journée, sous la supervision d'adultes, au lieu de laisser les enfants sous la garde d'autres enfants.

Il a été reconnu que les médias jouent un rôle important dans la diffusion d'idées et de manières de voir au sein de la société. En Afrique, le partenariat requis entre les médias et les femmes est que les articles doivent être positifs et appuyer la promotion de la femme. Cet appui devrait promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et se garder de perpétuer les stéréotypes négatifs sur les femmes. L'égalité est une condition sine qua non d'un développement durable et est dans l'intérêt de la société tout entière et non «pour le bien des femmes» uniquement.

L'atelier s'est clôturé sur une note positive, les Etats et les partenaires du développement à tous les niveaux ont été invités à mettre en oeuvre des stratégies et programmes visant à faire de l'institution familiale une institution encore plus stable. Dans la mesure où la culture est dynamique, des possibilités de changements positifs. A cet égard, le bien-être familial doit figurer au programme de développement national.

Recommandations

- La paix et la stabilité sont des conditions préalable d'un bien-être durable des sociétés et des familles. Ces conditions doivent être favorisées dans tous les pays.
- Les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui empêchent les femmes de participer à la vie politique et publique doivent être abolies, au moyen de l'éducation dans toutes les institutions sociales. En particulier, il importe de sensibiliser les femmes au fait que c'est parce qu'elles ont intériorisé les valeurs de domination de l'homme qu'elles demeurent dans un état de subordination.
- Les Etats doivent fournir le cadre juridique – dans les codes de la famille – qui établisse l'égalité entre hommes et femmes et protège les droits de tous les membres de la famille.
- Il devrait y avoir un partage des pouvoirs, des tâches et des responsabilités au sein de la famille, pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.
- Etant donné l'isolement des familles dans les communautés urbaines, l'établissement de liens de solidarité et la mise en place des structures destinés à renforcer la stabilité familiale et/ou les systèmes de soutien social, en particulier pour les jeunes couples, devraient être envisagés.
- Les gouvernements devraient mettre en place des stratégies et programmes destinés à assurer une stabilité bénéfique et renforcer la stabilité de l'institution familiale.
- Le rôle des médias dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est d'une importance capitale.

Atelier 4 : Les droits fondamentaux et les droits humains des femmes

Facilitateurs : Gladys Mutukwa
Kafui Adjamagbo-Johnson

Présentatrice : Jean Kamau

L'atelier sur le domaine de préoccupation important '*Droits fondamentaux et droits humains des femmes*', a vu la participation de plus de 150 représentants des gouvernements, d'ONG, d'organisations régionales et sous-régionales ainsi que de quelques institutions des Nations Unies et organismes d'aide.

Les discussions ont été précédées d'un bref exposé de la consultante qui a fait observer qu'en dépit de l'engagement pris par les gouvernements africains de mettre en oeuvre tous les instruments relatifs aux droits humains dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention sur les droits de l'enfant (CRC) qu'ils ont ratifiés, il y a encore des

barrières qui empêchent de nombreuses femmes de jouir pleinement de leurs droits humains. Les droits humains des femmes africaines ont été définis comme incluant, entre autres :

- La sécurité dans les domaines public et privé ;
- L'accès aux ressources au niveau familial, communautaire et de l'Etat, y compris le droit au crédit ;
- La participation à la prise de décision, à la direction et à la gouvernance au niveau de la famille, du village, de la communauté, de l'Etat, de la sous-région, de la région et au niveau international ;
- Un système judiciaire juste et équitable ;
- L'éducation, la formation, l'emploi et d'autres opportunités.

Les statistiques des divers pays sur les mutilations génitales féminines, le viol, les meurtres de femmes, les abus sexuels et autres formes de violence ont été présentées afin de bien faire voir que les droits humains des femmes sont continuellement et systématiquement violés dans de nombreux pays.

Le rapport a également mentionné les progrès importants qui ont été réalisés tels que la ratification par un grand nombre de pays de la CEDAW, l'adoption du protocole à la Convention, la promulgation de constitutions et lois progressistes dans certains pays. Toutefois, en droit comme en fait, la discrimination à l'égard des femmes continue, cette situation s'expliquant en partie par l'existence de deux ou trois systèmes juridiques et par l'absence d'une volonté politique réelle de mettre en œuvre le Programme d'action.

Il a été par ailleurs noté qu'un certain nombre de pays n'avaient pas soumis leurs rapports aux organes de suivi. L'élaboration des rapports était estimée être un moyen d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre.

Au cours de l'atelier, les participants ont approuvé le rapport de la consultante et les recommandations et ont énuméré les actions à mener pour réaliser des progrès réels et durables.

Discussions

Les participants ont noté que malgré quelques progrès louables, comme les réformes législatives, l'élaboration de meilleurs cadres politiques par les gouvernements et la société civile par exemple, il restait encore beaucoup à faire pour instaurer une culture de respect des droits des femmes.

Il a également été noté que les conflits juridiques résultant de l'application de lois statutaires, coutumières et religieuses relatives à la personne, ont introduit à dénier aux femmes leurs droits, du fait que la plupart d'entre elles n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière de droits humains pour la femme.

S'agissant des moyens de protéger effectivement les droits humains des femmes, il a été fait observer que les mécanismes institutionnels aux niveaux national, sous-régional, régional et international pouvaient aider efficacement à promouvoir les droits des femmes.

Au plan national, les gouvernements doivent établir des organisations nationales efficaces pour la protection des droits humains des femmes. Les mécanismes nationaux ont besoin aussi de ressources financières et humaines suffisantes pour bien s'acquitter de leurs mandats.

Les participants ont mentionné d'excellentes initiatives pour démontrer que des mesures effectives peuvent être prises pour la mise en œuvre du Programme d'action. Les Etats de la SADC et ceux de l'Afrique de l'Ouest francophones, ont entrepris de profondes réformes de leurs systèmes judiciaires et de leurs politiques comme moyen d'éradiquer la violence contre les femmes. L'Annexe de la SADC sur la violence contre les femmes indique clairement les activités qui ont été effectuées dans la sous-région et, qui peuvent donner lieu à d'autres actions dans les pays et même être entreprises dans d'autres régions d'Afrique. Des recommandations ont été formulées concernant les actions que les gouvernements, les ONG et les autres parties prenantes pourraient entreprendre pour promouvoir et protéger effectivement les droits humains des femmes et des filles au cours du millénaire prochain.

Recommandations

Les principales recommandations visant à assurer plus efficacement la protection des droits humains des femmes sont, entre autres :

- La promulgation et l'application effective de législations protégeant la femme contre les diverses formes de violence ;
- L'inclusion, dans la législation nationale, des dispositions de la CEDAW et de la CRC grâce à l'adoption d'une clause constitutionnelle prévoyant la conversion automatique des conventions internationales en lois nationales dès qu'elles sont ratifiées ;
- L'élimination des réservations sur la CEDAW ;
- L'harmonisation de toutes les lois avec les conventions internationales afin de résoudre les contradictions entre les lois statutaires, coutumières et religieuses ;
- La nécessité de sensibiliser toutes les parties prenantes, particulièrement les législateurs et les chargés de l'application des lois, à l'importance des droits des femmes ;
- L'éducation des femmes pour qu'elles connaissent mieux leurs droits, y compris la formation de femmes formatrices ;
- La formation des juges des magistrats et des personnes chargées de l'application des lois ;
- L'utilisation des médias pour diffuser l'information sur les droits des femmes et les cas de violation de ces droits;
- La formation des parlementaires, des membres de la société civile et du gouvernement pour les sensibiliser à la question du traitement égal des hommes et des femmes et aux droits des femmes ;
- L'établissement de liens entre les droits des femmes et leur accès aux ressources et services tels que l'éducation ;
- L'accroissement du nombre de femmes avocates et experts juridiques a été mentionné comme l'un des moyens effectifs d'assurer la participation des femmes à la promotion de leurs droits et à l'application de lois favorisant les femmes ;
- L'information et la publicité sur les meilleures pratiques pour une application intégrale des droits des femmes le but était de les appliquer ailleurs et de les institutionnaliser;
- La nécessité pour les pays de rendre compte régulièrement au Comité de la CEDAW et à la CDW afin de permettre de suivi et de la coordination des activités en ce qui concerne entreprises concernant les droits des femmes;
- L'établissement et l'application des règles démocratiques et de la loi universelle pour tous les citoyens quel que soit leur sexe ; dans certains cas, la tendance est d'interpréter de manière erronée les lois coutumières et religieuses en faveur des hommes ;
- L'imposition de sanctions contre les responsables de l'application des lois qui ne respectent pas les dispositions juridiques et les décisions de justice en faveur des femmes.

Notant que la violence en raison du sexe et toutes les formes de harcèlement sexuel et d'exploitation sont des violations persistantes des droits humains, dues au système patriarcal dominant, au statut inégal des femmes et au rôle qui leur est assigné dans la société ainsi qu'à l'absence d'une protection juridique contre les violations des droits des femmes, les participants ont également recommandé les mesures suivantes :

- La fourniture d'une assistance juridique et de services de réhabilitation pour les femmes victimes de violence, y compris les victimes de la violence conjugale et les femmes réfugiées ou affectées par les conflits ;
- Une initiation au droit dans les langues locales à l'intention des femmes dans les communautés de base, ainsi qu'une éducation sur les droits humains pour les filles et les garçons le plus tôt possible et durant toute la scolarité ;
- Transformation de la Déclaration des Nations Unies sur la violence contre les femmes en traité afin que ses dispositions deviennent contraignantes pour les signataires;
- Réalisation d'études sur les incidences et les cas de violence contre les femmes afin d'avoir des données et des informations plus fiables sur la question, le but étant d'exercer des pressions afin d'assurer une meilleure protection des femmes;
- La collaboration de tous les acteurs, y compris la police, les services de santé, les institutions judiciaires et les ONG à l'application des lois relatives aux droits des femmes.

Concernant l'engagement politique et les actions concrètes visant à éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes, les participants ont également recommandé ce qui suit :

- Inclure les rapports sur les violations des droits des femmes dans tous les rapports présentés dans le cadre de tout traité relatif aux droits humains ;
- Faire accéder davantage de femmes à tous les niveaux de la prise de décision, y compris au Parlement ;
- Etablir des comités spéciaux sur les droits humains à différents niveaux ;
- Diffuser largement le Protocole facultatif à la CEDAW et les protocoles additionnels sur les droits des femmes humains qui vont être intégrés à la Charte africaine des droits humains et des peuples et familiariser les femmes avec pour qu'elles l'utilisent comme moyen de défense de leurs droits humains. Cependant, les systèmes de recours devraient être simplifiés afin de les rendre plus accessibles ;
- **Afin d'encourager les pays qui défendent activement les droits des femmes, il est nécessaire d'indiquer clairement les meilleures pratiques, de mettre en exergue les pays les plus performants dans ce domaine, de confondre et même de sanctionner les pays qui ne respectent pas leurs engagements;**
- Encourager le recours en cas de différends d'intérêt public aux conventions internationales en l'absence d'une législation nationale explicite.

Parmi les indicateurs de référence et de suivi pour mesurer les progrès en ce qui concerne l'élimination des discriminations en raison du sexe, les participants ont énuméré les législations et cadres politiques, les attitudes positives au sein des sociétés, ainsi qu'une plus grande sensibilisation de la police à la question de la violence en raison du sexe, le niveau et la qualité de la couverture par les médias et les retards mis à ratifier et à incorporer la CEDAW dans la législation nationale.

Une protection effective et durable des droits humains des femmes nécessite des ressources et un appui adéquats. Les participants ont donc recommandé ce qui suit :

- Mobiliser des partenariats et des ressources aux niveaux national et régional ;
- Etablir un large partenariat au niveau national entre les organes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés, la société civile et les partenaires du développement afin d'assurer une coordination efficace, réaliser des synergies et donner plus d'impact aux actions ;

- Constituer des alliances stratégiques avec les départements chargés de la justice, de la planification nationale, du budget et des finances pour obtenir des ressources pour des programmes d'assistance juridique et de réhabilitation des victimes de la violence ;
- Etablir des comités interministériels dotés d'un mandat clair et de ressources suffisantes pour suivre la mise en œuvre des différentes obligations internationales ;
- Utiliser, aux niveaux sous-régional et régional des groupements tels que la SADC, la CEDEAO, la CEAC, etc. comme cadre institutionnel pour le partenariat et le renforcement des capacités entre les pays et pour l'échange effectif d'expériences et l'émulation des meilleures pratiques. D'autres groupements sous-régionaux sont invités à suivre l'exemple de la SADC en adoptant la déclaration sur la réalisation de l'équité et l'Annexe sur les violences contre les femmes ;
- Que les partenaires internationaux incluent dans leurs accords de coopération, une clause exprimant leur engagement ferme en faveur des programmes et activités de promotion des droits des femmes ;
- Que les bailleurs de fonds coordonnent leurs activités et utilisent leurs avantages comparatifs respectifs pour fournir un appui matériel, financier, technique et institutionnel en faveur de la promotion des droits des femmes.

Atelier 5 : Elaboration et utilisation généralisée des données désagrégées par sexe (DDS)

Facilitateurs : Yassine Fall
M. Ousembe

Présentatrice : Solange Goma

Après la présentation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'élaboration et à l'utilisation des DDS, la discussion a porté sur quatre questions principales.

Elaboration des indicateurs

La première question à trois composantes concerne l'élaboration des indicateurs et les directives en direction des décideurs, planificateurs et acteurs socio-économiques, culturels et politiques.

a). Situation des pays en ce qui concerne l'adoption de l'approche DDS et formulation des

directives

La plupart des participants reconnaissent l'existence des données désagrégées par sexe dans les secteurs socio-économiques, notamment les statistiques scolaires et l'emploi ; le monde rural reste cependant plus déficitaire en ce qui concerne les statistiques différenciées selon le sexe. Néanmoins, il existe des mécanismes de collaboration entre les Ministères chargés de la femme et les services de statistique centraux ou d'autres services sectoriels. Ces collaborations se sont surtout concrétisées lors des opérations de collecte/ou de traitement de type recensement général de la population et des habitations ou de l'enquête agricole.

Les participants ont souligné que la compréhension du concept genre et son intégration en tant qu'outil statistique demandait des efforts supplémentaires avant que des indicateurs puissent être développés et servir de repères dans le suivi et l'évaluation des programmes. Les utilisateurs devraient être en amont de l'élaboration des indicateurs grâce à la formulation correcte des types de données dont ils ont besoin.

S'agissant des directives et des lois, peu d'intervenants ont partagé leur expérience en ce qui concerne la mise en place des lois statistiques ou une loi cadre intégrant l'approche «genre» dans les opérations de collecte.

b). Meilleures pratiques

Une expérience qui mérite d'être partagée avec les autres pays est l'élaboration des listes de référence à soumettre aux planificateurs et macro-économistes pour les guider dans l'allocation des ressources destinées à la promotion des femmes. Cette expérience de répartition des dépenses publiques en tenant compte du sexe sera reprise plus tard dans les discussions. L'Afrique du Sud est déjà engagée dans cette voie et les autres pays de la SADC sont en train de suivre cette expérience.

Les sessions de formation et campagnes de sensibilisation en direction des statisticiens ont été utiles en ce qu'elles ont permis de comprendre et d'intégrer l'analyse «genre».

c). Elaboration d'indicateurs communs aux pays africains

A ce stade, il a été reconnu qu'une liste d'indicateurs communs aux pays serait nécessaire afin de disposer d'un cadre conceptuel et d'un outil de comparaison régionale. Toutefois, cet outil de référence devrait être assez flexible pour pouvoir se conformer aux réalités et besoins des pays.

Evaluation des dépenses publiques

La deuxième question a porté sur l'évaluation des dépenses publiques consacrées aux femmes.

Il convient de signaler l'expérience en cours dans des pays d'Afrique australe. Les étapes devraient inclure, à l'instar de ce qui se fait en Zambie être les suivantes : l'élaboration des listes de référence sur les questions de parité destinés aux planificateurs et économistes, leur utilisation pour le plaidoyer et la formation des macro-économistes et des planificateurs à l'utilisation des listes de référence.

Les indicateurs désagrégés selon le sexe n'ont d'utilité que dans la mesure où ils peuvent servir à souligner les inégalités dans l'allocation des ressources entre les deux sexes. Les tableaux de bord ainsi produits serviront pour le plaidoyer auprès des décideurs afin que des correctifs soient apportés dans l'allocation des ressources budgétaires.

Il a été relevé aussi qu'au Botswana, l'analyse différentielle des dépenses publiques a identifié certaines sources de marginalisation dans l'application des taux d'intérêt. Ces résultats ont abouti à des correctifs visant à diminuer les taux d'intérêt en faveur des femmes.

Toutefois, la démarche n'est pas facile surtout dans un contexte d'ajustement structurel et de stabilisation. En effet, les intervenants ont souligné la difficulté des pays à dégager de nouvelles lignes budgétaires en direction de la recherche et de l'élaboration de nouvelles données statistiques.

Une autre difficulté se situe au niveau de l'expertise limitée en économie et en comptabilité nationale. Les personnes qui travaillent sur les DDS et l'approche genre rencontrent souvent des difficultés pour correctement exprimer leurs besoins aux statisticiens et macro-économistes.

Problèmes méthodologiques

La troisième question se réfère aux problèmes méthodologiques dans l'élaboration des données quantitatives et qualitatives pour évaluer le travail des femmes

La définition de concepts homogènes est considérée comme un préalable à l'élaboration de méthodologies destinées à évaluer le travail des femmes. Ainsi par exemple, l'activité devrait être définie

de telle manière qu'elle prenne en compte le travail non monétaire. Le type de données à collecter nécessite l'adoption de nouveaux instruments, surtout qualitatifs :

- i) approche participative intégrant les femmes dans les principales phases de la collecte, du traitement et de l'analyse des données,
- ii) recherche opérationnelle,
- iii) discussions de groupe etc.

Evaluer le travail des femmes exige la révision des unités de collecte de l'information. Dans le secteur agricole par exemple, la révision du concept de ménage et la prise en compte de l'espace où se tient l'activité agricole sont autant d'options méthodologiques susceptibles de bien refléter la contribution des femmes.

Les nouvelles technologies de l'information ainsi que la décentralisation dans la collecte des données représentent aussi d'autres voies d'innovation méthodologique. Il va de soi que la stratégie DDS ne pourra être effective que si les femmes en général et les ministères en charge des problèmes des femmes en particulier, sont correctement formés et participent aux différentes étapes.

Renforcement des capacités

La dernière question portait sur le renforcement des capacités des femmes, les secteurs prioritaires d'intervention pour les prochaines années ainsi que les partenaires clés.

Le renforcement des capacités des femmes passe par la formation aux techniques de plaidoyer, la mise en place de réseaux de femmes et organisations féminines, la création et la diffusion des bases de données.

Parmi les secteurs prioritaires identifiés, il a été retenu : l'économie reproductive, le secteur informel, l'économie générale et la comptabilité nationale, pour pouvoir disposer des informations désagrégées permettant de cerner la valeur ajoutée.

En ce qui concerne les partenaires principaux, le rôle de l'Etat reste prépondérant au travers de ces organes de collecte, traitement et diffusion des données (Institut national de la statistique). A cela s'ajoutent les ONG, les organisations de femmes et les partenaires au développement (Agences multi et bilatérales).

Recommandations

La CEA (la Commission économique pour l'Afrique) et le CAF (le Centre africain des femmes) devraient :

- Elaborer un cadre conceptuel de base permettant de développer des données désagrégées par sexe ;
- Mettre au point une stratégie de plaidoyer destinée aux décideurs tant au niveau national que régional pour la prise en compte des DDS dans la collecte, le traitement et l'analyse ;
- Produire des indicateurs homogènes qui pourraient être utilisés dans les différents pays ;
- Produire et généraliser des profils quantitatifs et qualitatifs sur les femmes ;
- Former les enquêteurs impliqués dans la collecte des données pour qu'ils appliquent l'approche genre ;

- Etablir un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des engagements relatifs aux DDS
- Assister les pays dans l'utilisation des nouvelles technologies pour la dissémination des DDS ;
- Développer les connaissances des statisticiens sur les questions de parité, et les former à l'utilisation des DDS ;
- Identifier les priorités nationales de manière concertée avec les experts nationaux ;
- Utiliser les matrices de comptabilité sociale sectorielle dans le cadre de l'approche « genre » pour valoriser le travail et la contribution des femmes;
- Créer un espace pour le partage d'expériences et des réussites par les pays ;
- Encourager et faciliter le dialogue entre les institutions et réseaux des femmes utilisant les DDS et les organes de production des statistiques.

Atelier 6 : L'accèsion des femmes aux responsabilités politiques

Facilitateurs : Sylvia Tamale
Linda Vilakazi – Tselane

Présentateur : Anthony Mawaya

Le présentateur a indiqué qu'il a été difficile de préparer le rapport. Première raison, les rapports nationaux n'étaient pas tous disponibles; deuxième raison, ce sont surtout les rapports rédigés en anglais qui ont été examinés. Les pays non mentionnés dans le rapport ont fourni des compléments d'informations au cours de l'atelier.

Après l'adoption de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing, des engagements ont été pris par :

- Les pays africains qui ont ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, élaboré des plans d'action nationaux, pris des mesures en faveur des femmes et adopté des systèmes de quotas ;
- Le système des Nations Unies qui a adopté le système des quotas;
- Des organisations sous-régionales telles que la SADC qui a adopté une déclaration sur les femmes dans le développement par laquelle elle a entériné sa décision, d'établir, entre autres le système des quotas.

Bien que plusieurs activités aient été entreprises pour donner effet à ces décisions, les progrès ont été lents et il a parfois été difficile d'évaluer leur impact. Les stratégies n'ont pu être mises en œuvre en raison de problèmes de capacités et de gestion, faute de données désagrégées par sexe et de méthodologies appropriées et d'indicateurs pour mesurer les progrès. Les ressources étaient insuffisantes et il n'était pas facile de déterminer les sources de financement et de décider de leur emploi pour assurer l'accèsion des femmes aux responsabilités politiques. La pénurie de ressources et l'absence d'indicateurs ont influé sur les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Défis :

Les problèmes à résoudre étaient, entre autres, les barrières traditionnelles culturelles et la division du travail au sein du ménage.

Recommandations

Pour faire accéder davantage les femmes aux responsabilités politiques, le concept d'accès aux responsabilités politiques devrait être clairement défini et une vision globale avec des stratégies et des repères définis adoptés.

Le déroulement de l'atelier

Il y a eu des discussions très approfondies sur la prise de décisions, dans son sens large, notamment dans le secteur public, le secteur entrepreneurial et le secteur social, et la nécessité d'accroître la participation des femmes et leur permettre d'accéder aux postes de direction dans ces secteurs, a été soulignée.

Notes d'orientation

Les raisons de la lenteur des progrès :

D'ordre politique

- Le manque de volonté politique des dirigeants et des partis politiques
- L'absence de mesures volontaristes en faveur des femmes
- Le manque de formation pour occuper des postes politiques et de direction
- L'éducation civique et sur le processus électoral des masses n'est pas adéquate
- L'insuffisance des ressources allouées aux structures pour les femmes
- L'absence de femmes compétentes dans les organes de décisions
- Les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes

D'ordre structurel

- Le sexisme dans les institutions
- Le système patriarcal qui fait que les femmes se dévalorisent et dévalorisent les autres femmes
- Le faible niveau d'instruction des femmes

D'ordre culturel

- Les barrières traditionnelles et culturelles

D'ordre social

- Les femmes capables évitent les risques et les postes politiques où elles peuvent être exposées à des risques
- La socialisation
- Les attitudes et perceptions sexistes à l'égard des femmes

Les raisons contextuelles

- L'absence de mécanismes effectifs de suivi aux niveaux national, régional et à celui des Nations Unies.
- Le manque de ressources
- La nécessité de parrainer les femmes pour qu'elles se présentent à des postes politiques
- L'absence de modèles féminins pouvant servir de référence aux femmes
- Le manque de solidarité des femmes.

Parmi les leçons dont on doit s'inspirer :

1. Les systèmes de quotas et les mesures volontaristes en faveur des femmes sont le plus efficaces lorsqu'ils sont assortis d'actions pour le renforcement des capacités et de mesures que les gouvernements et tous les partis politiques (à l'exemple de l'ANC en Afrique du Sud) sont tenus d'appliquer.
2. Une volonté politique et une détermination sans faille sont nécessaires.
3. Les pays dont l'histoire est fortement marquée de luttes politiques semblent avoir fait plus de progrès que ceux restés assez «stables».
4. Des délais et des objectifs doivent être fixés pour la réalisation de la parité entre hommes et femmes en ce qui concerne la représentation et la participation à tous les niveaux du processus de prise de décisions.
5. Les programmes de décentralisation ont permis à un plus grand nombre de femmes dans les communautés de base de participer au processus de décision.

Indicateurs de l'accession des femmes aux responsabilités politiques et aux postes de décision :

Le cadre de référence ci-après comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, élaboré par la SADC, a été adopté dans le but d'établir des indicateurs, de déterminer les enjeux et faire des recommandations. Les questions qui y sont examinées sont les suivantes :

- L'accès qui est une notion quantitative
- La participation qui est qualitative
- La transformation qui est aussi une notion qualitative
- Le suivi aux niveaux national, sous-régional et régional.

Les indicateurs

Questions	Les femmes et la politique	Les femmes dans les secteurs public, privé et professionnel
L'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Les quotas • L'appui aux candidatures féminines • L'électorat • L'appui et la sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures volontaristes en faveur des femmes • Les réseaux d'appui • Les politiques de sélection et de recrutement • La sensibilisation et l'appui du public
La participation	<ul style="list-style-type: none"> • La représentation des femmes dans les structures parlementaires de décisions (Président, Présidents de commissions) • Quelles sont les commissions dans lesquelles les femmes sont représentées ? • Dans quelle mesure les femmes s'informent, discutent et exercent des pressions ? • La formation • Le taux de maintien en fonction des femmes • Connaissance et contrôle des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> • A quels niveaux dans les secteurs public/privé (directeurs, directeurs généraux, secrétaires généraux, etc.) ? • Dans quels ministères; dans quels domaines du secteur privé (finances, ressources humaines, etc.) ? • Degré d'influence • Politiques de formation et de promotion
La transformation interne	<ul style="list-style-type: none"> • Les horaires des réunions • Les soins aux enfants • Un langage respectueux des femmes • Un environnement tenant compte des femmes • Des changements d'attitudes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les horaires de travail souples • Les soins aux enfants • Un langage respectueux des femmes • Un environnement tenant compte des femmes
La transformation externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins des femmes dans la législation 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes

□ **Les défis et les recommandations**

Les questions	Les problèmes	Les recommandations
<p>L'accès (Quantitatif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les attitudes traditionnelles, culturelles et les stéréotypes • Les barrières sociales pour les femmes mariées et les femmes célibataires • La brutalité, le sentiment de solitude et les machinations qui caractérisent le milieu politique • L'absence de mesures volontaristes en faveur des femmes • Les insuffisances du système des quotas • L'absence d'engagements de la part des gouvernements • La non-application des lois • Le manque de formation préparant à l'accès aux postes de décisions • Les situations conflictuelles • Le peu d'intérêt accordé par les femmes dirigeantes aux femmes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différents groupes de population • Accroître la participation des femmes aux élections locales • Abroger toutes les lois discriminatoires et introduire des dispositions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les constitutions • Approuver et introduire un système/mécanisme de quotas dans les constitutions nationales et dans les textes fondateurs des partis • Revoir les systèmes électoraux et adopter ceux qui favorisent la participation des femmes (par exemple, la représentation proportionnelle) • Les partis politiques devraient adopter le principe d'égalité entre hommes et femmes • Accroître le nombre des femmes dans les partis politiques • Favoriser l'accès des jeunes aux postes de direction • Identifier les femmes ayant les capacités pour accéder à des postes de responsabilité, y compris dans les pays en conflit et les femmes handicapées, et accroître leur présence dans les forums régionaux et sous-régionaux • Créer un fonds aux niveaux international, régional et national en vue de permettre aux femmes d'accéder aux ressources nécessaires pour l'accès aux postes politiques • Etablir des réseaux aux niveaux national, sous-régional et régional.

Les questions	Les problèmes	Les recommandations
La participation (qualitatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs traditionnelles et culturelles • Les attitudes et comportements • L'absence d'actions volontaristes en faveur des femmes • La multiplicité des rôles sociaux de la femme • Les situations de conflits et de guerres • L'embargo international • Les femmes ne sont pas conscientes des risques que comporte l'activité politique • Connaissance et contrôle limité des activités parlementaires • Les donateurs n'accordent pas de financement aux femmes • Le manque de confiance en soi des femmes • Manque de formation et capacités d'analyse pour les postes de direction et de décision • Le faible taux de rétention des femmes parlementaires • La nécessité d'entreprendre davantage de recherches 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer dans la sphère publique un environnement soucieux de la spécificité féminine (langage approprié, horaires adaptés pour les réunions, structures de prise en charge des enfants) • Etablir des réseaux/liens aux niveaux national, sous-régional et régional • Créer des centres de formation pour les femmes occupant des postes de direction • Organiser des cours de formation dans le domaine de l'analyse, y compris pour les praticiens des médias et de la communication • Les processus électoraux devraient être conduits dans le souci d'éviter les conflits avant et après la tenue des élections • Promouvoir la tenue de rencontres/l'établissement de réseaux entre les partis auxquels participent les femmes parlementaires • Développer la recherche
Transformation (Qualitatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Les attitudes et comportements traditionnelles et culturels • Non-intégration de la problématique hommes/femmes • Les femmes occupant des postes de responsabilité sont encouragées et subissent des pressions pour agir comme des hommes • Les femmes n'ont pas l'habitude d'être dans les structures de pouvoir • Les femmes dirigeantes n'ont pas de partisans derrière elles • L'absence de solidarité entre les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de réseaux efficaces de communication et d'appui aux niveaux national, sous-régional et régional • Etablir un dialogue entre les hommes et les femmes occupant des postes de direction • Le rôle des structures féminines devrait être réexaminé • Promouvoir la notion de parité et d'équité entre les sexes dans les médias • Encourager la mise en place de mécanismes d'auto-régulation au sein des médias afin de donner un image positive des femmes occupant des postes de décision • Etablir des liens entre les femmes politiciennes et les groupes de femmes à la base • Effectuer des recherches sur le patriarcat, la politique sexuelle et sur le pouvoir dans l'Afrique contemporaine • Modifier la culture institutionnelle par une formation de type nouveau pour les personnes occupant des postes de direction • Etablir des programmes d'échanges entre les pays en vue d'échanger des données d'expérience et les meilleures pratiques • Elaborer des programmes pour sensibiliser les politiciens hommes aux questions de parité • Les femmes parlementaires devraient tirer avantage du Plan d'action de l'Union

		interparlementaire <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer davantage les femmes dans l'activité parlementaire, notamment dans l'élaboration des ordres du jour.
--	--	---

Les questions	Les problèmes	Les recommandations
Suivi - National - Sous-régional - Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de ressources • L'absence d'indicateurs • L'absence d'un mécanisme régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions régionales et sous-régionales devraient assurer le suivi par l'établissement de mécanismes aux niveaux de l'OUA et des institutions sous-régionales pour le suivi de la mise en œuvre des engagements nationaux • Suivre le processus électoral, notamment l'inscription sur le registre électoral • Surveiller l'utilisation de l'argent, élément de poids dans la politique électorale • Organiser un examen annuel au niveau des pays ainsi que des ateliers et des cours de formation sur les techniques d'examen • Surveiller l'utilisation des budgets nationaux • Organiser un examen semestriel à l'échelle sous-régionale • Organiser des examens réguliers à l'échelle régionale • Surveiller l'utilisation des fonds alloués par les donateurs aux niveaux international et régional • Permettre aux médias d'assurer la couverture continue des débats parlementaires et de dénoncer ceux qui s'opposent aux femmes sur des questions telles que l'accès à la terre • Etablir une base de données sur les femmes occupant des postes de direction par le biais du site web d'UNIFEM.

Atelier 7 : Santé de la femme, planification familiale et population

Facilitateurs : Jane Kwawu et Pap Syr Diagne

Présentateur : Daraba Saran Kaba

Le résumé du rapport sur la santé, la planification familiale et la population présente les objectifs du Programme d'action africain dans ce domaine ainsi que les principales conclusions des vingt rapports nationaux que les Etats membres de la CEA ont envoyés en juillet 1999 au Centre africain pour la femme. Ce dernier ayant reçu d'autres rapports depuis lors, le rapport sera modifié en conséquence.

En mettant en œuvre les Programmes d'action de Dakar et de Beijing, nombre de pays ont révisé leurs politiques et réorienté leurs programmes/activités pour relever les défis de la Plateforme d'action et du Programme d'action. Toutefois, ils se sont heurtés ces cinq dernières années, à de nombreuses contraintes. Il s'agit principalement de contraintes liées aux ressources financières, humaines et matérielles, et au fort taux d'analphabétisme. Toutes ces contraintes sont liées à la généralisation de la pauvreté à tous les niveaux : gouvernemental comme individuel. Dans les plans nationaux d'action, différents objectifs ont été fixés, notamment, réduire la mortalité maternelle et infantile, améliorer les services de santé, réduire l'infection par le VIH/sida, réduire la propagation des maladies sexuellement transmissibles, et améliorer l'accès des populations aux services de planification familiale et améliorer la sécurité sociale.

Bien que les gouvernements aient pris des engagements lors de plusieurs réunions, notamment lors de celle de la Commission de la condition de la femme, du Comité de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des réunions annuelles de l'OMS, les femmes ont toujours difficilement accès aux services de santé dans la majorité des pays africains. Dans certains cas, en ce qui concerne la santé des femmes, la situation a même empiré. Les gouvernements et les ONG sont invités à prendre des mesures plus énergiques pour lever ces contraintes. A cet effet, les problèmes de santé doivent être considérés comme des questions relevant de divers domaines.

Résumé des débats

Lors de l'élaboration du rapport d'évaluation, les participants à l'atelier ont tiré des leçons de différentes sources telles que la CIPD+5, ainsi que leurs propres expériences nationales. Ainsi, a-t-il été noté, d'importants résultats dans certains secteurs de la santé ont été notés. Les participants à l'atelier ont fait observer que le rapport d'évaluation sur l'*«amélioration de la santé de la femme, y compris la planification familiale et les programmes relatifs à la population»* n'était pas exhaustif.

Dans le domaine de la santé de la reproduction et des droits en matière de procréation, trente-neuf pays ont pris des mesures pour améliorer la qualité des soins, ce qui suppose une formation approfondie des fournisseurs de services de santé, notamment les accoucheuses traditionnelles ; l'extension et l'amélioration des infrastructures, la révision des protocoles et des procédures des services de soins de santé ; l'évaluation et le suivi du fonctionnement des services de soins de santé. Le préservatif féminin, qui fait l'objet de campagnes vigoureuses dans plusieurs pays, est bien accueilli, car il répond aux besoins des femmes.

La plupart des pays ont indiqué qu'il fallait d'urgence se pencher sur la question de la santé en matière de reproduction des adolescents. Trente-quatre pays ont pris des mesures à cet égard en adoptant des politiques nationales de jeunes et en élaborant des stratégies et des plans d'action pour les jeunes. D'autres ont lancé de nouvelles initiatives associant les jeunes, telles que les campagnes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation, les services à l'intention des jeunes, notamment la transmission de l'information entre camarades, les services de conseils et les programmes de santé en matière de sexualité qui répondent aux besoins des jeunes, mais il reste beaucoup à faire, compte tenu du poids démographique de ce groupe.

Vingt-six pays ont noté que la société civile, y compris les ONG, continuaient de jouer un rôle important dans la prestation de services de soins de santé en matière de reproduction aux membres de la communauté, notamment aux adolescents.

Plusieurs pays ont également lancé ou élargi les programmes visant à inciter les hommes à assumer une plus grande responsabilité en matière de santé de la reproduction, par le biais de campagnes de sensibilisation et de services spéciaux pour les hommes. Certains pays mènent des travaux de recherche socio-culturelle pour mieux comprendre comment répondre aux besoins des hommes en matière de reproduction. Dans quelques pays, des coalitions pour combattre la violence contre les femmes ont été constituées afin d'examiner le problème. Les initiatives actuelles sur la promotion de l'égalité entre les sexes ne suffisent pas.

L'Afrique est le seul continent où les taux de mortalité maternelle sont en augmentation. Les causes en sont connues mais la volonté politique nécessaire pour assurer les soins obstétricaux d'urgence fait toujours défaut. C'est là d'un domaine où l'Afrique doit définir de nouvelles stratégies pour réduire la mortalité maternelle et infantile.

Bien que la majorité des pays africains aient fait de la santé une question prioritaire, la santé de la femme en tant que telle ne bénéficie pas d'une attention suffisante, tant en ce qui concerne l'élaboration des programmes de sensibilisation que l'allocation des ressources.

En particulier, l'approche adoptée en ce qui concerne la santé de la femme tout au long de sa vie n'est pas bien comprise et n'est pas appliquée comme il convient. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la santé des femmes âgées ne bénéficie d'aucune attention, il en est de même de l'état nutritionnel des jeunes filles ou des mères allaitantes.

L'évaluation a également montré que la santé de la femme est le plus souvent assimilée à la santé maternelle, ce qui exclut les femmes qui ne sont plus en âge de procréer. Le concept de la sexualité des femmes en particulier ne bénéficie toujours pas d'une attention suffisante.

Plusieurs initiatives ont été prises pour combattre la violence contre les femmes, mais de nombreuses femmes risquent toujours leur vie du fait que ces initiatives ne sont pas encore institutionnalisées dans le secteur de la santé. De même, les initiatives pour éliminer les MGF et d'autres pratiques néfastes sont toujours le fait des ONG essentiellement, bien que certains gouvernements aient pris des mesures contre la pratique des MGF qui continuent à avoir de graves conséquences sur la santé des femmes.

L'évaluation a également fait ressortir le danger que constitue l'industrie du tabac, qui ayant perdu des marchés à l'étranger, se concentre maintenant sur l'Afrique et, notamment, sur les jeunes et les femmes.

Finalement, il a été noté, dans l'évaluation, que l'infection par le VIH/sida demeure l'une des pandémies les plus dévastatrices et, en conséquence, un problème de santé majeur pour l'Afrique et pour les femmes, en particulier, qui, non seulement sont exposées à la maladie mais fournissent presque la quasi-totalité des soins, de longue durée à long terme aux malades du sida dans leurs familles et dans leurs communautés.

Contraintes

Au cours de l'atelier, les principales contraintes relevées sont les suivantes : a) manque de compétences des fournisseurs de services, en particulier dans les centres de santé ruraux ; b) exode du personnel de santé qualifié vers les pays développés où leurs compétences sont bien utilisées et où ils sont bien payés ; c) accent sur le traitement médical plutôt que sur les services de prévention et d) partenariat limité dans certains pays entre les pouvoirs publics, les ONG, le secteur privé et la société civile ; e) la plupart

des pays n'ont pas mis en œuvre la recommandation de l'OMS tendant à allouer 10% du budget national au secteur de la santé ; f) choix limité des contraceptifs dans plusieurs pays; g) les guerres et les conflits internes ont détruit les systèmes et structures sanitaires. h) La volonté politique d'appuyer la santé et les services en matière de reproduction des adolescents fait toujours défaut. i) Absence de données fiables sur des aspects importants de la santé de la femme, notamment la morbidité et la mortalité maternelle. j) Insuffisance des indicateurs de réalisation des programmes, rendant difficile de mentionner des programmes qui ont été couronnés de succès. k) Absence de systèmes d'assurance-maladie pour les femmes travaillant dans le secteur informel et le prix élevé des médicaments sont également des questions importantes. l) La stérilité, en tant que préoccupation des femmes, ne fait pas toujours l'objet d'une attention suffisante. m) La santé des femmes handicapées – mal voyantes et mal entendant etc est complètement passée sous silence dans les programmes de santé. Leur tragédie est ainsi double : discriminées et négligées pour invalidité par leur nature de femmes. n) La mondialisation, la privatisation des systèmes sanitaires et le service de la dette ont sérieusement réduit les ressources disponibles même au niveau des femmes en tant que consommatrices de services de santé.

RECOMMANDATIONS

VIH/SIDA

1. Adopter des politiques non discriminatoires envers les personnes infectées par le VIH/sida ;
2. Fournir un soutien et des moyens d'existence aux personnes vivant avec le sida ;
3. Adopter une approche multisectorielle en ce qui concerne les programmes de lutte contre le VIH/sida et les ressources qui leur sont allouées.

Santé en matière de reproduction et planification familiale

1. Mieux informer les hommes sur l'importance de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale ;
2. Renforcer les programmes dans les zones urbaines et rurales pour trouver des solutions aux problèmes liés à la sexualité, à la planification familiale, aux maladies sexuellement transmissibles et à l'infection par le VIH/sida ;
3. Concevoir des programmes qui portent sur les besoins de groupes spéciaux tels que les malvoyantes, les sourdes, les réfugiées et exécuter leur programme.

Mortalité maternelle

1. Elaborer une stratégie spécifique africaine pour lutter contre l'accroissement des taux de mortalité maternelle et créer des mécanismes aux niveaux sous-régional et national pour recenser le nombre de décès par rapport au taux de mortalité maternelle.

Divers

1. Adopter des approches globales et intégrées des questions de santé ;
2. Normaliser la collecte et la disponibilité de données –veiller à rassembler des données pour et sur les femmes ;
3. Adopter des politiques qui contrecarrent les dessins des compagnies de tabac ;
4. Améliorer l'accès aux programmes de sécurité sociale et étendre la couverture de ces derniers ;

5. Mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes pour la santé de la femme ;
6. Encourager la collaboration entre les ONG, les gouvernements et les organisations internationales ;
7. Appliquer la législation contre la violence au sein du ménage;
8. Les gouvernements devraient s'engager davantage à réaliser les objectifs du Programme d'action en matière de santé de la femme en augmentant les ressources allouées pour freiner l'exode des professionnels de la santé et assurer l'expansion des programmes actuels ;
9. Des mécanismes devraient être mis en place pour réduire le fardeau de la dette des pays africains afin de relever le niveau des ressources allant au secteur de la santé et atténuer les effets de la mondialisation ;
10. Les gouvernements devraient ratifier et mettre en œuvre les engagements pris en ce qui concerne la santé des femmes et s'en servir comme repères pour répondre aux besoins des femmes en matière de santé.

Conclusions

En dépit des nombreuses réalisations constatées dans les pays en ce qui concerne les femmes et la santé, il reste encore beaucoup à faire pour mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de Beijing. Il faudra identifier et relever de nombreux défis. Les déficiences constatées en ce qui concerne les politiques, les programmes de santé, les ressources et les arrangements institutionnels sont préoccupantes aussi bien aux niveaux régional, national qu'au niveau des programmes. Il faut mettre davantage l'accent sur les politiques et pratiques non discriminatoires, les programmes multisectoriels pour promouvoir la santé, les droits et l'égalité des femmes ainsi que la participation des hommes et sur les stratégies communautaires en matière de soins de santé.

Il importe cependant de reconnaître que cinq ans après la Conférence de Beijing, l'Afrique a particulièrement besoin de stratégies en matière de santé spécifiques aux femmes. Ces besoins sont d'autant plus pressants que le taux de mortalité maternelle s'accroît et que la pandémie que constitue l'infection par le VIH/sida se propage. Tant que les femmes africaines continueront de courir le risque de tomber malades ou de mourir des suites d'une grossesse ou de l'infection par le VIH/sida, leur condition ne s'améliorera pas. Ces différents problèmes qui sont à l'origine de la mauvaise santé des femmes en Afrique doivent être la question prioritaire dans le programme de développement de l'Afrique.

Atelier 8 : Femmes et Paix

Facilitateurs : Inonge Mbikusita Lewanika
Khadidja Ladjel Aloui

Présentatrice : Jean Kamau

L'intervenante a tout d'abord rappelé les engagements pris par les gouvernements et figurant dans la Plateforme d'action africaine adoptée à Dakar en 1994. Celle-ci appelle au renforcement de la représentation des femmes dans les mécanismes existants de négociation pour la paix et à soutenir la création de réseaux de femmes pour la paix accrédités auprès de l'OUA, de l'ONU et des autres instances au niveau national, sous-régional et international. Le Programme d'action de Beijing s'est appuyé sur la Plateforme d'action africaine dans son appel aux gouvernements, à la communauté internationale et à la société civile en vue de promouvoir les formes non violentes de résolution des conflits et de réduire l'incidence des atteintes aux droits de l'homme dans les situations de conflit.

Les gouvernements sont également invités à effectuer des recherches poussées sur tous les cas de violence à l'égard des femmes commis pendant la guerre, y compris les cas de viol, de prostitution forcée et d'autres formes d'agression contraires à la décence et d'esclavage sexuel et d'intenter des poursuites contre les auteurs de tout acte de violence, en particulier les viols.

Plusieurs gouvernements se sont engagés dans le cadre de la mise en oeuvre de leur plan d'action à entreprendre des activités destinées à faciliter la participation des femmes aux processus de paix. Ces initiatives portent sur la participation des femmes aux pourparlers de paix, l'organisation de cycles éducatif pour la paix et l'appui aux initiatives de paix. Il ressort de l'examen des rapports nationaux que certains pays ont tenu les engagements pris dans la Plateforme d'action africaine et dans le Programme d'action de Beijing. Pour la première fois, certains gouvernements ont même appuyé la destruction d'armes en public en signe d'engagement en faveur de la paix.

La Fédération des réseaux de femmes pour la paix a mené à bien, grâce à ses membres agissant dans nombre de pays, des activités visant à promouvoir des solutions politiques alternatives dans les situations de conflit et de guerre. Les stratégies mises en place par les femmes pour la résolution des conflits en Afrique ont, malgré leur diversité, prouvé leur utilité et leur efficacité.

Les mécanismes de suivi du renforcement de la participation des femmes aux processus de paix sont soulignés dans la Plateforme d'action. Au niveau national, ce sont les gouvernements qui en ont la charge alors qu'au niveau sous-régional, la responsabilité en incombe aux structures intergouvernementales telles que la SADC, la CEDEAO ou l'IGAD. Au niveau régional, le principal mécanisme relève de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui a entrepris des initiatives de première importance pour faciliter la participation des femmes aux processus de paix. A cet égard, la création du Comité africain pour la paix et le développement constitue un succès probant pour l'OUA et la Commission économique pour l'Afrique. De grands espoirs sont placés sur ce comité qui devrait donner plus de place à la participation des femmes aux processus de paix en Afrique. Au niveau international, il a été souligné que la communauté internationale s'attachait à protéger les droits des femmes dans les situations de conflit. La création récente de la cour pénale internationale et du tribunal international pour le Rwanda en sont l'expression concrète.

En conclusion, l'intervenant a appelé les gouvernements à faire preuve de plus d'engagement et à agir davantage pour renforcer la place des femmes dans les actions de paix. Les gouvernements sont également invités à appuyer les initiatives prises dans le domaine de l'éducation pour la paix et de promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision. De même, le statut juridique des femmes mérite d'être revu afin que tous ceux qui commettent des actes de violence à l'égard des femmes, quelle qu'en soit la forme, fassent l'objet de poursuites judiciaires.

Après avoir rappelé d'une part, les consignes de brièveté dans les interventions afin que les travaux de l'atelier se terminent dans les délais impartis et d'autre part, celles de concision dans la formulation des recommandations, la facilitatrice a proposé aux participants d'axer leurs interventions sur les questions clefs suivantes :

La paix n'étant pas seulement l'absence de guerre mais également une situation dans laquelle les gens sont censés bénéficier d'une justice économique et sociale sur une base égalitaire et compte tenu de l'étroite interdépendance entre la paix et l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, entre paix et développement d'autre part, quelles sont les recommandations à formuler afin que les gouvernements africains continuent d'œuvrer dans les sens d'une égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du développement;

a) Eu égard aux lourdes conséquences des conflits et des guerres sur les femmes et les enfants, comme par exemple les responsabilités des femmes chefs de famille et la violation des droits fondamentaux des femmes et des filles, les problèmes que connaissent les femmes et les enfants dans les situations de conflits soulèvent les questions suivantes :

- Comment les droits et les rôles des femmes et des enfants peuvent être protégés pendant les situations de conflit;
- Existe-t-il des expériences positives en la matière que les Etats africains peuvent partager entre eux ;
- Comment tirer profit de ces expériences de manière à les étendre à d'autres pays ;

b) Les femmes ne participant guère dans les mécanismes de prise de décisions pour la prévention et la résolution des conflits, ni à la mise en oeuvre des initiatives de paix, comment pourrait-on renforcer le rôle des femmes dans la prise des décisions et la résolution des conflits ;

c) Eu égard aux engagements pris par les gouvernements dans la Plate-forme d'action de Dakar, à prendre des mesures concrètes pour assurer aux femmes et aux hommes la formation voulue dans les domaines tels que la négociation de la paix ainsi que la résolution et la prévention des conflits, les interventions ont surtout porté sur les questions suivantes :

- Comment accélérer la mise en œuvre des mesures prises ;
- Quels exemples de formes traditionnelles de prévention de conflit peuvent être cités ; et
- Comment ceux-ci peuvent-ils être intégrés dans les mécanismes de prise de décision et de prévention de conflits dans la région.

Les interventions des participants ont fait ressortir que les préoccupations majeures sont les suivantes :

- Violence contre les femmes durant les situations de conflits ;
- Violence contre les réfugiés et les personnes déplacées ;
- Accès inégal aux organes et sphères de décisions, aux ressources matérielles et à l'éducation ;
- Absence d'une culture de la paix, de capacités de négociation et non-maintien d'une paix viable ;
- Pratiques traditionnelles et rituelles occultes néfastes ;
- Génocide et la question de son impunité ;
- Existence d'enfants et de femmes soldats ;
- Pauvreté et aggravation de l'insécurité alimentaire ;
- Prolifération des armes légères dans les régions en conflits et les pays voisins ;
- Méconnaissance par les femmes de leurs droits humains, politiques et légaux ;
- Manque d'intérêt des femmes pour la politique ;
- Rôle des médias dans les activités de sensibilisation des femmes ;
- Nécessité de mettre en application et de diffuser largement les dispositions des conventions internationales ;
- Traitement léger par les gouvernements des questions de discriminations à l'égard des femmes ;
- Usage des enfants et des femmes comme boucliers humains, ce qui les expose à de graves dangers ;
- Méconnaissance des dangers posés par les mines et des blessures causées par les armes de guerre ;
- Absence de solidarité entre les femmes elles-mêmes et entre ces dernières et la société civile ;
- Faible degré de priorité accordé à la formation des soldats aux règles relatives à la guerre ;
- Effets négatifs des sanctions sur les femmes et les enfants ;
- Violence domestique et attitudes dangereuses ;
- Réhabilitation et réinsertion des ex-combattants ;
- Agression contre de vieilles femmes ou femmes handicapées pour cause de sorcellerie ;
- Nécessité d'exercer des pressions sur les fabricants et vendeurs d'armes ainsi que sur les acheteurs ;
- Sensibilisation des femmes des autres régions du monde et création d'une chaîne de solidarité avec elles pour enrayer la vente d'armes ;
- Accès inégal des femmes et des enfants à l'éducation et la formation ;
- Traitement inéquitable des conflits par la communauté internationale ;
- Législation protégeant les femmes et les enfants ;
-

Recommandations

L'atelier, sur la base des préoccupations énumérées ci-dessus et des questions clefs figurant plus haut a formulé les recommandations suivantes :

Mesures à prendre par les gouvernements pour plus d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes

Assurer l'accès des femmes aux organes de décision, à l'éducation, à la formation et la propriété

a) Assurer une plus grande participation des femmes à la prise de décisions en nommant un plus grand nombre de femmes dans toutes les instances de décisions aux niveaux national, sous-régional et international (gouvernement, parlement, organisations sous-régionales et régionales, organisations internationales). A cet égard, la formule des quotas doit être privilégiée quand elle est à l'avantage des femmes, sans que soit abandonné le principe de la compétition entre hommes et femmes ;

b) Assurer une représentation effective des femmes dans les institutions militaires en veillant à l'augmentation du nombre des femmes officiers et sous-officiers ;

c) Promulguer des lois concrétisant la volonté réelle des gouvernements d'impliquer les femmes dans la prise de décision et surtout veiller à leur stricte application ;

d) Modifier les programmes d'enseignement scolaire pour y inclure un module sur la culture de la paix à l'intention des enfants (respect des biens, tolérance, acceptation de la différence). Ce module doit être basé sur les réalités culturelles de chaque pays;

e) Promouvoir dans les écoles, les milieux ruraux et les camps de réfugiés l'enseignement des notions de droits de l'homme ainsi que des dispositions des conventions internationales sur la paix afin d'éviter aux jeunes surtout d'être endoctrinés ;

f) Augmenter de manière importante les ressources allouées à l'éducation et à la formation et assurer l'accès égal des hommes et des femmes à l'éducation ;

g) Promouvoir les programmes d'alphabétisation à l'intention des femmes pour leur permettre de mieux appréhender leur rôle dans le développement ;

h) Favoriser l'enseignement de la géographie africaine dans les écoles primaires et l'élaboration de programmes d'IEC sur la solidarité des pays africains ;

Les gouvernements doivent prendre des mesures pratiques afin de favoriser la distribution équitable des richesses nationales en garantissant l'accès des femmes à celles-ci. A cet égard des lois et règlements doivent être adoptés pour favoriser l'accès des femmes à la propriété foncière, aux ressources financières et à des activités génératrices de revenus.

Mesures propres à encourager et à favoriser la participation des femmes aux dialogues et aux concertations organisés en faveur de la paix. A cet égard, toutes les lois discriminatoires et les pratiques traditionnelles constituant des obstacles à l'implication des femmes dans tout processus de concertation et de dialogue doivent être bannies ;

Mise en place de programmes de sensibilisation des femmes sur leurs droits, tels que garantis par les lois et règlements de chaque pays.

Protection des droits et rôles des femmes et des enfants pendant les situations de conflit

m) Promulguer des lois visant à protéger les femmes, les enfants, les réfugiés ainsi que les personnes déplacées contre :

- Toutes les formes de violence durant les conflits (viol, enrôlement forcé dans les groupes armés, destructions des biens, mutilations physiques etc.) ;
- Les pratiques traditionnelles qui tiennent les femmes à l'écart des processus de paix ;
- Les dangers liés à l'usage des mines ;

n) Renforcement du rôle des femmes dans la prise des décisions et dans la résolution des conflits

o) Accélération de la mise en oeuvre des engagements pris par les gouvernement dans la Plate-forme d'action de Dakar, à prendre des mesures concrètes pour assurer aux femmes et aux hommes la formation voulue dans les domaines tels que la négociation de la paix ainsi que la résolution et la prévention des conflits.

Atelier 9 : Les femmes et l'environnement et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles

Facilitatrice : Naomi Ngwira
Dorothy Gordon

Présentatrice : Solange Goma

Un document préparé par la CEA sur les relations entre les femmes et l'environnement et le rôle de celles-ci dans la gestion des ressources naturelles a été présenté pour circonscrire les débats.

L'évaluation des progrès accomplis au niveau international depuis Beijing et Dakar a montré que les méthodologies ont été rationalisées et que la gestion des écosystèmes était mieux comprise. Au niveau régional, cette évaluation a pris en compte l'évolution et la croissance de la précarité, les résultats méthodologiques de la recherche sectorielle, et la gestion des systèmes de distribution d'eau. La dynamique d'intégration dans le secteur minier et la situation en ce qui concerne les programmes sous-régionaux, ont été au centre de l'évaluation au niveau sous-régional tandis qu'au niveau national, plusieurs questions telles que les lois et pratiques coutumières discriminatoires, la gestion des terroirs, le renforcement des institutions d'appui, la situation des femmes sur le plan de l'emploi, les opérations intégrées ont été réexaminées.

S'agissant de l'adéquation des ressources allouées et de l'efficacité des mécanismes et procédures établies pour mobiliser des ressources, il a été souligné qu'il était difficile de déterminer les ressources allouées spécifiquement par des agences et organisations de développement. L'importance du cofinancement entre institutions a cependant été soulignée.

Lors des débats qui ont suivi la présentation, il a été noté que faute d'indicateurs de suivi bien définis on n'a pas pu véritablement mesurer les progrès accomplis depuis Dakar, d'où l'urgence pour les mécanismes nationaux de les élaborer. L'atelier a également souligné la nécessité de définir un cadre conceptuel bien précis en ce qui concerne les relations entre les femmes et l'environnement en raison du caractère intersectoriel de ces questions. Au cours des discussions ont également été mentionnés des exemples de bonnes pratiques tels que l'élaboration par certains pays de plans d'action sur l'environnement et la création de mécanismes nationaux tenant compte des rôles et des besoins des femmes.

Résumé des discussions

Les discussions ont essentiellement porté sur les questions suivantes :

1. La nécessité d'informer davantage les femmes sur les législations en vigueur.
2. Les difficultés rencontrées dans l'application des conventions dues au fait qu'il n'existe pas de solutions de rechange durable pour les populations africaines en général et pour les démunis en particulier comme par exemple la vulgarisation de l'information pour l'utilisation des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire.
3. La nécessité de sensibiliser davantage les responsables aux problèmes environnementaux.

4. La faible représentation des femmes dans les instances supérieures de décision à tous les niveaux malgré la décentralisation.
5. Le faible montant des ressources financières allouées au programme pour une meilleure gestion des ressources naturelles.
6. Le manque de données statistiques désagrégées par sexe d'une part et de statistiques environnementales tenant compte des contributions des femmes.
7. La recherche d'indicateurs appropriés de suivi a permis d'établir une liste de variables qui pourraient être affinées davantage par les services statistiques des Etats membres avec l'assistance de la CEA et de ses partenaires régionaux.
8. La promotion de l'alphabétisation fonctionnelle portant sur les problèmes environnementaux.
9. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles à travers le développement de la formation technique en vue, notamment, de promouvoir la culture scientifique des femmes en général et les familiariser avec les questions d'environnement en particulier.
10. Renforcement du rôle des ONG dans les domaines de la formation, de l'information, de la sensibilisation et du financement. A cet effet, la coopération entre les ONG locales, sous-régionales et internationales doit être encouragée.
11. L'abandon progressif par les femmes de certaines techniques traditionnelles saines pour l'environnement en faveur de techniques et technologies modernes qu'elles sont polluantes.
12. Les effets néfastes des conflits et des déplacements de populations sur l'environnement.
13. Les effets négatifs dans le court terme des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation sur l'environnement.

Recommandations de l'atelier

L'atelier a fait les recommandations suivantes pour la mise en œuvre effective des programmes d'action :

1. Veiller à ce que les Etats ratifient et appliquent toutes les conventions sur l'environnement et en particulier la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention de Bamako sur les déchets ;
2. Renforcer la coordination régionale pour une meilleure gestion des ressources naturelles et l'échange d'informations plus intensif entre les différents acteurs.
3. Mettre en place des points focaux chargés du suivi des relations intersectorielles entre la santé, l'éducation, l'environnement, etc. ;
4. Au niveau national, renforcer la coordination entre les différents départements ministériels participant à la mise en œuvre des plateformes d'action au niveau national ;
5. Revoir systématiquement les orientations politiques de manière à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans les processus de budgétisation et leur mise en œuvre ;
6. Protéger les femmes des multinationales qui s'approprient abusivement leur savoir-faire en le faisant breveter, selon les accords de l'OMC.
7. Examiner les possibilités de recourir davantage, comme instrument de financement à la reconversion de la dette (échange dette/nature) ;

8. La mise en place par les Etats, avec le soutien des institutions de financement régionales et internationales, d'un fonds d'appui à la femme rurale pour la gestion des ressources naturelles ;
9. Création d'un observatoire africain «Les femmes et l'environnement » et confier sa gestion à (aux) l'Etat (s) compétent(s) dans ce domaine ;
10. Encourager l'utilisation des SIE (système d'information sur l'environnement) en vue de les adapter aux besoins des utilisateurs.
11. Dans le cadre des politiques et projets, s'assurer que les études d'impact sur l'environnement suite à un diagnostic initial, prennent également en compte les relations entre les femmes et l'environnement ; il y a la possibilité d'instituer des conditionnalités au niveau national de façon à assurer la prise en compte de cet aspect dans les projets d'investissement, surtout en zone rurale ;
12. Formation des vulgarisateurs provenant des zones rurales pour assurer une meilleure diffusion des programmes de vulgarisation ;
13. Elaboration de programmes de formation sur les "femmes et la gestion des ressources naturelles" par les institutions nationales, sous-régionales et régionales de formation ;
14. Diffusion de l'information portant sur les énergies renouvelables ainsi que sur les énergies de substitution ;
15. La CEA, devrait à travers le CAF apporter son appui technique aux femmes africaines dans la préparation de Rio + 10, afin de s'assurer que leurs intérêts sont dûment pris en compte et ce, en étroite liaison avec la Commission du développement durable et d'autres partenaires clés.

Conclusions de l'atelier

L'atelier a reconnu que d'importants progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Plateforme de Dakar mais qu'il est nécessaire que le processus d'identification des indicateurs, entamé lors de cet atelier, soit poursuivi au niveau national.

L'importance de promouvoir l'utilisation à grande échelle des technologies de préservation de l'environnement pour qu'elles aient un impact significatif sur la conservation des ressources naturelles au niveau national, a été reconnue.

L'atelier a souligné l'importance qu'il y a à coordonner le suivi de la Plateforme de Dakar et du Programme d'action de Beijing avec celui de la Conférence de Rio – compte tenu de l'importance accordée au rôle des femmes et à leurs spécificités dans l'Agenda 21, lors du Sommet mondial de l'alimentation, d'Habitat II, et de la Conférence internationale pour la population et le développement du Caire.

L'atelier a noté que toute action menée pour la mise en œuvre des plates-formes d'action dans le domaine de l'environnement se heurterait à des difficultés incontournables si elle n'intègre pas les aspects liés à l'éradication de la pauvreté.

Atelier 10 : Mécanismes institutionnels

Facilitateurs :

Présentateur : Anthony Mawaya

L'intérêt de ce thème a été confirmé par la participation de 46 pays, de trois organismes sous-régionaux, d'organisations non gouvernementales régionales et d'organisations internationales.

Les mesures spécifiques définies comme moyens permettant de tenir les engagements de Dakar et de Beijing consistent notamment à :

- a) Confier la responsabilité de la promotion de la condition des femmes à un organisme au niveau le plus élevé possible ;
- b) Elaborer des stratégies et des méthodes permettant de mobiliser les ressources ;
- c) Donner aux femmes des moyens d'action grâce à la recherche, à l'information, à l'éducation, à la formation, à la constitution de groupes de pression et aux services consultatifs ;
- d) Coordonner l'action des divers acteurs aux niveaux national, sous-régional, régional et international ;
- e) Suivre l'impact ;
- f) Renforcer les capacités en matière de recherche sur les femmes ;
- g) Assurer la collecte de données désagrégées par sexe ; et
- h) Diriger les activités visant à répondre aux préoccupations des femmes en vue d'assurer l'égalité entre les sexes.

Mécanisme national

Par mécanisme national, il faut entendre une ou plusieurs structures créées par un pays pour assurer l'égalité entre les sexes. Ces mécanismes sont généralement créés par le gouvernement et gérés par des fonctionnaires et des membres de la société civile, des ONG et des structures du secteur privé.

Différentes caractéristiques du mécanisme national

Il y a différentes structures, par exemple :

1. Celles situées à la Présidence qui fonctionnent par le biais des points focaux et en partenariat avec la société civile ;
 2. Des ministères bien définis chargés des questions féminines ;
 3. Des mécanismes nationaux implantés au sein d'un ministère déterminé.
- Deux pays ont indiqué qu'ils avaient des commissions qui étaient des structures pleinement intégrées aux mécanismes nationaux.

Conditions préalables à la mise en place effective de mécanismes nationaux

La plupart des mécanismes nationaux ont été officiellement créés à la suite de la Conférence de Beijing. Le Plan d'action de Beijing a bien préconisé la création de ces mécanismes en tant que moyens permettant de mettre en œuvre les 12 domaines critiques. Etant donné que la situation et le statut de ces mécanismes diffèrent, ces derniers ont été plus ou moins efficaces et ont eu plus ou moins d'impact. En dépit de ce qui précède, ces mécanismes nationaux constituent le véritable moteur des programmes nationaux de promotion des femmes. Un consensus s'est dégagé sur le fait que pour être efficaces, il faut que ces mécanismes nationaux :

- Aient des rôles clairement définis et des pouvoirs spécifiques ;
- Soient confiés aux instances les plus élevées qui peuvent avoir une influence sur tous les autres ministères et organismes de la société civile ;
- Puissent intégrer les femmes au processus de développement ;

- Soient financés principalement par les gouvernements, le financement extérieur assurant l'appoint.
- Disposent de ressources financières et humaines suffisantes ainsi que des connaissances et compétences techniques nécessaires.
- Etablissent un partenariat avec la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme.
- Reconnaissent que les organismes de la société civile sont des structures faisant partie intégrante du mécanisme national.

Objectifs du mécanisme national

Prenant en considération les différences aux niveaux national et sous-régional, trois objectifs généraux ont été proposés aux mécanismes nationaux.

- 1) Elaborer des programmes d'action pour assurer l'égalité des femmes en tant que participantes, décideurs et bénéficiaires dans les domaines politique, civil, social, économique et culturel ;
- 2) Etablir l'ordre de priorités en ce qui concerne les besoins des groupes marginalisés ;
- 3) Transformer toutes les institutions (publiques, privées et celles de la société civile) en incorporant dans leurs activités les questions liées à la promotion des femmes et à l'égalité entre les sexes.

Fonctions du mécanisme national

Les fonctions du mécanisme national consistent notamment à :

- Elaborer des politiques et mener des activités de sensibilisation au niveau des autres institutions et établir un échange d'informations entre les parties prenantes ;
- Veiller à ce que toutes les parties prenantes adoptent des méthodes de planification, des structures, des programmes et des méthodes d'allocation de ressources qui tiennent compte des besoins des femmes, et trouvent une solution aux problèmes de l'inégalité entre les sexes.
- Fixer les priorités, objectifs, calendriers et indicateurs de performance appropriés ;
- Agir comme catalyseur pour toutes les institutions et renforcer les capacités pour intégrer effectivement les femmes au processus de développement ;
- Coordonner la mise en œuvre des politiques visant à assurer l'égalité entre les sexes et suivre et évaluer l'exécution des programmes.

Questions soulevées

Bien que certains mécanismes gouvernementaux aient réussi à établir des liens entre toutes les parties prenantes, la plupart des mécanismes nationaux n'en sont encore qu'à leurs débuts. Un grand nombre de mécanismes continuent de fonctionner avec des ressources financières et humaines limitées. C'est pourquoi, les moyens dont ils disposent pour assurer le rôle qui leur est assigné et coordonner les programmes sont très faibles.

Nombre de pays n'ont toujours pas mis en place de structures décentralisées pour desservir effectivement les communautés rurales. Pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes nationaux, il faut renforcer leurs capacités en matière d'analyse des problèmes liés aux femmes, de planification et d'intégration des femmes au processus de développement. Il convient également de promouvoir le partenariat et la consultation avec les ONG et la société civile sur les stratégies de mise en œuvre des programmes d'action.

Le changement de priorité des gouvernements dû à la crise économique, les conflits récurrents et l'éclatement de guerres en Afrique, ont également empêché les mécanismes nationaux de jouer véritablement leur rôle. Les services gouvernementaux intéressés devraient allouer les crédits nécessaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et répondre aux besoins du mécanisme national. Pour que les engagements soient mis en œuvre sans retard, il faut créer des mécanismes de suivi.

Dans nombre de pays, les indicateurs macro-économiques et les mécanismes de suivi des progrès ne sont pas bien définis. Il faut veiller à ce qu'un minimum soit fait en ce qui concerne les moyens permettant d'intégrer les femmes au processus de développement. Confier les mécanismes à des instances au niveau le plus élevé permettrait de leur donner le pouvoir et l'autorité politiques nécessaires et il faut impérativement une volonté politique pour assurer la coopération et réaliser les programmes de promotion des femmes. De même, il convient de noter qu'on a confié à certains mécanismes des responsabilités supplémentaires pour mettre en œuvre les programmes d'action sans leur donner les moyens et les ressources nécessaires.

Dans certains pays, les mécanismes manquent d'autonomie et d'autorité pour influencer les politiques et fonctionner de façon indépendante et efficace. Dans les pays où les plans d'action nationaux ont été formulés en concertation avec les ONG pour identifier les domaines prioritaires, les ressources nécessaires n'ont pas été directement ou spécifiquement allouées. Des objectifs à atteindre dans un délai donné ou des repères n'ont pas été fixés.

Le manque d'information et le manque de sensibilisation des responsables ainsi que le faible niveau de formation du personnel et des responsables des questions féminines ont rendu la mise en œuvre difficile. Il importe de décentraliser les activités vers les structures locales pour accroître la participation populaire.

Certains pays ont commencé à mettre au point des instruments et des méthodes pour la recherche statistique sur les femmes. Toutefois, le coût général du suivi de la formation, de la mise en place de bases de données, de l'établissement de rapports, des travaux d'évaluation et de recherche est élevé pour les pays africains même si on ne prend pas en considération la question de l'intégration de la femme au processus de développement.

Recommandations

Les principales recommandations ont été les suivantes :

- 1) Reconnaître que les mécanismes nationaux constituent des mécanismes de coordination et de consultation pour l'ensemble du processus national de mise en œuvre des Plateformes d'action.
- 2) Créer un système de gestion pour les questions liées à la promotion des femmes en vue de la coordination et de la collaboration, système auquel les ONG apporteront une importante contribution et dont les termes de référence de tous les volets seront bien définis.
- 3) Le chevauchement des efforts, les responsabilités parallèles, les interventions non coordonnées devaient être évités à tous les niveaux grâce à une planification systématique et participative.
- 4) Les gouvernements et les ONG sont des partenaires de développement et ne devraient pas se comporter en adversaires.
- 5) Les mécanismes nationaux devraient être renforcés grâce à l'adoption de législations et de politiques appropriées et à la mise à leur disposition de ressources humaines, techniques, matérielles et financières.
- 6) Les mécanismes nationaux devraient être situés au niveau le plus élevé de l'Etat et avoir toute l'autorité nécessaire pour prendre des décisions.
- 7) Ils devraient être en mesure de fournir l'expertise technique nécessaire en ce qui concerne toutes les questions relatives à la promotion de l'égalité entre les sexes.

- 8) Les mécanismes nationaux devraient veiller à ce que des agents de coordination pour les questions relatives aux femmes soient nommés dans tous les ministères, organismes et programmes. Ces agents de coordination devraient être situés à des niveaux qui leur permettent d'avoir accès aux organismes de formulation des politiques et de prise de décisions.
- 9) Les agents de coordination pour les questions relatives aux femmes devraient avoir un mandat bien clair et être bien formés et informés.
- 10) Il faudrait déterminer la participation des femmes à toutes les activités sectorielles à tous les niveaux : aux niveaux national, provincial et à celui des districts.
- 11) Une formation à l'analyse différentielle de vérification au recensement des activités de promotion féminine, devrait être dispensée au personnel des mécanismes nationaux et à tous les responsables des questions relatives aux femmes.

Les mécanismes nationaux devraient établir l'ordre de priorité en ce qui concerne l'élaboration des indicateurs relatifs aux femmes pour faciliter le suivi. Ces indicateurs devraient avoir un caractère qualitatif et quantitatif et comprendre des mesures en vue de ce qui suit :

- Volonté et appui politiques
- Degré d'institutionnalisation des politiques, des structures et des ressources ;
- Objectifs clairs pour les mécanismes nationaux à tous les niveaux ;
- Existence d'une politique nationale inclusive en ce qui concerne les femmes et la promotion des femmes.

Il a aussi été suggéré que chaque chef d'Etat nomme un conseiller pour les questions relatives à la promotion des femmes et que le Parlement vote une loi qui permette au mécanisme national de jouer son rôle de coordination et alloue les ressources dont ce dernier a besoin pour mettre en œuvre les programmes d'action en vue de la promotion de la femme. Les mécanismes nationaux devraient dépendre surtout du financement de l'Etat ou des fonds mobilisés sur place. L'assistance extérieure ne devrait servir qu'à faire l'appoint.

Les femmes ministres et parlementaires devraient former de puissants réseaux et structures d'appui pour mener des actions visant à renforcer les mécanismes.

Pour promouvoir l'intégration régionale et la Renaissance africaine, les groupements sous-régionaux actuels devraient élaborer des plans d'action sous-régionaux et des cadres politiques et juridiques comme moyens supplémentaires de renforcer l'action au niveau national. Des efforts concertés devraient être déployés pour que le futur Parlement panafricain prenne en compte les préoccupations des femmes et la nécessité de leur promotion.

L'OUA et la CEA devraient régulièrement procéder à des évaluations régionales pour s'assurer que chaque Etat membre tient ses engagements et s'emploie à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Atelier 11 : Femmes, communication, information et arts

Facilitatrices : - Beldina Auma
- Yahya Diabi

Présentatrice : - Hoda mejri

L'atelier a passé en revue les progrès d'ensemble accomplis dans ce domaine, non seulement parce qu'il s'agit d'un domaine prioritaire particulier, mais aussi parce qu'il revêt un caractère intersectoriel susceptible d'être mis à profit pour établir des interactions entre tous les domaines critiques dans le souci de promouvoir et de responsabiliser les femmes en Afrique. Les médias sont perçus comme un secteur qui joue un rôle essentiel dans la promotion de la femme dès lors qu'ils s'attachent à tenir compte des spécificités de celle-ci et qu'ils s'emploient à promouvoir le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

A cet égard, l'atelier a examiné quatre questions essentielles, à savoir :

- Les principales réalisations, les enseignements retenus, les partenaires clés, leur rôle et la promotion de l'accès des femmes à l'information, à la communication et aux arts dans les pays africains.

Pour orienter les débats, un rapport d'évaluation intitulé "Femmes, communication, information et arts" a été présenté lors de l'atelier. Ce rapport met l'accent sur la nécessité de recourir à la communication et à l'information pour mettre fin aux stéréotypes sur les femmes et offrir à celles-ci des chances égales de jouer un rôle dans les systèmes de communication, en particulier dans les médias. Les questions clés qui ont été passées en revue portent sur la synthèse du Programme d'action de Beijing et de la Plateforme d'action de Dakar, quelques-uns des problèmes fondamentaux rencontrés dans le secteur des médias et de la communication concernant les politiques qui ne tiennent pas compte des préoccupations des femmes, l'analphabétisme, la pauvreté, l'inégalité des chances, les mécanismes de suivi au sein du système des Nations Unies, le suivi au niveau africain, la synthèse des progrès accomplis jusqu'à présent et les résultats enregistrés au niveau national. Les perspectives d'action et les domaines qu'il y aura lieu de renforcer au cours des cinq prochaines années ont également été passés en revue.

Le rapport s'est arrêté sur les principales difficultés rencontrées, à savoir : l'insuffisance des ressources, le taux élevé d'analphabétisme, la marginalisation des femmes à la radio, à la télévision et dans les journaux, la faiblesse des communications et l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation. Si des initiatives ambitieuses et louables sont prises actuellement par les pays et les sous-régions, elles demeurent cependant dispersées et ponctuelles. Il importe donc d'agir dans un cadre plus global.

Evaluation des mesures prises et des résultats obtenus après Beijing

Les repères/indicateurs établis pour mesurer les progrès accomplis au niveau national ont un caractère quantitatif ou qualitatif. Les principaux repères/indicateurs arrêtés sont :

- Le nombre de femmes occupant des postes de décision, de gestion ou de contrôle de la production au sein des médias pour déterminer l'intérêt des médias nationaux et de leur disposition à tenir compte des préoccupations des femmes.
- Les niveaux de rémunération des femmes dans les médias et la communication par rapport à leurs collègues masculins. Il s'agit d'un indicateur sur les avantages offerts aux femmes pour faire ce métier et être suffisamment motivées pour poursuivre leur travail.
- L'octroi de bourses de formation aux femmes dans le domaine de la production et de la communication médiatiques.
- L'accroissement du nombre de programmes consacrés aux questions féminines comme signe de la volonté affichée d'éliminer les préjugés des médias à l'égard des femmes.

- Le nombre de femmes journalistes par rapport au nombre total de journalistes dans le pays. Cet indicateur donne une idée du nombre de femmes dans les équipes couvrant des événements intéressant les femmes.

Il demeure nécessaire d'avoir des commissions nationales chargées de veiller à ce que le processus se poursuive de manière équilibrée et positive.

Rôle clé des médias dans la responsabilisation des femmes

Au titre des réalisations accomplies par les pays dans ce domaine, on peut citer :

- L'octroi de plages horaires gratuites pour la diffusion de débats sur les questions féminines à travers les médias électroniques (comme c'est le cas en Namibie et en Afrique du Sud, par opposition aux productions des médias commerciaux qui marginalisent les femmes).
- L'introduction de débats télévisés à la place des magazines afin d'accroître le nombre d'auditeurs suivant les émissions sur les femmes (comme au Cameroun).
- La modification des titres des programmes concernant les femmes. Des titres comme "Canal femmes" ont été abandonnés et remplacés par "Femmes et développement" pour avoir plus d'auditeurs et susciter plus d'intérêt (comme au Cameroun).

Les partenaires clés et leur rôle dans la transformation du secteur de l'information et de la communication en vue de la responsabilisation des femmes

Les partenaires clés identifiés sont : les Etats et les organismes publics, les organes législatifs, le secteur privé, les organisations internationales, la société civile, les chefs religieux, les établissements de formation aux niveaux national, sous-régional et régional, les ONG, les observatoires de la presse, les groupes de pression, les hommes et le public en général.

Les partenaires identifiés pourraient aider à renforcer les organisations locales, aussi bien publiques que privées, qui sont impliquées dans la promotion de la femme à travers la mobilisation des ressources, la mise en place d'un cadre juridique et d'action appropriée, ainsi que la promotion de leurs activités partout là où c'est possible.

Recommandations

Les principaux domaines clés pour lesquels des recommandations ont été faites sont la politique générale et des mécanismes institutionnels adaptés, la mobilisation de ressources et le développement, la formation et le renforcement des capacités, la participation du secteur privé et le développement des réseaux.

Politique générale et rôle de l'Etat

- La plus haute priorité devrait être accordée au domaine critique "les femmes, l'information, la communication et les arts". Dans la mesure où ce domaine revêt un caractère intersectoriel, les Etats devraient lui accorder la priorité dans leurs plans d'action nationaux.
- Les Etats devraient s'efforcer de réduire au minimum ou d'éliminer complètement toutes les distorsions fiscales et les droits de douane élevés qui rendent les équipements de communication très chers et inaccessibles.
- Les politiques nationales devraient offrir un cadre réglementaire qui garantisse la discipline et l'équilibre dans le développement de la production médiatique sur les questions féminines.

Mobilisation des ressources et développement

La faible mobilisation des ressources constitue un obstacle majeur à la promotion de la femme :

- Les Etats devraient allouer des ressources adéquates et veiller à une utilisation plus judicieuse de celles-ci.
- Les organisations internationales et les organismes donateurs sont invités à accroître leur assistance financière et technique aux organisations et réseaux féminins, ainsi qu'aux médias soucieux d'équité entre les hommes et les femmes.
- Les plages horaires gratuites consacrées à des programmes de radio et de télévision sur les femmes devraient être fixées en fonction de l'emploi du temps des femmes.

Formation et renforcement des capacités :

La formation est une condition sine qua non de la transformation du secteur de l'information, de la communication et des arts en vue de la promotion de la femme :

- La formation des ONG et des autres organisations ayant recours aux médias, afin de garantir une meilleure utilisation des installations et ressources dont elles disposent.
- Il est absolument nécessaire de former aussi bien les médias que les organes législatifs pour qu'ils comprennent mieux l'approche "genre". Cela pourrait prendre la forme d'une formation analytique permettant aux médias de mieux couvrir ces questions.
- Des mesures d'incitation devraient être fournies aux professionnels des médias afin de leur permettre d'utiliser un plus grand nombre de langues nationales dans la communication et de toucher une plus grande proportion des populations locales et rurales.

Participation du secteur privé :

- Le cadre juridique et les incitations fiscales devraient être élargis au secteur privé pour l'encourager à s'impliquer dans les activités de promotion de la femme :
- Les femmes du secteur privé devraient explorer les opportunités d'investissement dans la production médiatique concernant les femmes.

Développement des réseaux :

Les meilleures solutions dans ce domaine requièrent un effort collectif et un échange constant d'idées et de ressources :

- L'organisation de forums et l'établissement de réseaux de producteurs de l'information et de la communication comme moyen de suivre l'état des connaissances et leur utilisation.
- Le maintien des canaux de communication entre professionnels, au moyen notamment de l'échange de programmes sur les questions féminines.
- L'établissement d'un annuaire régional d'experts et le recours à ces derniers.

Atelier 12 : La petite fille

Facilitatrices : S. E. Janat Mukwaya
Mme Florence Iheme

Présentatrice : Khadjata Lo Ndiaye

La petite fille est une question à part : Expériences, interventions, méthodes, approches et instruments qui doivent être renforcés et appliqués ailleurs.

L'accent a été mis sur les trois domaines suivants :

1. L'éducation
2. La santé
3. Les droits reconnus par la loi.

1) Education : Réalisations/ Progrès

- Amélioration générale du taux d'inscription et de la scolarisation de la petite fille avec institution de l'enseignement primaire universel obligatoire ;
- Institution de l'enseignement de type classique, de programmes d'alphabétisation et de préparation à la vie pour les filles ;
- Adoption de politiques permettant aux filles ayant quitté l'école pour cause de grossesse d'y retourner après une certaine période.

Les principales contraintes sont, entre autres, les suivantes :

- Insuffisance de ressources, faible volonté politique et manque d'information/faible prise de conscience de l'importance à éduquer la petite fille ;
- Absence, dans la plupart des pays, de systèmes éducatifs (préscolaires) pour les plus petits ;
- Absence de motivation de parents démunis qui préfèrent que leurs filles travaillent au lieu d'aller à l'école ;
- Pratiques culturelles telles que les mutilations génitales féminines (MGF).

2) Santé : Réalisations/Progrès

- Elaboration de programmes de santé multisectoriels en collaboration avec des ministères, tels que ceux de la santé et de la jeunesse, les ONG et mise en place de programmes de santé communautaire ;
- Réduction des grossesses chez les adolescentes en incluant l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires et des cours dans ce domaine par le canal des médias ;
- Création d'organismes nationaux militant pour l'abolition des mutilations génitales féminines (MGF) ;
- Mise en place d'une ligne ouverte aux enfants victimes d'abus 24 heures sur 24
- Adoption de mesures pour prévenir la prostitution.

Parmi les contraintes figurent les suivantes :

- Dans un milieu pauvre, le sexe devient un moyen de survie pour les jeunes filles. Cette situation a des effets négatifs sur la santé des filles concernant les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA ;
- La propagation du VIH/SIDA est un nouveau défi pour la santé de la petite fille.

3) Droits reconnus par la loi : Réalisations/Progrès

- De nombreux pays ont indiqué que leurs gouvernements ont ratifié les conventions de l'ONU sur les droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention de l'OIT sur le travail des enfants ;
- Des lois visant à prévenir et à punir sévèrement les auteurs de mutilations génitales, les coupables de harcèlements sexuels et de corruption de mineurs ont également été adoptées ;
- Des campagnes nationales ont été menées pour l'application des droits reconnus par la loi ;
- Constitution d'alliances : deux groupes de travail d'ONG ont créé un réseau international en faveur des filles dans le but de participer au suivi des engagements pris par les gouvernements et les organisations internationales.

Les contraintes sont les suivantes :

- Manque de rigueur dans l'application des lois et conventions sur les droits de la petite fille et apparition de nouvelles formes de violation de ces instruments se manifestant notamment par l'exploitation du travail et l'esclavage des enfants ;
 - Mauvais traitement de la petite fille de la part des réseaux internes et transfrontaliers se livrant au trafic d'enfants ;
 - Responsabilités excessives assumées dans les ménages par les petites filles du fait de la généralisation des conflits armés ;
 - Conflits armés exposant les petites filles au viol et à d'autres formes de violation sexuelles, etc.
- Des ressources et des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires pour conserver les acquis.

A ce jour, seul l'UNICEF a mené des actions dans ce sens ; il en découle qu'il importe d'urgence d'obtenir le soutien des autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux et assurer leur suivi.

Raisons qui font que la question de la petite fille est un domaine de préoccupation particulière et constitue une question à part.

1) Education :

La petite fille est la femme de demain et devrait donc être protégée et responsabilisée, compte tenu des difficultés auxquelles elle se heurte.

2) Santé :

- La petite fille est vulnérable aux harcèlements sexuels et au VIH/SIDA, et est victime de pratiques culturelles néfastes comme les MGF et de croyances culturelles attribuant des vertus curatives au fait pour les hommes âgés d'avoir des relations sexuelles avec les petites filles ;
- Les générations futures dépendent de la survie de la petite fille.

Besoins spéciaux de la petite fille à intégrer dans les programmes visant à donner plus de responsabilités aux femmes ?

- Elaborer des politiques spécifiques pour la petite fille ;
- Adopter des approches multisectorielles ;
- Poursuivre les actions visant à sensibiliser aux droits de la petite fille à tous les niveaux et à les défendre.

Repères et indicateurs pour mesurer les progrès accomplis concernant les besoins spéciaux de la petite fille ?

Indicateurs :

Les pays devraient disposer de données de référence permettant d'évaluer les réalisations, y compris les indicateurs qualitatifs et quantitatifs ci-après :

1) Education

- La mesure dans laquelle les parents et la communauté dans son ensemble sont sensibilisés aux questions concernant la petite fille telles que l'éducation, le mariage précoce et les MGF ;
- L'importance du rôle des conseillers d'orientation dans l'administration scolaire.

2) Santé

- Mise en œuvre de programmes de prévention du VIH/SIDA ciblant la petite fille à travers l'organisation de séminaires sur l'éducation sexuelle dans les médias et la formation d'alliances entre groupes similaires ;
- Création et renforcement des services destinés aux adolescentes dans le domaine de la santé en matière de reproduction ;
- Sensibilisation des parents aux questions touchant à la santé en matière de reproduction.

3) Protection juridique des droits de la petite fille

- Création d'un comité national chargé de mettre en place les structures institutionnelles pour superviser et examiner l'application des lois ;
- Création de groupes de discussion d'enfants au niveau de la communauté et des régions ;
- Traduction dans les langues locales, dans les zones rurales notamment, des lois garantissant les droits de la petite fille ;
- Intégration des préoccupations des filles dans tous les secteurs/domaines connexes et pas seulement dans les activités des départements chargés des affaires féminines.

La violence sexuelle, les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA ainsi que les grossesses précoces ont des effets néfastes sur la santé des enfants et les filles sont généralement plus vulnérables que les garçons.

Les indicateurs les plus importants qu'il convient d'utiliser pour mettre en évidence le sort tragique des jeunes filles ?

- Statistiques à désagréger par sexe et par âge ;
- Taux d'infection par les MST et le VIH/SIDA par sexe et par âge ;
- Taux de prévalence des MGF et leurs conséquences ;
- Pourcentage du budget public consacré aux problèmes concernant la petite fille ;
- Sensibilisation des mères aux effets néfastes de la socialisation différentielle des petites filles et des garçons.

Approches pour assurer l'accès des filles aux soins de santé et à l'éducation.

Education :

- Enseignement primaire obligatoire et gratuit (au moins neuf années de scolarisation) ;
- Soutien financier aux familles démunies pour la scolarisation des filles au-delà des neuf années ;
- Campagnes de mobilisation sociale de la communauté et plaidoyer auprès des parents pour qu'ils maintiennent les filles à l'école ;
- Elaboration d'autres programmes de type nouveau permettant d'acquérir une formation professionnelle.

Santé :

- Fournir des services de santé gratuits à la petite fille ;
- Accorder une attention particulière aux besoins de la petite fille réfugiée ;
- Introduire et élaborer des programmes scolaires sur l'éducation sexuelle, la santé en matière de reproduction et l'abus des drogues.

Actions à mener dans les pays pour accélérer la mise en œuvre de la Plateforme en vue de répondre aux besoins particuliers de la petite fille ?

- Adopter une approche participative active en tenant compte des besoins de la petite fille dans les plans et programmes de développement et en encourageant la participation des jeunes aux manifestations aux niveaux national et international ;

- Créer un Parlement d'enfants et des groupes de discussion d'enfants au niveau de la communauté afin de disposer d'un cadre approprié pour sensibiliser les enfants aux questions de discrimination sexuelle et des droits des femmes ;
- Sensibiliser les médias, la société civile, les partenaires (y compris les chefs religieux et les dirigeants communautaires) et mobiliser les dirigeants nationaux influents en vue de promouvoir les droits de l'enfant en tant que droits humains fondamentaux ;
- Constituer des groupes de pression pour faire ratifier et appliquer les conventions et lois protégeant la petite fille ;
- Encourager la législation contre la violence et le harcèlement sexuel de la petite fille et créer des structures d'appui (y compris une assistance juridique) pour soutenir les victimes ;
- Amender les codes pénaux pour y refléter la sévérité des peines en cas d'actes et de pratiques violentes se rapportant au sexe telles que les MGF ;
- Fixer l'âge minimum pour le mariage à 18 ans ;
- Mobiliser des ressources en faveur des programmes visant à satisfaire les besoins de la petite fille à l'instar de l'initiative 20%/20% ;
- Mettre au point (en collaboration avec les partenaires, y compris les syndicats) des outils et mécanismes permettant d'évaluer l'impact des plans d'action.

**La lumière de l'expérience des cinq dernières années.
Mesures stratégiques qui peuvent être adoptées :**

Il est vivement recommandé d'établir des partenariats entre les acteurs concernés en vue d'améliorer la situation de la petite fille aux niveaux national, régional et sous-régional ?

Le groupe a recommandé les actions suivantes aux niveaux sous-régional, régional et international :

- La CEA, le FNUAP, l'UNICEF et d'autres institutions compétentes devraient soutenir les gouvernements dans la mise en œuvre des plans d'action ;
- Il importe de mobiliser des ressources auprès des organismes des Nations Unies pour aider la société civile dans la mise en œuvre de la Plateforme au niveau national ;
- Un plus grand nombre d'ONG devraient être plus actives au sein du réseau international en faveur des filles afin de mieux faire voir l'importance donnée aux questions les concernant dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, au sein de la Commission des droits de l'homme en vue de promouvoir et de mettre en œuvre les conventions dans les pays ;
- La CEA/l'OUA devraient être associées aux programmes régionaux et sous-régionaux et créer des structures susceptibles de contribuer à l'élimination de la violence contre la petite fille.

Recommandations visant à améliorer les rapports entre les générations au sein des familles et des communautés.

- Eliminer les attitudes culturelles qui empêchent des discussions ouvertes sur les questions relatives au sexe ;
- Promouvoir des programmes d'éducation, notamment des ateliers réunissant parents et enfants et des actions visant à encourager la petite fille à participer aux débats portant sur des questions qui l'intéressent.

Enfin, la question de la petite fille devrait être examinée de manière globale et il faudrait aller au-delà des trois domaines que sont l'éducation, la santé et les droits légaux pour couvrir tous les autres domaines du Programme d'action de Beijing.

ANNEXE IV

Déclarations/Appels adoptés par la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

1. Déclaration des organisations non gouvernementales à la sixième Conférence régionale sur les femmes

Nous, les organisations non gouvernementales africaines réunies à Addis-Abeba à l'occasion de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes,

Considérant les progrès accomplis depuis la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Dakar en 1994,

Reconnaissant que le patriarcat institutionnalisé, les inégalités structurelles, les préjugés et la misogynie profondément enracinés ne cessent de se renforcer dans toutes les sociétés africaines,

Notant avec une vive préoccupation qu'en dépit des efforts déployés par la société civile, les gouvernements et les autres acteurs, la situation des femmes continue de se dégrader dans tous les secteurs du développement,

Décues par le manque de volonté politique de certains Etats africains d'honorer les engagements pris dans le Programme d'action mondial et dans la Plate-forme d'action africaine,

Soulignant que certains facteurs externes et internes, en particulier la mondialisation qui prône le marché compétitif et la fin de l'Etat-providence, ont entravé la mise en oeuvre des recommandations relatives aux douze domaines critiques et ont créé les conditions de la marginalisation continue des femmes et des filles dans les échanges locaux et mondiaux, amenuisant ainsi maints efforts qu'elles ont fournis en vue de leur émancipation économique,

Convaincues que la participation des femmes comme partenaires à part entière dans le processus de prise de décision à tous les niveaux est indispensable à l'instauration d'une paix durable, au développement et au respect des droits de la femme,

Inquiètes de ce que la détérioration accélérée de la situation du secteur social, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'environnement, continue d'avoir des effets négatifs sur les femmes, les filles et les personnes handicapées,

Choquées par les manifestations croissantes de toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans les secteurs privé et public,

Alarmées par le fait que la pandémie du VIH/SIDA annihile jusqu'aux moindres acquis obtenus par les femmes et les filles au cours de la décennie écoulée et détruit le tissu social du continent africain,

Conscientes du nombre élevé de ratifications des instruments internationaux qui, malheureusement, n'ont pas été intégrés dans les législations internes afin de les conformer aux normes d'universalité, d'inaliénabilité et d'indivisibilité des droits de la femme,

Encouragées par le fait que quelques pays africains ont reconnu le dynamisme des femmes et ont fait des efforts pour intégrer les femmes dans la sphère politique,

Notant que l'absence d'un environnement propice constitue un obstacle majeur à l'accession des femmes aux postes de responsabilité et empêche les Etats africains de bénéficier de l'impulsion potentiellement transformatrice de femmes africaines à des postes de responsabilité,

Reconnaissant que les objectifs d'égalité, de développement et de paix, fixés il y a vingt cinq ans, ne sont toujours pas atteints à l'aube du nouveau millénaire,

Exigeons, par conséquent :

- a) Que tous les gouvernements démontrent leur intégrité en respectant les normes et les engagements régionaux et internationaux, à travers l'harmonisation et la "naturalisation" de la législation interne et de la constitution, conformément à toutes ces obligations ;
- b) Que les gouvernements instituent des mesures juridiques et constitutionnelles relatives à la participation, qui proscrivent et éliminent toutes les formes d'oppression patriarcale et de discrimination à l'égard des femmes ;
- c) Que les gouvernements reconnaissent la contribution exceptionnelle de femmes africaines dans leurs pays et leur force politique dans la mise en place de nos gouvernements, en énonçant l'engagement politique nécessaire à l'émancipation de la femme ;
- d) Qu'un moratoire soit fixé pour l'application des traités mondiaux qui ont appauvri les femmes et que soit instauré un respect qui garantisse la participation égale et en toute connaissance de cause des femmes et la prise en compte des femmes dans l'application de ces traités ;
- e) Que les pays créanciers et les pays débiteurs partagent la responsabilité morale des politiques malheureuses qui ont abouti à la détérioration du secteur social et à l'appauvrissement des femmes ;
- f) Que l'allègement de la dette soit traité comme un instrument de lutte contre la pauvreté visant à instaurer la justice sociale et l'égalité entre les sexes, en apportant une réponse multisectorielle particulière à la pandémie du VIH/SIDA ;
- g) Que les gouvernements africains reconnaissent la Déclaration de Zanzibar pour une culture de la paix et en appliquent les recommandations.

Nous appelons tous les gouvernements et les partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris et à renforcer leur collaboration avec les organisations non gouvernementales locales, nationales, régionales et internationales de femmes africaines, afin de promouvoir un programme de développement transformateur pour l'Afrique.

2. Déclaration des femmes handicapées

Nous, déléguées des femmes handicapées à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis-Abeba,

Ayant observé que :

L'enchaînement de ces réunions vise à aborder les besoins de développement des personnes marginalisées, à savoir notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les femmes handicapées en particulier,

Et ayant constaté que :

Les femmes handicapées restent marginalisées dans cette catégorie de personnes marginalisées,

Et sont particulièrement exclues de l'élaboration et, dans une large mesure, de la mise en oeuvre des recommandations du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar, dans la plupart des pays africains,

Egalement préoccupées par :

La représentation insuffisante des femmes handicapées à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes,

Le fait que certains gouvernements n'aient pas ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que même ceux qui l'ont ratifiée n'aient toujours pas suffisamment abordé les préoccupations des femmes handicapées,

Le fait que certains gouvernements n'aient pas ratifié les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances pour les handicapés et,

Partant, qu'il n'existe aucune politique, législation ou forme de représentation des femmes et des filles handicapées aux niveaux de décision et que celles-ci ne sont donc pas bien ciblées par les programmes de développement,

Conscientes que :

Rien ne peut être fait pour nous sans notre participation,

Et considérant que :

Les femmes et les filles handicapées ont un rôle central à jouer dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'examen de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Recommandons par conséquent, ce qui suit, pour chaque domaine :

Pauvreté et émancipation économique des femmes :

Les femmes handicapées devraient participer activement et par leurs conseils à la formulation des politiques économiques et à la mise en oeuvre des programmes d'émancipation économique, afin que toutes les préoccupations qui touchent aux femmes handicapées soient abordées.

Education, formation et accès à la science et à la technologie :

Tous les gouvernements devraient se pencher de toute urgence sur les politiques, les législations et les ressources tant humaines que financières requises pour que l'éducation et la formation portent sur toutes les disciplines, sur la technologie ainsi que sur les compétences des filles et des femmes handicapées.

Tous les gouvernements africains devraient mettre en place des instituts d'éducation spéciale qui seront particulièrement chargés des besoins des personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de la technologie et de la formation, en particulier du langage par signes pour les malentendantes et du braille pour les femmes mal-voyantes.

Culture, famille et socialisation :

Les gouvernements africains, les organisations non gouvernementales, le Centre africain pour la femme de la Commission économique pour l'Afrique, le système des Nations Unies et les partenaires de développement devraient appuyer les programmes de sensibilisation au sort des femmes et des filles handicapées.

Droits au regard de la loi et droits fondamentaux :

Le système des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient intégrer les questions des droits fondamentaux des femmes et des filles handicapées dans leurs politiques, plans et programmes.

Les organisations de femmes handicapées qui mènent des activités de sensibilisation aux droits fondamentaux, devraient être soutenues.

Données désagrégées par sexe :

Les gouvernements doivent associer les personnes handicapées, en particulier les femmes handicapées, à la conception et à l'exécution des opérations de recensement. Il faudrait, en même temps, que les données soient correctement désagrégées par sexe.

Emancipation politique des femmes :

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les partenaires devraient chercher à renforcer les capacités des femmes handicapées engagées dans la politique et celles des organisations de femmes handicapées qui militent pour la promotion des femmes handicapées.

Ils devraient aussi prendre des mesures pour que les femmes handicapées soient représentées au sein des organes législatifs et à tous les niveaux et que cette disposition s'appuie sur la loi.

Santé, reproduction, planification familiale et population :

Un appui financier et humain devrait être fourni aux organisations de femmes handicapées qui oeuvrent pour l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la santé en matière de reproduction et dans celui des droits des femmes handicapées.

Les besoins en matière de santé des femmes handicapées devraient être pris en compte dans la politique générale de développement.

Femmes et paix :

Les femmes handicapées devraient être associées aux programmes relatifs à la paix.

Femmes et environnement :

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes de développement doivent collaborer avec les organisations de femmes handicapées afin de répondre efficacement aux préoccupations et aux besoins des femmes handicapées.

Mécanismes institutionnels :

Les organisations de femmes handicapées devraient bénéficier d'un appui pour renforcer leur capacité de mettre en oeuvre des programmes visant à améliorer les conditions de vie des femmes et des filles handicapées.

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les partenaires de développement devraient aider les femmes handicapées à s'organiser officiellement à tous les niveaux afin de pouvoir jouir d'un statut consultatif.

Femmes, communication, information et arts :

Le personnel des médias devrait être éduqué et formé aux questions concernant les femmes handicapées.

La petite fille :

L'éducation des parents, des soignants, des communautés et des décideurs, en matière de droits des filles handicapées devrait être intensifiée.

Les préoccupations et besoins de la petite fille handicapée devraient être pris en compte dans les programmes destinés aux communautés.

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les partenaires de développement devraient affecter des ressources destinées spécialement à la petite fille handicapée.

Recommandation générale :

Tous les gouvernements africains devraient appuyer la Déclaration de la décennie africaine des personnes handicapées, adoptée par l'OUA, qui couvre la période allant de 2000 à 2009, en montrant ainsi l'accent mis sur le sort des femmes handicapées, qui souffrent doublement du fait qu'elles sont femmes d'abord et, ensuite, qu'elles sont handicapées.

Qu'il soit demandé au Centre africain pour la femme d'inclure "la promotion des femmes handicapées" dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar.

3. Appel d'Alger

Suite aux délibérations de l'Organisation panafricaine des femmes et du Forum de la paix, tenues les 6 et 7 novembre 1999 à Alger sous le haut patronage de Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous les participants à ces deux rencontres avons décidé de lancer, unanimement, depuis Alger, un appel à la promotion de la culture, de la paix et de la tolérance, afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve d'une plus grande solidarité avec le continent.

En dépit des efforts louables déployés par les pays africains eux-mêmes, le continent est toujours aux prises avec de nombreuses difficultés qui l'empêchent de se consacrer résolument au développement économique et social, seule garantie d'une paix durable, et de répondre aux aspirations légitimes de paix, de progrès et de prospérité des populations.

Réitérant la détermination des femmes africaines à jouer pleinement le rôle qui leur revient de droit dans la société et à contribuer au développement économique, social et culturel du continent, les participants ont d'abord salué les décisions importantes qui ont été prises lors de la trente-cinquième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 12 au 14 juillet 1999 à Alger.

Ces décisions soulignent tant l'engagement des dirigeants africains à oeuvrer dans un esprit de collaboration pour édifier une Afrique unie, forte et prospère que leur désir de ne ménager aucun effort pour que l'Afrique devienne une terre de paix, de démocratie, de sécurité et de concorde et soit ouverte au monde extérieur. La décision qui a été adoptée à ce Sommet, faisant de l'an 2000 l'année de la paix en l'Afrique, est instructive à cet égard.

En conséquence, la Déclaration d'Alger, adoptée à la fin de la trente-cinquième Conférence de l'Organisation de l'unité africaine est une source d'inspiration et un exemple d'action commune permettant à l'Afrique de relever les nombreux défis qui se présentent à elle à l'aube du prochain millénaire et d'occuper la place qui lui revient de droit sur la scène internationale.

Par conséquent, nous, délégués à la Conférence de l'Organisation panafricaine des femmes et au Comité des femmes africaines pour la paix et la tolérance en Afrique, réunies à Alger :

Convaincus qu'en tant que citoyennes, les femmes africaines ont un rôle central à jouer dans la promotion de la culture et de la tolérance en Afrique,

Conscients que sans le rétablissement d'une paix juste et durable, tout effort de développement serait vain et voué à l'échec,

Déplorons la persistance des conflits en Afrique, qui ternissent l'image d'un continent héritier d'une culture ancestrale de tolérance, de convivialité et de concorde et causent un drame profond entre hommes et femmes dans toutes les communautés, les femmes et les enfants en étant les principales victimes. Ces conflits sont à l'origine de l'exode de millions de personnes qui ne bénéficient d'aucune forme d'assistance, sans parler du fait que l'Afrique détient le triste record mondial du plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées,

Recommandons que soit reconnue la nécessité de respecter sans réserve la validité du principe d'inviolabilité des frontières héritées à l'indépendance et du droit à l'autodétermination de tous les peuples,

Exhortons toutes les parties concernées par les nombreux conflits qui sévissent encore sur le continent à faire preuve de sens des responsabilités et de retenue et à résoudre leurs différends par des voies pacifiques, conformément à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine,

Rappelons la responsabilité première du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le maintien et la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde,

Encourageons en particulier les efforts actuels de Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, en particulier en vue d'un règlement juste et durable des nombreux conflits qui sévissent sur le continent,

Considérons que le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits est un moyen adapté qu'il faudrait renforcer afin de l'ériger en instrument efficace de la paix en Afrique, à travers lequel pourraient être coordonnés les efforts déployés par les pays africains pour trouver des solutions immédiates aux situations critiques qui peuvent survenir de temps à autre sur le continent,

Condamnons énergiquement le recrutement des enfants dans les groupes armés, et nous engageons à soutenir la campagne lancée par le Mouvement panafricain de la jeunesse pour éradiquer cette pratique,

Lançons par conséquent un appel aux gouvernements pour qu'ils renforcent la législation nationale relative à la protection de l'enfant, afin de se protéger contre cette pratique condamnable et garantir les droits fondamentaux de l'enfant,

Recommandons que l'éducation civique, englobant l'enseignement de la culture de la paix, fasse partie des programmes nationaux d'éducation afin que soient inculqués aux enfants les principes de tolérance et de respect de l'autre,

Recommandons également que les programmes de la Décennie de l'éducation lancée par l'Organisation de l'unité africaine en 1997, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, mettent davantage l'accent sur l'enseignement de la culture de la paix,

Saluons le combat des femmes africaines qui, après avoir contribué héroïquement à la lutte de libération, continuent de payer chèrement pour que les idéaux de paix et de concorde ne soient pas de simples slogans mais une réalité palpable aujourd'hui,

Appelons à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à leur participation à la vie politique, économique et sociale de leurs pays respectifs, et à leur représentation, sur le même pied d'égalité que les hommes, aux organes de décision, afin qu'elles puissent mettre leur savoir et leur expérience au service de la paix et du développement, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et conformément aux recommandations des conférences africaines et mondiales sur les femmes,

Exhortons les gouvernements africains à renforcer la législation nationale en matière de protection et de promotion des droits de la femme et à appliquer les décisions prises à cet égard aux niveaux continental et mondial,

Encourageons la mise en oeuvre accélérée du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, car nous sommes convaincus que l'Afrique doit d'abord compter sur ses propres forces et son propre potentiel si elle entend s'imposer en tant que partenaire crédible dans le cadre de l'économie mondiale,

Appelons à l'instauration d'un monde plus juste et plus humain s'agissant de la souveraineté des Etats et du principe de réciprocité et à un partage plus équitable des ressources mondiales et à leur utilisation plus rationnelle au profit de tous,

Demandons en outre la réduction des dépenses militaires et la réallocation des économies ainsi réalisées à des projets socio-économiques qui peuvent améliorer les conditions de vie des populations,

Condamnons sans réserve aucune les manifestations de terrorisme, lequel constitue aujourd'hui une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et nécessite par conséquent la mobilisation de la communauté internationale,

Saluons l'adoption de la Convention africaine sur la prévention et le contrôle du terrorisme et appelons à la conclusion rapide d'une convention internationale sur la lutte contre ce fléau,

Invitons les organisations et les associations africaines de femmes à unir leurs efforts et à coordonner leurs activités afin d'être plus efficaces et de mieux aborder les nombreux problèmes auxquels l'Afrique est en butte,

Rendons hommage à l'Organisation de l'unité africaine pour le travail qu'elle accomplit au quotidien afin de donner une bonne image de l'Afrique et défendre ses intérêts,

Appelons également à la mobilisation de toutes les forces vives afin qu'elles contribuent à la résolution pacifique des conflits et à la promotion d'une culture de la paix,

Décidons de soumettre cet appel du peuple, lancé à Alger, à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes comme document de travail de la rencontre organisée du 22 au 26 novembre 1999 à Addis-Abeba.

4. Déclaration des femmes parlementaires africaines

1. Les femmes parlementaires africaines se sont réunies lors de la conférence que la CEA a organisée aux Seychelles en février 1999.
2. A cette rencontre est née l'idée de créer un Forum des femmes parlementaires africaines, dont les objectifs sont les suivants :
 - Renforcer la voix des femmes parlementaires africaines ;
 - Regrouper les efforts et les ressources des femmes parlementaires;
 - Participer activement à l'évaluation de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing ;
 - Formuler, amender et codifier les propositions de lois appropriées afin qu'elles contribuent au bien-être des femmes et l'améliorent.
3. A la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, les femmes parlementaires africaines se sont réunies le 24 novembre 1999 et ont approuvé avec beaucoup d'enthousiasme l'idée de créer le Forum des femmes parlementaires africaines.
4. Par conséquent, nous nous réjouissons à l'idée d'y adhérer et de travailler ensemble en tant que femmes africaines. Nous croyons que les femmes parlementaires ont un rôle crucial à jouer.
5. Nous vous remercions.

5. Déclaration adressée au Programme des Nations Unies pour le développement par les

délégués à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

Nous, délégués réunis à Addis-Abeba à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue du 22 au 26 novembre 1999 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar et pour élaborer les stratégies de Beijing+5, reconnaissons et admettons que *l'éradication de la pauvreté* est au coeur du développement de l'Afrique. Nous avons appris avec inquiétude que le Programme des Nations Unies pour le développement s'est engagé dans un programme de restructuration de sa mission et, partant, de son orientation. Par la présente, nous exprimons nos vives préoccupations quant aux changements institués actuellement au Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous croyons que l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté devrait être maintenu comme priorité absolue. Il s'agit là d'une question intersectorielle qui touche à tous les aspects de l'existence des populations en Afrique - des femmes et des filles en particulier. Accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté aurait un impact positif sur la santé, l'éducation, les droits fondamentaux et tous les autres domaines qui participent du bien-être du continent. Par ailleurs, ces domaines critiques ont été approuvés par les gouvernements et les organismes multilatéraux lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La Conférence d'Addis-Abeba a validé ces domaines critiques et les a examinés de manière exhaustive au cours des 12 ateliers thématiques qu'elle comportait.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a montré par le passé un engagement exemplaire en faveur de la promotion d'un développement à visage humain. Pour ce faire, il a engagé un débat de fond qui a abouti à une définition nouvelle du paradigme du développement, en ce qui concerne l'Afrique. De plus, il joue un rôle de premier plan au sein des institutions multilatérales puisqu'il approuve et institutionnalise la prise en compte des questions relatives aux femmes dans l'ensemble des politiques et des programmes qu'il applique dans la région africaine.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les deux conséquences immédiates de ce changement : l'affaiblissement du statut du Bureau régional pour l'Afrique et la dévalorisation de l'organe du Programme des Nations Unies pour le développement chargé des questions relatives aux femmes et des moyens d'intégration de ces questions. S'il venait à voir le jour, ce changement risquerait de miner l'aptitude du Programme des Nations Unies pour le développement à résoudre efficacement les préoccupations fondamentales de l'Afrique. En effet, il compromettrait ses aptitudes institutionnelles à concevoir, formuler et concrétiser des politiques et des programmes destinés à la région.

L'idée de ne plus axer la mission du Programme des Nations Unies pour le développement sur la lutte contre la pauvreté et le développement humain a été émise et ultérieurement confirmée par le contenu du discours que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Mark Malloch Brown, a prononcé à Harvard le 30 septembre 1999.

Il convient de noter que les gouvernements ont pris des engagements et effectué des investissements dans le domaine des programmes de lutte contre la pauvreté. De nombreux pays ont élaboré des plans de développement à un horizon de 25 ans autour de cette question sous les auspices et sur les conseils du Programme des Nations Unies pour le développement. Partout en Afrique, le mouvement des femmes a relevé le défi et s'est fortement impliqué dans les activités visant à éradiquer la pauvreté. La réorientation imminente de la mission du Programme des Nations Unies pour le développement fait potentiellement échouer leurs initiatives et la mise en oeuvre d'efforts nationaux vitaux.

Nous recommandons en conséquence que cette réorientation soit revue et débattue de toute urgence pour donner aux gouvernements africains, et aux femmes en particulier, la possibilité de poursuivre les programmes déjà lancés en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Personne ne sait vraiment comment l'accent mis sur la gouvernance entraînera l'amélioration des conditions de vie des ménages et aura un impact sur les femmes, qui demeurent les plus pauvres des pauvres. Aussi, nous faudrait-il, sur la gouvernance, de plus amples éclaircissements et une définition opérationnelle montrant qu'elle ne freine pas les efforts que nous déployons pour éradiquer la pauvreté, principale entrave à la promotion de la femme africaine.

Nous exhortons également le Programme des Nations Unies pour le développement à entamer un dialogue avec les gouvernements et la société civile sur cette réorientation en faveur de la gouvernance au

détriment de la lutte contre la pauvreté. L'esprit de partenariat qui existe entre les gouvernements africains, les mouvements de femmes et les autres secteurs de la société civile en sera renforcé.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par les implications de la restructuration pour l'équilibre entre hommes et femmes et la représentation des femmes aux plus hauts niveaux de la prise de décisions au sein du système des Nations Unies. Nous tenons à faire observer que les postes de haut rang qu'occupent des femmes africaines dans les organismes des Nations Unies semblent particulièrement exposés en cas de restructuration et de réorientation. Nous avons appris, dans le cadre de cette rencontre, que le poste du chef titulaire du Bureau régional pour l'Afrique a été supprimé. Nous avons également appris récemment qu'une femme cadre supérieur au Fonds des Nations Unies pour la population a dû quitter son poste.

Par ces actions, le Programme des Nations Unies pour le développement :

- réduit la visibilité de l'Afrique dans ses prises de décision et ses opérations;
- limite la capacité de l'Organisation des Nations Unies, en général, et du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier, à exprimer les préoccupations de l'Afrique ;
- dévalorise le rôle de premier plan des femmes africaines qui occupent des postes clés au sein des organismes de l'ONU ;
- compromet l'objectif déclaré de l'ONU de réaliser d'ici à l'an 2000 la parité entre hommes et femmes au sein du système des Nations Unies ;
- n'encourage ni les gouvernements, ni les institutions, ni les femmes à proposer des candidates de premier plan comme modèles de femmes dans la prise de décision au sein des Nations Unies ;
- transmet le message selon lequel le Bureau des Nations Unies pour le développement accorde une faible priorité à la recherche du consensus sur les thèmes essentiels de prise en compte des questions relatives aux femmes et d'équilibre entre hommes et femmes au sein des organismes ;
- amène les femmes africaines à penser qu'il existe toujours un "plafond de verre" aux Nations Unies.

Dans l'esprit de partenariat que l'Afrique a partagé avec le Programme des Nations Unies pour le développement, nous demandons que des décisions aussi importantes soient prises en consultation avec de nombreux partenaires en Afrique, notamment les gouvernements, les organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux ainsi que les organisations de la société civile qui militent pour l'égalité entre hommes et femmes et pour l'émancipation économique de la femme.

Nous nous réjouissons d'avance de tenir d'autres discussions avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur les questions soulevées ci-dessus.

Addis-Abeba (Ethiopie)
26 novembre 1999

6. Lettre ouverte des femmes des pays lusophones d'Afrique

Nous, femmes des pays lusophones d'Afrique, participant à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), du 22 au 26 novembre 1999 ;

Compte tenu du fait que nous représentons un groupe linguistique et de population vaste et très important sur le continent ;

Préoccupées par la discrimination et la marginalisation grossières et systématiques à laquelle les pays africains ayant pour langue officielle le portugais sont soumis pendant les conférences régionales, sous-régionales, internationales et mondiales ; cette marginalisation et cette discrimination se manifestant par l'abstraction du portugais s'agissant de services comme l'interprétation, la traduction des documents, etc., au cours de ces rencontres;

Préoccupées par les restrictions qui nous sont imposées, du fait que nous ne pouvons transmettre de message dans la langue officielle de nos pays respectifs ;

Conscientes du rôle que nous jouons en tant que femmes dans nos pays respectifs et sur le continent ;

Déterminées à participer effectivement aux discussions et à partager nos expériences dans les rencontres ci-dessus mentionnées, nous exigeons :

1. Que le portugais soit reconnu comme langue officielle des conférences organisées aux niveaux régional, sous-régional, international et mondial ;
2. Que des services d'interprétation soient fournis en portugais ;
3. Que les documents de ces conférences soient traduits en portugais pour distribution ;
4. Que les organisations concernées et les gouvernements des pays lusophones s'efforcent de rechercher et de mettre en place, dans les meilleurs délais possibles, des mécanismes efficaces de mise en application de notre appel.

7. Déclaration de la délégation des jeunes à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

Nous, délégués des jeunes Africains,

Réunis à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis-Abeba,

Notons avec satisfaction l'inclusion de délégations des jeunes par la Commission économique pour l'Afrique, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales.

Profondément préoccupés par la représentation et la participation insuffisantes des jeunes à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes ;

Pleinement conscients de la situation difficile des jeunes femmes et des filles dans nos pays ;

Préoccupés par l'exclusion des jeunes de la formulation, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing, alors qu'ils constituent la majorité de la population africaine ;

Fermement convaincus que les jeunes et les organisations des jeunes ont un rôle central à jouer dans la mutation concernant les questions relatives aux femmes ;

Pleinement conscients du fait que les jeunes sont non seulement les dirigeants de demain mais également les partenaires d'aujourd'hui ;

Fermement convaincus que l'avenir ne peut être planifié sans la participation des jeunes ;

Pour ces motifs, nous :

1. Invitons la Commission économique pour l'Afrique à travailler avec les jeunes et les organisations de jeunes sur un mode participatif dans toutes les activités relatives à la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing ;
2. Invitons tous les gouvernements, toutes les organisations intergouvernementales, toutes les organisations non gouvernementales, toutes les institutions spécialisées et les autres parties prenantes à travailler en partenariat avec les jeunes ;
3. Demandons aux gouvernements de tenir compte de la participation et de la contribution des jeunes dans tous les domaines critiques ;
4. Exhortons les gouvernements qui ne l'ont pas fait à retenir la "petite fille" comme domaine critique ;
5. Demandons à tous les gouvernements, à tous les donateurs multilatéraux et à tous les autres de fournir le financement de la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing, par les jeunes.
6. Invitons le Centre africain pour la femme à soumettre un rapport sur les jeunes et sur les activités relatives aux jeunes à la prochaine session de la Conférence régionale africaine sur les femmes et aux autres réunions pertinentes.
7. Demandons en outre d'inclure le point "*la place, le rôle et la contribution des jeunes*" à l'ordre du jour de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, du comité préparatoire de Beijing+5 et de la session extraordinaire sur l'examen du Programme d'action de Beijing.
8. Saluons toute autre recommandation de nature à favoriser la promotion des jeunes dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Fait à Addis-Abeba, le 25 novembre 1999

8. Motion des Iles de l'océan Indien

Adressée à l'Assemblée plénière de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba :

Par souci d'une plus grande efficacité dans les actions et les résultats en vue de l'accélération impérieuse de la mise en oeuvre :

Du Programme d'action de Beijing

Des recommandations de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes dans les différentes sous-régions de l'Afrique

Les îles de l'Océan Indien signataires de la présente motion, à savoir :

- Les Comores,
- L'île Maurice
- Les Seychelles et
- Madagascar

Demandent qu'elles soient :

1. ou bien regroupées ensemble dans un groupement sous régional spécifique (les Iles de l'océan Indien) au lieu d'être éparpillées dans deux groupements sous-régionaux, à savoir :

Les Comores et les Seychelles en Afrique de l'Est

L'île Maurice et Madagascar en Afrique australe

- ou bien regroupées ensemble dans l'un des regroupements sus-mentionnés

Addis-Abeba le 26 novembre 1999

Les Chefs de délégation :

COMORES : Le Ministre de l'éducation

ILE MAURICE : L'Ambassadeur de Maurice accrédité en Ethiopie

MADAGASCAR : Le Ministre de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance

SEYCHELLES : La représentante du Ministre des Affaires Sociales

9. Message spécial de la délégation de la République démocratique du Congo (RDC) sur la paix

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Comme nous le savons tous, l'Afrique notre Continent est malade du sous-développement, et ce, malgré ses innombrables richesses.

Et à travers nos déclarations, il me semble que nous avons également tous compris, que les conflits armés constituent l'une des principales causes de cet enlisement dans l'appauvrissement et le sous-développement continu de notre continent ; et que ce sont les femmes et les enfants qui en sont les plus grandes victimes.

A Zanzibar, la Conférence sur la culture de la paix et la non violence qui s'est tenue en mai dernier avait recommandé aux participants de fixer des mécanismes opérationnels adéquats pour permettre aux femmes africaines et aux organisations féminines de renforcer leur rôle dans la construction d'une culture de paix en Afrique.

Le 7 novembre dernier, à Alger, toutes les femmes ont réaffirmé leur engagement dans la lutte pour l'instauration de la paix sur le continent.

Cet engagement s'est traduit dans le refus de continuer à faire des discours qui sont d'ailleurs déjà très nombreux sur la paix.

Et c'est ainsi que nous avons proposé, entre autre action, que toutes les femmes de l'Afrique, se fixent un jour au cours duquel elles vont manifester, à la face du monde, leur refus des guerres, par un signe à convenir à l'occasion de cette Conférence.

Et en ce qui concerne la guerre que connaît notre pays, la République Démocratique du Congo, nous avons invité nos soeurs du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda à se joindre à notre démarche pour que notre dynamique de la recherche de la paix devienne une réalité.

C'est pourquoi, la délégation de la République Démocratique du Congo profite de l'opportunité lui offerte par ces assises pour interpeller Madame Kazibwe, Vice-Présidente de l'Ouganda, en sa qualité de femme, de mère et de Présidente du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement, afin qu'elle puisse concrétiser son engagement pris au Forum spécial sur la Paix, en maintenant allumé le Flambeau de la Paix de la VI ème Conférence régionale africaine sur les Femmes, tenue à Addis Abéba, du 22 au 26 novembre 1999.

En clair, les femmes de la RDC lui demandent :

De conduire personnellement une mission de paix en faveur de la RDC.

De peser de tout son poids sur le Gouvernement de son pays pour le retrait immédiat et sans condition, des troupes armées ougandaises du territoire national de la RDC, occupé depuis bientôt quinze mois.

Nous sollicitons également l'implication des autres femmes africaines pour la défense de la cause des femmes et des enfants de notre sous-région de l'Afrique Centrale, tant oubliés par la communauté internationale.

Nous pensons, pour notre part, Madame la Présidente, que c'est de cette manière, que la solidarité entre les femmes africaines deviendra réellement effective.

Nous vous remercions.

10. Déclaration des Organisations Syndicales Régionales Africaines

Nous, les Organisations syndicales régionales africaines ORAF/CISL, OUSA et le Secrétariat professionnel ISP réunis à Addis Abéba à la 6ème Conférence Régionale Africaine des femmes du 22 au 26 novembre 1999, voulons en tant que syndicalistes donner notre position sur la recommandation générale No.2 qui est axée sur :

- a) La santé de la femme et de l'enfant
- b) L'éducation, la formation et l'information

Le syndicat répond au vœu de solidarité internationale entre travailleurs et travailleuses. Elle cherche à établir la justice sociale dans le monde entier et surtout en Afrique en particulier. Elle prépare et dirige des campagnes sur des questions telles que : le respect des droits syndicaux et des droits des travailleuses (violence – harcèlement sexuel), le Sida, la formation et l'Information et l'Education par des séminaires, conférences et ateliers de CE.

Pour toutes ces raisons nous demandons à la sixième Conférence de prendre en compte les préoccupations ci-dessous :

a) Santé

Au moment où nous nous réunissons le constat fait sur le SIDA par rapport au corps enseignant à Abidjan confirme notre contribution fait lors de l'atelier du 7 au 24 novembre 1999 dans ce domaine.

i) Aux gouvernements

- Nous insistons sur la nécessité de ratifier la « Convention 103 » sur la maternité et de veiller à son application stricte, surtout dans les zones franches.
- Nous demandons de revoir en hausse les budgets votés pour la santé.
- De revoir le système de participation à la santé. La pauvreté s'étant installée en Afrique et surtout féminisée il serait illusoire d'espérer avoir une population féminine saine (enfants en plus)

ii) Aux gouvernements et aux syndicats

- De veiller à l'application des conventions ratifiées, à la mise en place des comités d'hygiène, de santé et de sécurité dans les entreprises, à la sécurisation des travailleurs de santé contre d'éventuelles contaminations du SIDA (manque de temps et à l'accès des médicaments contre le VIH pour les travailleuses).
- De tout mettre en oeuvre pour l'autonomie et le renforcement des caisses de sécurité sociale en Afrique pour une meilleure prise en charge des travailleurs et travailleuses.

b. L'éducation, la formation et l'information

Les programmes d'ajustement et la mondialisation de l'économie ne sont pas pour améliorer ce domaine de l'éducation et de la formation.

Il est souhaitable que tous les programmes nationaux se discutent et s'exécutent en rapport avec les professionnels de l'éducation et de leurs représentants.

A l'Organisation internationale du Travail

Nous demandons de tout coordonner avec la CEA et le BIT pour nous permettre d'assister à tous les forums en tant que syndicat.

D'aider les syndicats à mieux se former par rapport aux nouveaux outils sur la technologie de l'information.

Pour conclure, nous félicitons la CEA et toutes les organisations de femmes présentes à cette conférence.

11. Déclaration des femmes rurales déléguées africaines à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

Nous, femmes rurales déléguées africaines,

Réunies en marge des travaux de la sixième Conférence africaine sur les femmes qui s'est tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis Abeba.

Apprécions positivement la présence des femmes rurales à ces assises.

Considérant que plus de la moitié de la population rurale africaine active est constituée de femmes;

Considérant qu'elles assurent 60 à 80% de la production vivrière;

Considérant qu'elles consacrent 12 à 19 heures par jour pour les tâches domestiques et champêtres sans rémunérations, assistant les enfants et les personnes âgées (activités de production, reproduction et communautaires);

Vu l'importance des rôles économiques sociaux et culturels des femmes rurales africaines, agents incontournables de développement.

Annonçons la création du réseau FRA (Femmes Rurales Africaines) ce vendredi 26 novembre 1999 à Addis Abeba avec les pays suivants:

- L'Algérie
- La Côte d'Ivoire
- Le Mali

- Le Maroc
- La Mauritanie
- Le Sénégal

Lançons un appel aux femmes rurales de tous les autres pays africains à adhérer à ce réseau.

Recommandons qu'une attention particulière soit accordée aux besoins spécifiques des femmes rurales africaines par une approche intégrée (politique, programme et projet etc....)

Recommandons une meilleure valorisation des produits des activités des femmes rurales par :

- L'accès à la formation et aux technologies appropriées
- L'accès aux facteurs de production (terres, crédits, équipements etc...)

Recommandons la création d'une banque de données pour l'établissement de la situation sur les femmes rurales africaines, la capitalisation des expériences et la promotion des échanges aux niveaux national, régional et international

Invitons les gouvernements et les partenaires de développement à tout mettre en œuvre afin que la femme rurale puisse jouer pleinement son rôle et saisir toutes les opportunités offertes par la mondialisation

Lançons un appel à la BAD et à la CEA et à tous les partenaires financiers internationaux pour soutenir la création d'un Fonds d'Appui à la Femme Rurale.

Invitons toutes les femmes rurales africaines à participer au Sommet mondial des femmes rurales qui se tiendra à Dakar, Sénégal en novembre 2000 sous l'égide du Comité Directeur International (CDI) pour la promotion économique des Femmes Rurales;

Fait à Addis Abeba le 26 novembre 1999.

Le Réseau FRA est constitué comme suit :

Présidente:	N'Dèye Sarr Diop	Sénégal
Vice-Présidente:	Lassel Djaouida	Algérie
Secrétaire générale:	Ben Mahi Malika	Maroc
Secrétaire générale adjointe:	Assienan Cho Juliette	Côte d'Ivoire
Trésorière:	Fatma Khoubah	Mauritanie
Trésorière adjointe:	Koné Sira Sissoko	Mali

12. Message des Organisations Féminines de la République Démocratique du Congo

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute autorité introduire notre motion d'interpellation dans notre souci de recherche d'une paix durable dans notre pays la République Démocratique du Congo et d'une manière générale dans la région des Grands Lacs.

En effet, le peuple congolais, comme beaucoup d'autres peuples dans le monde, aspire à la paix, au développement, à la coopération internationale et à la coexistence pacifique entre les nations. Ces idéaux sont contenus dans la Charte des Nations Unies et sont censés régler les relations entre tous les peuples des nations.

Ce droit n'est plus appliqué depuis le début de la guerre d'agression dont la République Démocratique du Congo fait l'objet de la part du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi.

Cette agression constitue une menace à l'intégrité et à la souveraineté nationale du Congo. Depuis le 2 août 1998, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda ont violé l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo. Depuis lors, le conflit a pris des dimensions inquiétantes en ce sens que les zones de conflit se sont étendues à six provinces (Nord – Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale, Katanga, Equateur) et que tous les droits fondamentaux des populations et surtout des femmes et des enfants sont bafoués. Les agresseurs se livrent également à des actes de pillage des biens et des ressources du sol et du sous-sol, des ressources de la faune, à des viols de femmes et d'enfants, à des déportations de familles entières etc....

Dans cette partie du pays, il prévaut une situation de quasi-colonisation. Les troupes étrangères rwandaises, burundaises et ougandaises dominent sur le territoire congolais, elles s'y affrontent des fois comme cela a été le cas récemment à Kisangani en provoquant morts d'hommes et destructions matérielles. Des autorités étrangères se permettent de créer de nouvelles provinces (Kibali – Ituri, Beni – Lubero) et d'organiser une administration publique à leur guise, elles suppriment la frontière entre Goma au Congo et Gisenyi au Rwanda. Elles installent les populations rwandaises et ougandaises sur le territoire congolais.

Du fait de la guerre d'occupation, les Congolais assistent impuissants à la destruction méchante de l'écosystème congolais, notamment les parcs nationaux de Virunga, de Kahuzi, de Garamba, d'Epulu ainsi que des forêts. Les richesses nationales telles que l'or, le cuivre, le diamant, le café, le cobalt et le bois sont systématiquement pillés. Une destruction accélérée de la voirie urbaine par la circulation des chars de guerre à Kisangani et les autres provinces occupées, est aussi constatée.

Une insécurité généralisée s'est installée dans la population civile, on note la présence massive des troupes armées et l'utilisation abusive des enfants dans les factions armées. En plus, des trente deux ans de règne d'une dictature atroce, ce même peuple victime de l'exploitation dictatoriale est à nouveau confronté à cette hécatombe.

Les associations des femmes congolaises participant à la sixième Conférence africaine sur les femmes, à Addis Abéba du 19 au 20 novembre 1999 vous expriment leurs préoccupations à savoir la nécessité :

1. du retrait sans condition des forces armées étrangères d'agression (armée rwandaise, burundaise et ougandaise)
2. du soutien total à l'accord de Lusaka
3. la mobilisation tous azimuts des africains pour le retour de la paix en République Démocratique du Congo
4. de la nécessité de déployer d'urgence les troupes de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays
5. de la nécessité d'une assistance humanitaire en faveur de la population congolaise victime de la guerre
6. de la nécessité d'une mission d'enquête sur l'ampleur des crimes humanitaires commis

Kinshasa Gombe

- | | |
|----------------|---|
| 6. NYEMBO FEZA | Association des journalistes de la presse féminine
"A.J.P.F" C/O CONAFED |
| 7. BUKA Astrid | FOLECO |
| 8. Germaine | COPEMECO |

ANNEXE V

MODALITES DE PARTICIPATION DE L'AFRIQUE A L'EXAMEN MONDIAL A MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DE LA PLATE-FORME D'ACTION DE DAKAR

Un groupe de rédaction composé de représentants de gouvernements, d'ONG régionales et sous-régionales et d'organismes des Nations Unies a examiné un projet de document préparé par le secrétariat de la CEA. Ce groupe était présidé par Mme Janat B. Mukwaya, ministre ougandaise de la femme, du travail et du développement social, les facilitatrices étant Mme Angela King et Mme Rose Odera, présidant le processus préparatoire de la session spéciale de Beijing+5.

Mandat du comité de rédaction

Examiner les modalités de la participation de l'Afrique à la session extraordinaire sur Beijing+5.

Recommandations du groupe

1. Participation des ONG aux séances plénières de la session extraordinaire de Beijing+5

Le groupe a recommandé que les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies choisissent un représentant qui sera leur porte-parole lors des sessions plénières, en tenant compte de la nature des questions examinées, du critère de répartition géographique et des délais de parole. Au cas où la Réunion mondiale recommanderait de donner la parole à moins de cinq ONG, il faudra tout faire pour que l'Afrique soit représentée.

2. Rôle du Comité "femmes et développement"

Dans le souci d'assurer la coordination et l'harmonisation des activités préparatoires, le Comité "femmes et développement" est appelé à travailler en collaboration avec le secrétariat de l'OUA à Addis-Abeba et la mission permanente de l'OUA à New York en vue :

- (i) De coordonner et d'harmoniser la position des Etats africains ;

- (ii) D'assurer une participation active la plus large possible des Etats africains à la session du Comité préparatoire qui se tiendra en mars et à la session extraordinaire de juin 2000.

Le secrétariat du Comité "femmes et développement", c'est-à-dire le Centre africain pour la femme et l'OUA, est appelé à collaborer étroitement pour assurer une bonne organisation des deux réunions, à savoir celle du Comité et celle du Groupe africain.

Le représentant de la CEA auprès des Nations Unies à New York sera le point focal qui collaborera avec la mission permanente de l'OUA auprès des Nations Unies au cours des activités préparatoires.

3. Rôle de la CEA

- La CEA veillera à envoyer à New York, dans les délais fixés, les documents suivants:
 - (a) La synthèse des rapports nationaux sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar;
 - (b) Le Plan d'action africain pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar;
 - (c) La Déclaration de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes;
 - (d) Les décisions concernant les modalités de participation de l'Afrique à la session extraordinaire sur Beijing+5.
- La CEA est invitée à diffuser à l'ensemble des organes chargés de la promotion de la femme dans les Etats membres de la CEA et à tous les autres acteurs concernés, toutes les informations et tous les documents se rapportant à la réunion du Comité préparatoire de mars 2000.
- La CEA facilitera autant que possible les efforts visant à faire participer les Africaines à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir en juin 2000.
- La CEA et l'OUA faciliteront les consultations du Groupe africain au cours de la session du Comité préparatoire de mars 2000 et de la Session extraordinaire de juin 2000 et veilleront à ce que soient prises en compte les conclusions de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes.

4. Recommandation aux Etats membres

Les Etats membres doivent s'efforcer d'élargir la composition de leur délégation pour y inclure les ministres chargés des finances et de la planification, les jeunes et les personnes handicapées.

ANNEXE VI ACTIVITES PARALLELES

Des activités parallèles ont été organisées le 24 novembre 1999 de 17 h 30 à 19 heures et le 25 novembre de 9 heures à 13 heures. Plusieurs ONG ainsi que des institutions spécialisées, des Programmes et des Fonds de l'ONU ont tenu des ateliers, fait des exposés, réuni des groupes de discussion et organisé des projections vidéo sur des sujets tels que les campagnes de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la plateforme à fonctions multiples utilisée au Mali et la mortalité maternelle.

Atelier sur les droits à la terre et à la propriété

Un atelier sur la terre et les droits de propriété a été organisé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le PNUD, UNIFEM et la CEA. Les exposés présentés à cette occasion, dont celui d'un consultant, ont donné un aperçu général de la situation des femmes pour ce qui est de l'accès à la propriété foncière. Les participants ont examiné la question de la réforme foncière et ses implications sur les femmes, y compris celles vivant en milieu urbain. Cette question est devenue de plus en plus préoccupante en raison du taux d'urbanisation du continent. Un exposé a été fait sur les efforts qu'une organisation communautaire de femmes a déployés pour que les femmes ne soient pas exclues d'un programme de redistribution de terres. Les discussions ont porté sur les expériences des différents pays et ont mis en lumière l'importance de cette question et ses rapports avec les droits fondamentaux de la personne, la pauvreté et la sécurité alimentaire. Des propositions concrètes ont été faites à cette occasion en vue d'initiatives futures.

Il a été souligné que la question des droits à la terre et à la propriété foncière, était aussi une question politique et de gouvernance. Le manque de transparence et l'absence d'un système de contrôle, s'ajoutant au faible nombre de femmes participant à la prise de décision aux niveaux communautaire, local et national fait qui est difficile de faire participer les femmes à la prise de décision et de sensibiliser les organes chargés de l'application des lois tels que les tribunaux, les bureaux chargés de l'administration des terres etc.

Les participants ont préconisé d'entreprendre des travaux de recherche appropriés afin de mieux déterminer la situation réelle des femmes en matière d'accès à la terre et à la propriété, les effets des réformes foncières et des programmes de redistribution de la terre pour les femmes et les grands moments de la lutte menée par les femmes pour bénéficier des mêmes droits que les hommes à la terre et à la propriété. Cette recherche devrait se faire aux niveaux local et national, mais c'est au niveau sous-régional qu'on devrait échanger l'information et entreprendre les initiatives futures afin de tirer profit des expériences

mutuelles et d'intensifier les activités entreprises dans le cadre des initiatives locales et nationales. Le Groupe a également demandé que les institutions sous-régionales, régionales et internationales dont les activités portent sur la promotion de la femme, la pauvreté, la gouvernance et des questions similaires relatives à l'accès à la terre et à la propriété foncière (telles que la BAD, le COMESA, la CEA, la CEDEAO, le CNUEH, le PNUD, l'UNIFEM et la SADC) collaborent à la mise en place d'un mécanisme d'appui aux initiatives régionales. Une autre proposition a été faite par l'Initiative d'appui sous-régional de l'Afrique de l'Est pour la promotion de la femme (EAASI). Il s'agit de mettre en place une initiative ou un groupe technique régional interinstitutions en vue d'établir un lien entre les organisations et institutions spécialisées de l'ONU précitées et les réseaux de femmes.

Pauvreté et émancipation économique

Le Conseil pour l'égalité économique des femmes en Afrique (CEEWA) et l'Institut de la Banque mondiale ont conjointement organisé un forum. A cette occasion, l'Institut de la Banque mondiale a mis l'accent sur le rapport qu'il a récemment publié sous le titre "Femmes, croissance et réduction de la pauvreté" alors que le CEEWA a lui, mis l'accent sur l'importance de politiques économiques nationales égalisatrices en Afrique. Ce serait un moyen d'échanger des données d'expérience sur les initiatives visant à favoriser la participation des femmes à l'élaboration de la politique économique et à leur faciliter l'accès aux ressources naturelles.

Ateliers sur l'entreprise/les femmes rurales/le leadership

La Fédération africaine des femmes chefs d'entreprise (AFWE) a organisé un atelier au cours duquel un film vidéo a été présenté sur le "Rôle des femmes africaines chefs d'entreprise dans le renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes au XXIe siècle".

De même, un atelier sur "l'élaboration d'un cadre de référence à l'intention des femmes africaines occupant des postes de direction" a été organisé par Akina Mama Wa Afrika. La FAO a, pour sa part, organisé un atelier intitulé "Beijing+5: que prévoient les plans d'action nationaux pour les femmes rurales ?". Ce forum a été l'occasion de lancer un réseau de femmes rurales.

Les femmes et leur participation au développement

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a tenu une séance d'information sur "Les femmes et les médias: démarches entreprises au sein du Comité préparatoire en vue de l'examen 5 ans après". FEMNET a organisé un atelier sur des politiques soucieuses d'équité entre les sexes et saisi l'occasion pour inviter un groupe d'une cinquantaine de personnes à préparer la participation de femmes africaines à EXPO 2000 qui doit se tenir à Hanovre (Allemagne) en l'an 2000.

Un atelier sur des budgets nationaux prenant en compte les spécificités et besoins des femmes a été organisé par le PNUD et UNIFEM. Il a été souligné que ce type de budgétisation permet d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes et de répartir équitablement les ressources parmi tous les membres de la société. Les travaux menés dans ce domaine dans certains pays africains ont été présentés et les participants ont en particulier souligné la nécessité de bien informer sur cette question et de mettre en place les capacités requises.

Réformes constitutionnelles

Des parlementaires africaines se sont réunies le 25 novembre 1999 à l'occasion d'un atelier organisé par le Kenya Women's Political Caucus et financé par le PNUD et UNIFEM pour discuter du rôle des femmes dans l'élaboration et la réforme constitutionnelles. Cet atelier a regroupé les délégués à la Conférence qui avaient grandement contribué, dans leurs pays respectifs, à l'élaboration des constitutions nationales. Les expériences de six pays africains ont été présentées, à savoir l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et la Zambie. Un exposé a également été fait sur les implications de l'élaboration de la constitution pour les femmes handicapées. Les participantes ont fait observer que la plupart des textes constitutionnels élaborés après l'indépendance des pays africains étaient influencés par les puissances coloniales et donc porteurs d'abus à l'égard des femmes. Elles ont, en outre, noté que nombre de ces constitutions n'interdisaient pas explicitement la discrimination sexuelle, ce qui constituait une entrave à la promotion de la femme. La réforme constitutionnelle dans des pays comme l'Afrique du Sud et l'Ouganda, avait débouché sur la promulgation de textes constitutionnels figurant parmi les plus

progressistes du monde. Expriment leur détermination à garantir l'égalité constitutionnelle pour toutes les femmes africaines, les participantes ont fait plusieurs recommandations portant sur différents aspects de cette question.

Technologies d'information et de communication (TIC)

Les représentantes de "African Information Society Gender Working Group" (AISGWG), de l'Association for Progressive Communication (APC), de Africa-Women's Programme, de FEMNET, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Equipe spéciale pour la parité entre les sexes, de WorldSpace Corporation et de Wommed-Femmed (un réseau appuyé par l'UNESCO) ont présenté leurs travaux et discuté de différentes questions se rapportant aux technologies d'information et de communication (TIC) et de leurs effets sur les femmes. Au nombre de ces questions figuraient l'utilisation des TIC en tant qu'instruments de plaidoyer et les avantages que les femmes peuvent tirer des développements sur le plan technologique.

VIH/SIDA

Une matinée a été consacrée à la question du VIH/SIDA. Les représentants de ONUSIDA, du FNUAP, de l'UNICEF et d'UNIFEM ont traité de différents aspects de la question, en particulier, le VIH/SIDA et la santé en matière de reproduction des jeunes africains, l'impact du VIH/SIDA sur les enfants et le VIH/SIDA en relation avec la promotion des droits de la femme. Les participants ont été informés de l'état actuel de propagation de la maladie en Afrique. Le taux d'infection touche plus de femmes que d'hommes et le nombre d'orphelins augmente de manière vertigineuse. Cette tendance devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. Les participants ont fait part de leurs préoccupations au sujet de certains pays où les chefs religieux nient l'existence du VIH/SIDA dans leurs prêches aux fidèles.

Les femmes dans l'industrie minière

La SADC Women in Mining Trust (Femmes de la SADC dans les compagnies minières) a organisé, avec l'aide de la CEA et d'UNIFEM, un forum sur les femmes et l'activité minière à l'effet de recueillir des informations sur la situation des femmes dans des activités traditionnellement dominées par les hommes et a fait des recommandations en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives aux femmes employées dans le secteur de l'extraction minière et de réussir les initiatives déjà lancées. Les expériences de certains pays et les problèmes généraux des mineures ont été également discutés.

Renforcement des capacités des ONG

L'ONG Abantu a lancé "l'Alliance GAP" (Alliance for Gender and Policy Advocacy) dont l'objet principal est de renforcer les capacités des ONG d'influer sur les politiques des gouvernements afin de les amener à prendre plus activement en compte les préoccupations des femmes. L'Alliance se donne pour objectifs de diffuser l'information, de promouvoir les bonnes pratiques et de développer les capacités des associations et organisations de femmes travaillant avec les femmes africaines.

Violence contre les femmes

Le Comité interafricain (IAC) sur les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants a, lui également, organisé un forum, le 22 novembre 1999 à la suite de la séance plénière sur "Les formes de violence traditionnellement tolérées: comment changer les attitudes?" au cours duquel une conférence a été donnée par Mme Chantal Compaore, Première dame du Burkina Faso et ambassadrice de bonne volonté de l'IAC. Des communications ont été présentées devant un nombreux public.

Statistiques sur les femmes

Au dernier jour de la Conférence, les représentants des médias ont été invités à la cérémonie de lancement d'un CD-ROM qui sera très prochainement diffusé par le CAF. Intitulé "La condition de la femme en Afrique", il contient des données désagrégées par sexe sur un grand nombre d'indicateurs de développement social, économique et politique concernant spécialement les femmes.

Les femmes et les médias

Une soixantaine d'hommes et de femmes représentant la presse écrite nationale et internationale ainsi que des chaînes de radio et de télévision ont assisté à un colloque sur les médias le 21 novembre 1999. Toutes les sous-régions y étaient représentées par des organes de presse publics et privés. M. Peter da Costa, Conseiller principal en communication de la CEA et Mme Joséphine Ouédraogo, Directrice du Centre africain pour la femme (CAF) de la CEA ont souhaité la bienvenue aux participants.

Mme Ouédraogo a souligné les objectifs de la sixième Conférence régionale sur les femmes et expliqué le processus d'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar. Elle a donné en exemple certains domaines dans lesquels davantage d'efforts devaient être faits pour améliorer la situation des femmes et souligné que la mise en oeuvre du Programme et de la Plateforme ne devait pas être laissée aux seuls gouvernements, ceux-ci ne faisant pas toujours preuve de la volonté politique nécessaire et n'allouant pas des ressources financières et humaines suffisantes. Elle a également souligné que la Plateforme d'action africaine ne met pas l'accent qu'il faut sur les mécanismes institutionnels de mise en oeuvre.

Elle a, en outre, souligné la nécessité de la participation des journalistes et d'autres professionnels des médias aux travaux de la Conférence et a sollicité leur appui en vue de sensibiliser les décideurs et le public aux questions concernant les femmes car ces journalistes et professionnels jouaient un rôle de premier plan dans les actions de suivi des politiques et des stratégies et les a invités à contribuer à l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement et de promotion de la femme en Afrique. Elle a également invité les médias à :

- Examiner les besoins et les revendications des femmes et à les comparer avec les réponses apportées et les mesures prises à cet égard;
- Examiner les outils d'information et les mécanismes institutionnels mis en place pour la mise en oeuvre des recommandations se rapportant aux 12 domaines critiques arrêtés à Beijing;
- Etudier les textes des engagements pris et voir dans quelle mesure les paroles se sont traduites en ressources et en actes;
- Evaluer le degré de participation des femmes à la prise des décisions politiques et économiques et leur présence dans les structures économiques et politiques;
- Donner une meilleure image que celle que certains médias donnent de la femme, toujours dépeinte comme victime et la présenter comme un agent de changement ;
- Oeuvrer pour faire accéder aux données statistiques pour l'analyse des situations et la planification nationale, en particulier pour la production et la diffusion de données désagrégées par sexe;
- Examiner l'évolution et les changements en ce qui concerne les préoccupations et les actions depuis les conférences de Dakar de 1994 et de Beijing de 1995;
- Mettre l'accent sur les programmes en faveur des femmes et pour l'égalité entre les sexes mis en oeuvre aux niveaux national et régional;
- Evaluer les actions des députés, des institutions publiques, des ONG, de la société civile, du système des Nations Unies etc. et déterminer dans quelle mesure ils sont tenus de rendre des comptes ;
- Evaluer le niveau de prise de conscience des problèmes des femmes dans chaque pays;
- Evaluer le niveau d'importance accordé au rôle et aux préoccupations des femmes dans chaque secteur et celui des ressources allouées ;
- Analyser les causes de l'insuffisance des progrès accomplis;

- Participer au suivi des actions arrêtées par la Conférence et qui figurent dans le Plan d'action régional et dans la Déclaration.

Dans son intervention, M. da Costa a souligné la nécessité pour les médias de se considérer non pas seulement comme des organes de diffusion de l'information, mais également comme des acteurs du développement ayant collectivement la responsabilité du développement de l'Afrique, celui-ci n'étant pas du seul ressort des gouvernements, car les médias ont, par leur poids, la faculté de peser sur le programme de développement. Il a ensuite déploré l'image négative et stéréotypée de la femme africaine telle que véhiculée par la presse internationale: femmes réfugiées et victimes de la famine, des maladies et de la guerre. Nombre de journaux nationaux n'étaient pas non plus exempts de reproches puisqu'ils traitaient des questions féminines seulement dans les rubriques de la mode et des pages culinaires, passant sous silence l'importance de leur apport à la communauté et à l'économie. Il a ensuite invité les journalistes à faire des reportages objectifs, présentant la situation réelle des femmes et a annoncé que la sortie prochaine d'un CD-ROM réalisé par le CAF et contenant des données statistiques nationales sur les femmes et les filles dans divers secteurs, remédierait dans une certaine mesure, à l'absence de données désagrégées par sexe.

Il a, en outre, soulevé un certain nombre de questions se rapportant aux politiques et aux pratiques des organes d'information professionnels:

- Peut-on dire de la cause des femmes qu'elle avance grâce au travail des médias ou qu'elle en fait les frais?
- Est-ce que l'analyse en fonction du sexe permet de changer les stéréotypes, d'ouvrir le champ à l'expression des femmes et d'admettre l'importance de leur apport?
- La politique éditoriale facilite-t-elle ou entrave-t-elle la couverture médiatique des activités visant la promotion de la femme?
- Est-ce que cette politique vise la généralisation de la couverture ou sa banalisation dans une rubrique?
- Est-ce que la couverture médiatique dépasse le simple reportage sur les projets et événements se rapportant aux femmes pour les analyser en profondeur et mettre l'accent sur la notion d'obligation redditionnelle?
- A-t-on fait des efforts pour engager davantage de femmes dans les équipes de rédaction?

Les interventions des participants ont été franches et très utiles:

- On note que la question de l'égalité entre les sexes et l'analyse en fonction du sexe n'est pas bien comprise. Certains journalistes estiment que les questions se rapportant à la promotion de la femme ne sont pas traitées comme il se devrait ;
- Les hommes ne sont pas suffisamment impliqués dans les questions ayant trait à la promotion de la femme, qui souvent sont considérées comme ne concernant que les femmes. Si l'on veut améliorer la situation, on devrait chercher à assurer une pleine participation des hommes.
- Les rédacteurs et les producteurs, qui en majorité, sont des hommes, doivent être sensibilisés davantage aux questions concernant les femmes. Ils sont en mesure d'influer sur la politique et les pratiques éditoriales ainsi que sur l'opinion publique, mais très peu ont adopté l'analyse différentielle en fonction du sexe. Il y a donc lieu de trouver les voies et moyens de sensibiliser les rédacteurs et les producteurs aux questions concernant les femmes.
- Il est nécessaire d'avoir davantage de femmes comme productrices, rédactrices en chef et journalistes et d'augmenter le nombre des publications consacrées aux femmes. Les rubriques et les publications féminines ne doivent pas se limiter à des informations sur la mode, la beauté et des conseils pratiques pour les ménagères mais aussi traiter de

questions conceptuelles et de fond et des moyens de faire participer les femmes davantage aux activités dans les domaines intellectuel, juridique, politique et économique.

- La société en général doit être bien informée sur la question des disparités entre les sexes. On constate cependant que les attitudes à l'égard des femmes et de leurs activités ne sont pas ce qu'elles devraient être, lorsqu'on compare avec le reste du monde.
- Les professionnels des médias devraient s'efforcer d'évaluer les capacités en matière de promotion de la femme dans chaque pays ainsi que l'efficacité des mécanismes institutionnels mis en place et participer aux actions menées pour combler les déficiences constatées en ce qui concerne l'information, les moyens de contrôle et les structures.

Certains participants ont signalé les difficultés qu'on rencontre lorsqu'on veut promouvoir les femmes, dans les médias publics de certains pays et ont attiré l'attention sur des pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales dont sont victimes plus de 90% des femmes et des filles dans les pays de la Corne de l'Afrique. En raison de traditions pesantes et de croyances profondément enracinées, on se heurte souvent à une levée de boucliers lorsqu'on évoque certaines questions. Les médias devraient, par conséquent mener une action résolue visant à faire changer cette situation. Il a été recommandé de se préoccuper davantage du cadre juridique et de l'égalité des droits et des chances entre les sexes, car la loi s'impose comme norme pour la société dans son ensemble. L'application des conventions de l'ONU établissant des normes mondiales en ce qui concerne la condition de la femme, doit être suivie et les dispositions de ces conventions doivent être intégrées dans les législations nationales. Les médias devraient toujours, dans la couverture des événements concernant les femmes, se soucier d'équité et d'égalité entre les sexes. Inter Press Service (IPS) a été donnée comme l'exemple à suivre, du fait qu'elle laisse les femmes s'exprimer sur les questions qui les concernent. La nécessité d'une formation à l'analyse différentielle en fonction du sexe et de son application systématique, a été soulignée.

Un moyen pour les organes d'information d'amener un changement d'attitude, était de présenter dans les articles et reportages, des femmes entreprenant des actions positives et progressistes dans la société. On a cité des cas dans la presse de réactions négatives à l'égard des activités en faveur des femmes, réactions suscitées par la crainte que les femmes évincent les hommes. La vérité, c'est que les hommes comme les femmes se sentent menacés par le changement. Les hommes sont accusés de souvent bloquer délibérément l'accès des femmes à l'information. Ici, les professionnels des médias ont devant eux un défi redoutable, à savoir comment couvrir les activités concernant les femmes avec objectivité et de façon positive sans susciter de réaction négative à la promotion de la femme.

Le HCR et l'OIM étaient profondément préoccupés par l'image peu digne et dégradante donnée des femmes réfugiées et migrantes africaines, dépeintes comme des malheureuses, affamées, atteintes du SIDA et d'autres maladies, prostituées, sans ressources et incapables de s'occuper d'elles-mêmes. Cette image est loin de correspondre à la réalité. Elle méconnaît ou occulte les efforts et les trésors de créativité que ces femmes déploient pour améliorer leur condition. L'OIM a d'ailleurs loué le travail des médias éthiopiens pour la récente série de reportages sur les abus que subissent des travailleuses migrantes et pour sa dénonciation du trafic dont les femmes et les filles africaines sont l'objet.

On a fait observer que souvent après les conflits, les femmes participaient en plus grand nombre aux activités des organes de presse et d'information, dans le cadre des activités de reconstruction. Ainsi, au Rwanda, après le génocide, il y a eu une mobilisation massive des femmes au sein des organes de presse, de radio et de télévision dans des activités pour la paix, la reconstruction et le développement. Ayant relevé la différence de traitement des réfugiées au Kosovo et des réfugiées en Afrique, les participants se sont indignés de ce traitement inique et discriminatoire des Africaines.

Les ressources humaines permettent d'assurer une meilleure couverture des événements, mais ce qui manque surtout aux médias africains, ce sont les ressources financières qui permettent de se rendre dans certaines régions ou qui aideraient les journalistes et professionnels indépendants à s'acquitter de leurs missions. Il est donc nécessaire d'allouer davantage des ressources aux activités menées par les femmes, notamment celles qui travaillent dans les médias. Le financement public des médias réduit la liberté de manœuvre de ces derniers. Aussi a-t-il été recommandé que les organismes et les ONG apportent un appui financier aux journalistes – en prenant en charge leurs frais de voyage par exemple – pour leur permettre d'enquêter eux-mêmes. Ce serait là une façon de les encourager à couvrir autant d'événements que possible.

Si l'on veut que dans le nouveau millénaire, les médias, couvrent mieux les questions et événements concernant les femmes et donnent de celles-ci une image positive, il est nécessaire de sensibiliser les professionnels des médias, hommes comme femmes sur ces questions et de leur donner une formation qui leur permette de traiter celles-ci comme il se doit. C'est depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995 à Beijing que les technologies d'information et de communication (TIC) sont devenues un instrument efficace d'accélérer les changements. Elles ont à peine été mentionnées à Beijing et les femmes devraient aujourd'hui leur accorder l'attention nécessaire dans leurs stratégies et programmes. Le réseau Internet a révolutionné la vie des hommes et des femmes, il leur donne accès à l'information, leur permet de créer des ressources d'information et de diffuser des informations. L'interconnexion avec les ressources d'information disponibles sur le réseau permet aux chaînes de radio et de télévision nationales et communautaires de couvrir plus d'événements.

Si l'on veut vraiment qu'il y ait un changement, il ne faut pas s'intéresser seulement à l'accès à l'information et à sa diffusion mais aussi considérer la communication comme un processus s'effectuant dans les deux sens. La langue demeure cependant un obstacle pour de nombreuses femmes, notamment celles vivant en milieu rural, qui ne parlent pas et ne comprennent pas les langues européennes. A cela s'ajoute la diversité des langues et dialectes parlés dans un même pays.

Les participants ont estimé qu'il fallait avoir plus de stations de radio et de télévision pour les femmes, qui produiraient des programmes à caractère national et local dans les langues vernaculaires. Le secteur privé et les ONG ont également été invités à contribuer davantage aux programmes radiophoniques et télévisés sur les femmes et leurs préoccupations ainsi que sur leurs rapports avec les hommes et les institutions sociales.

La réunion a pris fin après une récapitulation des principaux points discutés et les participants ont été instamment priés d'élaborer des stratégies plus collectives et d'examiner les moyens pratiques de mieux présenter l'information sur les femmes et leurs activités dans un environnement où les activités de promotion de la femme suscitent l'indifférence et parfois même l'hostilité.

ANNEXE VII

Préoccupations des femmes africaines dans le domaine de la paix

Rappel des faits

Les préoccupations des femmes africaines dans le domaine de la paix sont l'aboutissement d'un processus entamé avec le Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993), la Plate-forme d'action africaine de Dakar (1994), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (1995) et le Forum du leadership sur la paix à Johannesburg (1996). C'est dans ce cadre que l'OUA et la CEA ont conjointement formé et lancé en novembre 1998, le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement (CFAPD) qui, depuis Beijing, est le moyen fondamental dans la région de faire participer les femmes aux processus de paix et de les faire accéder aux postes de responsabilité.

Depuis, plusieurs réunions régionales et débats ont eu lieu en vue de l'adoption d'une Plate-forme commune sur le sujet des femmes et la paix. La Conférence panafricaine des femmes sur une culture de paix organisée conjointement par l'UNESCO, l'OUA et le CFAPD à Zanzibar en mai 1999 s'est conclue par l'adoption, à l'unanimité, de la Déclaration et du Programme de Zanzibar pour la Paix. Le Forum de l'Organisation panafricaine des femmes sur la paix tenu à Alger, a conclu ses délibérations en lançant l'Appel d'Alger. Le Forum spécial sur la Paix de la sixième Conférence régionale a suscité un vif intérêt et abouti à l'approbation officielle des Déclarations et Résolutions adoptées par la réunion des Associations de femmes et des ONG qui s'est déroulée sous la Tente de la Paix.

Ainsi donc, la sixième Conférence sur les femmes a conclu ses travaux sur la paix en réaffirmant son attachement à *la Déclaration et au Programme de Zanzibar pour la Paix* et en faisant siens *l'Appel d'Alger et les Déclarations sur la Paix adoptées lors des réunions sous la Tente de la Paix lors de la sixième Conférence régionale sur les femmes*.

On trouvera, ci-après, une récapitulation des préoccupations essentielles des femmes africaines telles qu'elles ressortent des différentes réunions et discussions tenues dans la région sur la question de la paix :

1. *Promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits, leur résolution et l'édification de la paix en Afrique*

- Faire des pressions dans les instances appropriées pour une participation accrue des femmes au processus de réconciliation, de négociation et de médiation de conflits et s'employer à renforcer les capacités des organisations de femmes dans ces domaines ;
- Effectuer des missions de paix dirigées par des femmes dans les sociétés en proie à la guerre ;
- Mener des campagnes pour que des femmes réfugiées et des personnes déplacées prennent part aux négociations de paix et à la résolution des conflits.

2. *Intégrer les femmes dans les prises de décision et changer la perspective générale en matière de sécurité en y introduisant la notion de genre :*

- Analyser les mécanismes de défense et de sécurité de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'un point de vue de genre afin d'évaluer l'importance de l'appui apporté aux femmes dans leurs cadres politiques et institutionnels, ainsi que leur impact sur les réseaux pour la paix ;
- Militer en faveur d'une politique d'action positive qui garantisse une représentation d'au moins 30% de femmes dans les mécanismes de prise de décisions à tous les niveaux ;
- Mettre en place un observatoire pour la paix et la gouvernance démocratique.

3. *Démilitarisation et désarmement en Afrique*

- Préconiser aux gouvernements africains et exercer les pressions nécessaires afin de mettre en place des mécanismes en vue de la réduction et du contrôle des armes qui alimentent les conflits et les guerres et compromettent le développement de l'Afrique ;
- Appuyer les initiatives sous-régionales relatives à la démilitarisation, au désarmement et à la lutte contre la drogue telles que le moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, ainsi que son programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) ;et
- Exercer des pressions sur les gouvernements africains pour qu'ils mettent en oeuvre des mesures similaires dans d'autres sous-régions, réduisent les dépenses militaires et affectent ces ressources aux besoins fondamentaux de leurs populations en matière de développement.

4. *Interdiction de l'utilisation des enfants comme soldats*

- Faire campagne pour l'interdiction d'utiliser les enfants comme soldats dans les conflits ;
- Aider à libérer, démobiliser, socialiser à nouveau et intégrer activement les enfants africains utilisés comme soldats dans des activités constructives de développement. Faire campagne pour l'interdiction d'utiliser des enfants comme soldats lors des conflits ;

- Exhorter vigoureusement les gouvernements à mettre en œuvre les lois nationales, régionales et internationales contre toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants, notamment la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et renforcer les systèmes judiciaires pour traduire en justice les auteurs de ces actes de violence ;
- Militer pour l'adoption du projet de Protocole de la Charte africaine des droits humains et des peuples et des droits des femmes.

5. *Mettre en œuvre des stratégies et initiatives qui facilitent les changements d'attitude et les stéréotypes sexistes, particulièrement dans les médias*

- Mettre en place une radio panafricaine des femmes afin de fournir des informations objectives, de susciter une plus grande prise de conscience, de mobiliser un appui à grande échelle en faveur de la paix et de lancer des programmes spéciaux sur les femmes et la culture de la paix ;
- Mettre en évidence et faire connaître les expériences réussies de femmes dans la recherche de la paix, dans le développement et un leadership responsable, notamment en décernant des prix aux femmes ou aux groupements de femmes qui se sont distingués ;
- Etablir un «Bottin» et une histoire des femmes africaines dirigeantes dont s'inspireraient les générations futures.

6. ***Instituer une culture de paix en Afrique***

- Définir, de manière consensuelle, des valeurs morales et culturelles à transmettre aux générations futures ;
- Intégrer, dans les programmes d'éducation civique, les valeurs et principes de démocratie et la *citoyenneté responsable* ;
- Mener des actions pour faire inclure l'éducation sur la paix dans les programmes scolaires et au niveau de toutes les institutions d'apprentissage.

7. *Accroître les capacités des femmes africaines à soutenir davantage la paix en Afrique*

- Renforcer les réseaux de femmes sur la paix, en général et, en particulier, le Comité des femmes africaines sur la Paix et le Développement en tant qu'organisation chef de file ;
- Etablir des sous-comités régionaux des Mouvements des femmes africaines pour la paix qui se réuniront régulièrement au niveau régional également ;
- Créer des comités nationaux des Mouvements des femmes africaines pour la paix là où ils n'existent pas.
- Faire le nécessaire pour que des femmes africaines qualifiées soient nommées à des postes de responsabilité aux niveaux régional et international, y compris à l'OUA.

DECLARATION SUR L'INITIATIVE OUEST-AFRICAINE RELATIVE A UN MORATOIRE SUR LES ARMES LEGERES EN AFRIQUE

Nous, associations des femmes et organisations non gouvernementales participant à la réunion consultative des organisations non gouvernementales, tenue à Addis-Abeba dans le cadre de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes:

- **Considérant** les résolutions, les décisions et les déclarations adoptées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la francophonie, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et les organisations non gouvernementales qui militent pour la paix;
- **Considérant** les conséquences de la circulation incontrôlée des armes légères de faible calibre sur les populations civiles en général et sur les femmes et les enfants en particulier;
- **Saluons** l'annonce d'une initiative prise par la République du Mali en vue d'un moratoire ouest-africain sur la fabrication, l'exportation et l'importation des armes légères;
- **Exhortons** les gouvernements des autres pays africains à en faire autant;
- **Appuyons** la convocation d'une conférence internationale sur toutes les formes de commerce illégal des armes;
- **Souscrivons** sans réserve à l'initiative visant à faire élaborer et adopter une convention des Nations Unies relative à la lutte contre la fabrication, l'exportation et l'importation illégales d'armes, dans le cadre de la lutte contre le crime transnational organisé;
- **Exhortons** les chefs d'Etat et de gouvernement, les présidents, les secrétaires généraux et les secrétaires exécutifs des organisations internationales, régionales et sous-régionales à poursuivre les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre la prolifération des armes légères et des mines personnelles en collaborant avec les associations de femmes et les organisations non gouvernementales qui militent pour la paix.

Addis-Abeba (Ethiopie), 21 novembre 1999

DECLARATION SUR LES CONFLITS ET LA VIOLENCE EN AFRIQUE

Nous, Associations de femmes et organisations non gouvernementales, réunies sous la Tente africaine de la Paix à l'occasion de la réunion consultative des ONG tenue les 19 et 20 novembre 1999, en prélude à la sixième Conférence régionale sur les femmes :

- **Considérant** la nature violente des conflits internes et inter-Etats qui touchent certains pays africains et leurs conséquences sur les populations civiles en général et sur les femmes et les enfants en particulier ;
- **Prenant en considération** les Conventions de Genève, les efforts des Nations Unies et des organisations locales, régionales et sous-régionales, ainsi que les initiatives des organisations non gouvernementales pour la prévention et la résolution des conflits et le maintien de la paix ;
- **Exprimons** notre vive préoccupation devant la multiplication et l'escalade des conflits et les risques pour la sécurité des populations civiles ;
- **Exprimons** notre solidarité avec les populations civiles victimes des conflits, particulièrement les femmes et les enfants ;
- **Exigeons** des parties en conflit qu'elles cessent immédiatement les hostilités et protègent effectivement les populations civiles ;
- **Exigeons d'urgence** la mise en œuvre des stratégies fondées sur la réconciliation, l'adoption de mesures pour la consolidation des relations de coexistence pacifique, le respect des conventions internationales et l'élaboration de nouvelles normes garantissant la sécurité des populations civiles, la promotion d'une culture démocratique et l'éducation à la paix, qui prenne en compte nos valeurs sociales positives ;
- **Exhortons** les parties en conflit et la communauté internationale à impliquer les femmes dans les processus de négociation, de résolution des conflits et de consolidation de la paix à tous les niveaux ;
- **Nous félicitons** de la restauration de la paix en Algérie grâce à la mise en œuvre d'un Accord civil dans lequel les associations de femmes et les ONG ont été les principaux promoteurs ;
- **Lançons** un appel à toutes les parties en conflit pour qu'elles s'engagent dans un processus de paix et de réconciliation, qui est un prélude à un développement durable et assurent la protection et la défense des populations civiles déplacées et leur permettent de retourner dans leur lieu d'origine ;
- **Exigeons** la constitution d'une délégation de femmes de haut rang compétentes et agissantes dans le domaine de la paix et représentant des associations de femmes et des ONG régionales et sous-régionales pour qu'elle entreprenne une mission de paix et de solidarité auprès de la Présidence de l'Organisation de l'unité africaine.

Addis-Ababa (Ethiopie), le 21 novembre 1999.

DECLARATION SUR LES ENFANTS SOLDATS EN AFRIQUE

Nous, associations des femmes et organisations non gouvernementales participant à la réunion consultative des organisations non gouvernementales, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) dans le cadre de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, évoquons la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les décisions et les déclarations de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation internationale de la francophonie concernant le recrutement et l'implication d'enfants dans les conflits armés:

- **Appelons** au respect des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant;
- **Exigeons** que les gouvernements ratifient la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain;
- **Réaffirmons** notre appui à toutes les initiatives nationales, régionales et internationales visant à mettre fin au recrutement et à l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- **Exigeons** que les associations de femmes et les organisations non gouvernementales qui militent pour la paix participent davantage à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la reconstruction et au maintien de la paix dans les situations d'après-conflit, en ce qui concerne particulièrement le phénomène des enfants enrôlés dans les armées combattantes;
- **Exhortons** les gouvernements et les organisations internationales à appuyer les initiatives des femmes visant à combattre ce phénomène, qui est lié à la pauvreté et à l'exclusion des femmes.

Addis-Abeba (Ethiopie), 21 novembre 1999